

Éléments financiers

Rapport de gestion du conseil d'administration

Etats financiers consolidés

Etats financiers statutaires

Table des matières

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	125		
A. Rapport sur les comptes de l'exercice	125		
1. Comptes consolidés	125		
Exposé général	125		
Chiffre d'affaires, résultat et carnet de commandes des pôles	125		
Données significatives par pôle d'activité	128		
Commentaires sur l'état consolidé de la situation financière, le flux de trésorerie et les investissements	129		
2. Comptes sociaux	130		
3. Rémunération du capital	131		
B. Déclaration de gouvernement d'entreprise	131		
1. Gouvernance d'entreprise	131		
2. Composition du conseil d'administration	131		
2.1 Mandats et fonctions des mandataires sociaux	132		
2.2 Evaluation de l'indépendance des administrateurs	138		
2.3 Situation des mandataires sociaux	138		
2.4 Conflit d'intérêts	139		
3. Fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités	139		
3.1 Le conseil d'administration	139		
3.2 Le comité des nominations et des rémunérations	142		
3.3 Le comité d'audit	142		
4. L'actionariat	143		
4.1 Capital et structure de l'actionariat	143		
4.2 Titres comprenant des droits de contrôle spéciaux	144		
4.3 Droit de vote	144		
5. Contrôle interne	145		
5A. Contrôle interne et gestion des risques	145		
5A.1 Introduction	145		
5A.1.1 Définition - référentiel	145		
5A.1.2 Périmètre d'application du contrôle interne	145		
5A.2 Organisation du contrôle interne	145		
5A.2.1 Principes d'action et de comportement	145		
5A.2.2 Les acteurs du contrôle interne	146		
5A.3 Recensement et dispositif de gestion des risques	146		
5A.4 Principales procédures de contrôle interne	146		
5A.4.1 Conformité aux lois et règlements	146		
5A.4.2 Application de la directive de la direction générale	147		
5A.4.3 Procédures relatives aux engagements - les comités de risques	147		
5A.4.4 Procédures relatives au suivi des opérations	148		
5A.4.5 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable	148		
5A.5 Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques	149		
5B. Facteurs de risques	150		
5B.1 Risques communs aux secteurs dans lesquels le groupe CFE est actif	150		
5B.1.1 Risques opérationnels	150		
5B.1.1.1 L'acte de construire	150		
5B.1.1.2 L'immobilier	150		
5B.1.1.3 Le dragage	151		
5B.1.2 La conjoncture	151		
5B.1.3 Encadrement et main-d'oeuvre	152		
5B.2 Risques de marché (taux, change, insolvabilité)	152		
5B.2.1 Intérêts	152		
5B.2.2 Change	152		
5B.2.3 Crédit	152		
5B.2.4 La liquidité	152		
5B.3 Risque du prix des matières premières	153		
5B.4 Dépendance clients fournisseurs	153		
5B.5 Risques environnementaux	153		
5B.6 Risques juridiques	153		
5B.7 Risques propres au groupe CFE	153		
5B.7.1 Sociétés d'objet	153		
5B.7.2 Participation en DEME	154		
6. Rapport de rémunération	154		
6.1 La rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités	154		
6.1.1 Rémunération des membres du conseil d'administration	155		
6.1.2 Rémunération des membres du comité d'audit	155		
6.1.3 Rémunération des membres du comité des nominations et des rémunérations	155		
6.1.4 Rémunération de l'administrateur délégué	155		
6.2 La rémunération de la direction	156		
6.2.1 La direction de CFE	156		
6.2.2 Politique de rémunération	156		
6.2.3 Niveau des rémunérations	157		
7. Appréciation des mesures prises par la société dans le cadre de la directive relative aux opérations d'initiés et les manipulations de marché	157		
8. Transactions et autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs et managers exécutifs	157		
9. Convention d'assistance	157		
10. Contrôle de l'entreprise	158		
C. Politique d'assurance	159		
D. Rapports spéciaux	159		
E. Offre publique d'acquisition	159		
F. Acquisitions	159		
G. Création de succursales	159		
H. Eléments postérieurs à la clôture	159		
I. Recherche et développement	159		
J. Information sur les tendances	160		
K. Comité d'audit	160		
L. Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011	160		

Rapport de gestion du conseil d'administration

A. Rapport sur les comptes de l'exercice

1. Comptes consolidés

Exposé général

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 1.774 millions d'euros (1.603 millions d'euros en 2009), soit une progression de 10,7%.

Le résultat opérationnel courant s'établit quant à lui à 99,1 millions d'euros (88,6 millions en 2009), soit une augmentation de 11,8%. Le résultat net part du groupe atteint 63,3 millions (61,7 millions d'euros en 2009).

Le carnet de commandes est en diminution. Il s'élève à 1.939 millions d'euros au 31 décembre 2010, à comparer à 2.024 millions d'euros au 1er janvier 2010. Ce carnet s'est cependant sensiblement renforcé en début 2011 par l'obtention d'importantes commandes..

Chiffre d'affaires, résultat et carnet de commandes des pôles

Pôle construction

Le chiffre d'affaires du pôle construction diminue de 4,7% (diminution de 7% à périmètre constant) et atteint 708 millions d'euros (742 millions en 2009). Cette évolution est cependant loin d'être homogène. Au Benelux, l'activité se réduit de près de 10%, l'impact de la crise se faisant particulièrement ressentir au Grand-duché de Luxembourg. A l'étranger par contre, le chiffre d'affaires progresse et ce, suite à l'obtention de la commande de la construction d'une université au Tchad. En termes de métiers, l'activité en génie civil, sous l'impulsion des grands projets tels que le tunnel ferroviaire du Liefkenshoek, le Coentunnel ou le tunnel ferroviaire de Delft, connaît une légère croissance, tandis qu'en bâtiments, elle se réduit, l'impact de la crise se faisant ressentir au niveau des investisseurs privés.

Le résultat opérationnel, sous l'effet de la baisse d'activité, amplifié par le fait que cette baisse se note essentiellement dans des régions où le niveau des marges était historiquement supérieur, recule de 11,4% pour atteindre 10,2 millions (11,5 millions en 2009). MBG, CFE Brabant, Geka, BPC et Amart continuent à dégager des résultats satisfaisants. Un important chantier aux Pays-Bas connaît une situation plus difficile et un premier accord a été trouvé avec le client prolongeant le délai et réglant certaines difficultés contractuelles.

Le résultat net après impôts est de 8,8 millions d'euros (6,3 millions en 2009).

Le carnet de commandes, en légère diminution, atteint 826 millions d'euros (845 millions au 1er janvier 2010). La baisse est particulièrement sensible en génie civil. Ceci s'explique par l'exécution des grands projets d'infrastructure précités, alors que, simultanément, aucun chantier d'importance en génie civil n'a pu être obtenu en cours d'année, les prix étant particulièrement sous pression. Le carnet de commandes progresse par contre en bâtiments et ce, en marchés publics. En ce début d'exercice, ce carnet de commandes s'est cependant singulièrement renforcé, BPC ayant obtenu la commande de la tour Premium à Bruxelles (70 millions quote-part CFE).

Pôle promotion et gestion immobilières

D'une façon générale, l'activité du pôle promotion et gestion immobilières est restée soutenue.

En Belgique, l'activité immobilière reste principalement orientée vers le marché résidentiel et la commercialisation des projets s'est montrée une nouvelle fois satisfaisante. En bureaux, trois projets développés en partenariat à proximité de la gare du Midi ont été loués et cédés à des investisseurs.

De nouveaux projets résidentiels sont en cours de développement et BPI a gagné à Ostende un appel d'offres en partenariat public privé permettant le développement de 55.000 m² de logements résidentiels et de services.

En Pologne, le projet résidentiel «Ocean's Four» à Gdansk a été lancé et la commercialisation se déroule conformément aux prévisions.

Au Grand-duché de Luxembourg, l'activité se ressent fortement de la crise. Le projet Serenity (Climmolux) a été livré en début d'année. La filiale luxembourgeoise a pris une participation dans deux projets significatifs : un projet de 170 logements «Greenhill» lancé au troisième trimestre 2010 et un projet de bureaux.

Le résultat opérationnel qui s'élève à 7,2 millions reste comparable à celui de 2009 (7,4 millions), avec un glissement marqué du Grand-duché de Luxembourg vers la Belgique.

Le résultat net s'élève à 3,5 millions à comparer à 5,2 millions en 2009.

Pôle dragage et environnement

(Les montants communiqués dans ce chapitre, relatifs à DEME sont donnés à 100%, CFE détenant, pour sa part, 50% de cette société).

Le chiffre d'affaires de DEME est en forte hausse et s'élève à 1.801 millions d'euros, soit une hausse de 28% (1.403 millions en 2009). La forte augmentation du chiffre d'affaires réalisé en Europe s'explique par la réalisation de plusieurs grands contrats, notamment la construction d'un terminal à conteneurs pour le London Gateway au Royaume-Uni et de parcs éoliens.

Le résultat opérationnel s'accroît de 19%. Il atteint 177 millions d'euros, à comparer à 147 millions en 2009. La légère diminution du taux de marge trouve son origine dans le fait que certains marchés se réalisent en entreprise générale et comportent des parts de fournitures ainsi que par la nécessité de recourir à des locations de bateaux. Le niveau d'occupation de la flotte reste, quant à lui, élevé.

Le résultat net, compte tenu d'une croissance des frais financiers liée au programme d'investissements en cours et d'une charge fiscale plus importante, est de 116,5 millions (103 millions en 2009).

Le carnet de commandes reste élevé (1.935 millions d'euros contre 2.122 millions au 1er janvier 2010). L'exercice 2010 a permis d'engranger des commandes significatives dans les différentes activités et implantations géographiques, confortant ainsi la stratégie de diversification. De surcroît, DEME a enregistré en ce début d'année des nouvelles commandes pour un montant de l'ordre de 500 millions d'euros.

Le programme d'investissements s'est déroulé comme prévu. Plusieurs navires sont en cours de construction : la drague aspiratrice en marche «Breughel», le navire à plate-forme élévatrice «Neptune», les dragues de haute mer à désagrégateur de roche «Ambiorix» et «Amazon» ou en construction et déjà mis à l'eau : la drague suceuse à désagrégateur «Flintstone», la drague suceuse porteuse à gravier «Victor Horta», la drague suceuse-porteuse à élinde traînante de grande capacité «Congo river» (30.000 m³) ainsi que la drague suceuse à désagrégateur «Al Jarraf». Ces navires seront opérationnels au cours des exercices 2011-2012.

DEME a poursuivi au cours de l'exercice sa politique d'implication très en amont dans des projets novateurs tels que l'énergie marémotrice.

Pôle multitechnique

L'activité du pôle multitechnique est restée soutenue et le chiffre d'affaires s'élève à 149 millions d'euros, à comparer à 141 millions en 2009. Cette croissance correspond à la présence dans le périmètre de consolidation de Van De Maele Multi-Techniek pendant l'ensemble de l'année.

Au sein du pôle, des variations significatives sont à relever. VMA, sous l'impulsion d'un important projet mené avec succès en Hongrie, a connu une forte croissance d'activité, tandis que celle de Nizet marque un repli. L'activité «électrification et signalisation chemins de fer» reste soutenue et comparable à celle de 2009.

La fin de l'exercice a été marquée par la création de la société be.Maintenance, en charge du développement de l'activité maintenance multitechnique.

Le résultat opérationnel progresse légèrement (6,3 millions à comparer à 6 millions en 2009). Les résultats de VMA, Engema et Van De Maele Multi-Techniek ont été particulièrement satisfaisants et la société Druart, après un exercice 2009 difficile, renoue avec le profit.

Le résultat net atteint 3,7 millions à comparer à 3,3 millions en 2009.

Le carnet de commandes s'inscrit en net progrès. Il s'élève à 128 millions contre 109 millions au 1er janvier 2010.

PPP - Concessions

Les projets du «Coentunnel» à Amsterdam et du tunnel ferroviaire du Liekenshoek à Anvers sont en cours de construction, la concession du parking de Turnhout étant, quant à elle, entrée en phase d'exploitation. L'exercice a donc été consacré à des nouvelles études et remises d'offres. CFE a ainsi obtenu en fin d'année, en partenariat avec un fonds d'investissement hollandais et «SKE facilities» (filiale de Vinci), la commande des écoles de la Communauté germanophone de Belgique. CFE s'est également préqualifiée pour les projets des «missing links», une ligne de tramway à Anvers et des dépôts de bus. En ce qui concerne le contournement du Ring d'Anvers, le consortium Noriant dont CFE est membre, reste dans l'attente des décisions du gouvernement flamand.

Rent-A-Port, quant à elle, a consolidé ses positions dans trois concessions portuaires (Vietnam-Nigeria-Oman). En décembre 2010, a été créée, en partenariat avec Ackermans & van Haaren et le management de la société, Rent-A-Port Energy. L'objet de celle-ci sera de gérer et de coordonner des concessions d'éoliennes en mer.

Le résultat opérationnel est négatif (-3,7 millions). Cette perte s'explique, d'une part, par la prise en charge directe des frais d'études et, d'autre part, par la dépréciation des actifs d'une concession précédemment obtenue par Rent-A-Port au Liberia.

Le résultat net est négatif (-3,4 millions d'euros contre -0,8 million en 2009).

Holding

L'activité courante du holding s'est conclue par un résultat net légèrement positif et les résultats inter-pôles relatifs à des projets de promotion immobilière ou de concessions ont été éliminés.

CFE a pris la décision, compte tenu de la situation politique en Tunisie et de l'arrêt actuel des travaux, de déprécier partiellement les actifs en cours de construction du projet mixte de promotion et de concession du port de Bizerte. Cette dépréciation s'élève à 6,2 millions d'euros.

Données significatives par pôle d'activité

Carnet de commandes <i>(en millions d'euros)</i>	1er janvier 2011	1er janvier 2010	% de variation
Construction	826,4	845,0	-2,2
Promotion et gestion immobilières	17,0	9,4	n.s.
Sous-total	843,4	854,4	-1,3
Dragage et environnement	967,5	1.061,0	-9,1
Multitechnique	128,2	108,7	17,9
Total consolidé	1.939,1	2.024,2	-4,2

Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	% de variation
Construction	707,8	742,5	-4,7
Promotion et gestion immobilières	19,8	27,1	n.s.
Effets de stock	11,2	1,5	n.s.
Sous-total	738,8	771,1	-4,2
Dragage et environnement	900,3	701,3	28,4
Multitechnique	148,6	140,7	5,6
PPP - Concessions	3,4	3,6	n.s.
Holding (éliminations inter-pôles)	-16,7	-14,1	n.s.
Total consolidé	1.774,4	1.602,6	10,7

Chiffre d'affaires par zone géographique <i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	% de variation
Belgique	772,5	750,2	3,0
Pays-Bas	156,6	150,3	4,2
Luxembourg	41,4	93,7	-55,8
Sous-total Benelux	970,5	994,2	-2,4
Europe hors Benelux	314,9	185,3	69,9
Total Europe	1.285,4	1.179,5	9,0
Amériques (Mid + South)	92,9	71,7	29,6
Afrique	143,9	124,6	15,5
Asie	67,9	78,2	-13,2
Moyen-Orient	130,0	100,0	30,0
Océanie	54,3	48,8	11,3
Total consolidé	1.774,4	1.602,6	10,7

Contribution au résultat opérationnel	2010	% CA	2009	% CA	% de variation
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Construction	10.227	1,4	11.545	1,6	-11,4
Dépréciation goodwill construction	-	-	-2.733	-	-
Promotion et gestion immobilières	7.205	n.s.	7.370	n.s.	-2,2
Effets de stock	-121	n.s.	-242	n.s.	n.s.
Sous-total	17.311	2,3	15.940	2,1	8,6
Dragage et environnement	86.489	9,6	72.820	10,4	18,8
Multitechnique	6.255	4,2	5.968	4,2	4,8
Dépréciation goodwill multitechnique	-	-	-1.800	-	-
PPP - Concessions	-3.666	n.s.	-1.885	n.s.	-
Holding	-584	n.s.	-1.448	n.s.	-94,5
Eliminations inter-pôles et retraitements de consolidation	-521	-	1.000	-	-
Dépréciation opération mixte Tunisie	-6.197	-	-	-	-
Total consolidé	99.087	5,6	88.595	5,5	11,8

Contribution au résultat net part du Groupe	2010	% CA	2009	% CA	% de variation
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Construction	8.772	1,2	6.262	0,8	40,1
Dépréciation goodwill construction	-	-	-2.733	-	-
Promotion et gestion immobilières	3.529	n.s.	5.222	n.s.	-32,4
Effets de stock	-65	n.s.	-196	n.s.	n.s.
Sous-total	12.236	0,7	8.555	1,1	43,0
Dragage et environnement	57.109	6,3	53.800	7,7	6,1
Multitechnique	3.681	2,5	3.163	2,2	16,4
Dépréciation goodwill multitechnique	-	-	-1.800	-	-
PPP - Concessions	-3.396	n.s.	-824	n.s.	-
Holding	385	-	-167	-	-
Eliminations inter-pôles et retraitements de consolidation	-522	-	-1.000	-	-
Dépréciation opération mixte Tunisie	-6.197	n.s.	-	-	-
Total consolidé	63.296	3,6	61.728	3,9	2,5

Commentaires sur l'état consolidé de la situation financière, le flux de trésorerie et les investissements

L'endettement financier (*) net à fin décembre atteint 248 millions d'euros alors qu'il était de 152,3 millions à fin 2009. Cet endettement financier se décompose en un endettement long terme de 284 millions et une trésorerie nette court terme positive de 36 millions.

Les flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements s'élèvent pour l'exercice à 242,6 millions d'euros, à comparer à 174,9 millions en 2009. Ces investissements concernent principalement le programme d'investissements de DEME (215,1 millions) et CFE (27,5 millions), qui, outre les investissements en équipement d'entreprise, a acquis, en cours d'exercice, le solde de la participation en Druart et une participation majoritaire dans Groep Terryn NV ainsi que dans Brantegem NV.

Le fonds de roulement se dégrade de 10 millions d'euros. L'augmentation du besoin de fonds de roulement se situe principalement au niveau de l'activité immobilière et s'explique par l'entrée dans deux projets immobiliers au Grand-duché de Luxembourg.

(*) L'endettement financier net ne tient pas compte des justes-valeurs de produits dérivés qui s'élèvent à -20,9 millions d'euros.

Le montant des fonds propres progresse de 51,8 millions et atteint 475,5 millions d'euros (423,8 millions fin 2009).

CFE dispose, pour sa part, de lignes de crédit confirmées à long terme de près de 135 millions d'euros, dont 85 millions d'euros sont non utilisés. Les acquisitions de dragues et d'autres équipements maritimes par DEME font, quant à elles, l'objet de financements spécifiques adossés à ces actifs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	169.097	172.184
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	-242.585	-174.928
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	77.976	-27.024
Augmentation/diminution nette de la trésorerie	4.488	-29.768
Capitaux propres hors minoritaires à l'ouverture	413.343	357.701
Capitaux propres hors minoritaires à la clôture	466.061	413.343
Résultat net de l'année	63.296	61.728
ROE	15,3%	17,3%

2. Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de CFE SA progresse de 9,8% et atteint 374,6 millions d'euros. Cette croissance se constate principalement chez MBG au niveau de l'activité génie civil.

Le résultat d'exploitation s'améliore mais reste en perte (-3,7 millions d'euros), CFE SA ayant encore acté des provisions sur comptes courants ou des réductions de valeurs sur quelques participations.

Les produits financiers sont en baisse suite à la diminution des dividendes payés par les filiales et la charge de la dette reste, quant à elle, bien maîtrisée.

CFE SA a également constaté une charge exceptionnelle de 5 millions d'euros, correspondant à la réduction de valeur sur la participation au projet de Bizerte Cap 3000 et ce, suite à l'évolution de la situation en Tunisie.

Le résultat net après impôts augmente de 17% et s'élève à 19,7 millions d'euros.

Le compte de résultats de CFE SA s'établit comme suit (suivant normes belges) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Ventes et prestations	434.947	394.464
Chiffre d'affaires	374.627	341.131
Bénéfice (Perte d'exploitation)	-3.710	-12.795
Produits financiers (charges financières)	28.547	33.664
Bénéfice (perte) courant (e)	24.837	20.869
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-5.007	-3.969
Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts	19.830	16.900
Impôts	-138	-62
Bénéfice (perte) de l'exercice	19.692	16.838

3. Rémunération du capital

Le conseil d'administration de CFE SA propose à l'assemblée générale du 5 mai 2011 d'allouer un dividende brut par action de 1,25 euro correspondant à 0,9375 euro net, soit une distribution de 16.365.325 euros. Le report à nouveau après distribution s'élève à 29.057.821 euros.

B. Déclaration de gouvernement d'entreprise

1. Gouvernance d'entreprise

La société a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 comme son code de référence.

La charte de corporate governance de CFE, qui a été établie sur base du code de référence, peut être consultée sur le site internet de la société www.cfe.be.

Dans sa charte de corporate governance, CFE applique les principes du Code belge de gouvernement d'entreprise 2009.

Par ailleurs, pour CFE, la gouvernance d'entreprise va au-delà du respect du code car CFE estime qu'il est indispensable de fonder la conduite de ses activités sur une éthique de comportement et de décision et une culture fortement ancrée de gouvernance d'entreprise.

2. Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2010, le conseil d'administration de CFE se compose de dix membres, entrés en fonction aux dates reprises ci-dessous et dont les mandats expirent immédiatement après les assemblées générales ordinaires des années reprises ci-dessous :

	<i>Entrée en fonction</i>	<i>Expiration mandat</i>
SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois **	06.05.2010	2014
Renaud Bentégeat *	18.09.2003	2013
Philippe Delusinne	07.05.2009	2013
Richard Francioli	13.09.2006	2013
Bernard Huvelin	23.06.2005	2014
Christian Labeyrie	06.03.2002	2013
Jean Rossi	06.05.2010	2014
SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	06.05.2010	2014
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais	03.05.2007	2011
Jan Steyaert	07.05.2009	2013

* Administrateur délégué en charge de la gestion journalière

** Monsieur Philippe Delaunois était, à titre personnel, administrateur de CFE depuis le 5 mai 1994

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans pour les administrateurs nommés ou renouvelés dans cette fonction à compter du 1er janvier 2005.

2.1 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Administrateurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions des dix administrateurs à la date du 31 décembre 2010.

SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois	Président du conseil d'administration Administrateur
CFE Avenue Herrmann-Debroux, 40-42 B-1160 Bruxelles	Né en 1941, Philippe Delaunois est ingénieur civil métallurgiste de la Faculté polytechnique de Mons, ingénieur commercial de l'Université de l'Etat de Mons et diplômé de l'Harvard Business School. Il exerça la majeure partie de sa carrière dans l'industrie sidérurgique et fut jusqu'en 1999 administrateur délégué, directeur général de Cockerill-Sambre. Officier de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, il a été élu manager de l'année en 1989, président de l'Union wallonne des entreprises de 1990 à 1993 et est consul honoraire d'Autriche pour le Hainaut et Namur depuis 1990.
	Mandats exercés :
	a- sociétés cotées : Administrateur de Mobistar SA
	b- sociétés non cotées : Président du conseil d'administration de Vers l'Avenir Administrateur de ING Belgium SA Vice-président de CORELIO SA Administrateur de Intégrale, caisse commune d'assurances Administrateur de Ahlers International SA (Luxembourg) Administrateur de GDF Suez Energie Services SA (France)
	c- associations : Administrateur de Europalia ASBL Administrateur de l'ASBL Ordre de Léopold Administrateur de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth
Renaud Bentégeat	Administrateur délégué
CFE Avenue Herrmann-Debroux, 40-42 B-1160 Bruxelles	Né en 1953, Renaud Bentégeat est titulaire d'une maîtrise de droit public, d'un DEA de droit public, d'un DEA d'analyse politique approfondie ainsi que du diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux. Il a entamé sa carrière en 1978 dans la société Campenon Bernard. Il a, ensuite, été successivement chef du service juridique, directeur de la communication, directeur administratif et secrétaire général en charge des services juridique, communication, administratif et ressources humaines de la Compagnie générale de bâtiment et de construction (CBC). De 1998 à 2000, il a été directeur régional bâtiment Ile-de-France de Campenon Bernard SGE, avant d'être nommé directeur général adjoint de VINCI Construction, en charge notamment des filiales du groupe VINCI Construction en Europe centrale et administrateur délégué de Bâtiments et Ponts Construction

et Bâtipont Immobilier en Belgique. Depuis 2003, il est administrateur délégué de CFE. Il est également membre du comité d'orientation et de coordination de VINCI SA.
Renaud Bentégeat est officier de l'Ordre de Léopold et chevalier de l'Ordre national du Mérite (France).

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Administrateur délégué de CFE SA

b- sociétés non cotées :

Administrateur de diverses sociétés du groupe CFE
Président directeur général de Compagnie générale de bâtiment et de construction (CBC)
Président directeur général d'Ufimm

c- associations :

Président de la Chambre française de commerce et d'industrie de Belgique
Vice-président de l'Association des Entrepreneurs Belges de Grands Travaux (ADEB-VBA)
Conseiller du commerce extérieur de la France

Philippe Delusinne

RTL Belgium
Avenue Jacques Georgin, 2
B-1030 Bruxelles

Membre du comité d'audit

Administrateur indépendant

Né en 1957, Philippe Delusinne est titulaire d'un diplôme de Marketing & Distribution de l'ISEC à Bruxelles et d'un Short MBA du Sterling Institute d'Harvard.

Il commença sa carrière chez Ted Bates comme account executive, il fut ensuite account manager chez Publicis, client service director chez Impact FCB, deputy general manager de McCann Erikson et chief executive officer de Young & Rubicam en 1993. Depuis mars 2002, il est chief executive officer de RTL Belgium.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Membre du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision (M6), Paris

b- sociétés non cotées :

Administrateur délégué de RTL Belgium SA
Administrateur délégué de Radio H SA
Managing Director de CLT-UFA Belgian Broadcasting
Président de IP Plurimedia SA
Administrateur délégué de Cobelfra SA
Administrateur délégué de New Contact SA
Administrateur de INADI SA
Administrateur de CLT-UFA SA
Administrateur de BEWEB SA
Administrateur de Home Shopping Service Belgique SA
Administrateur de FRONT SA

c- associations :
Vice-Président de la Belgian Management & Marketing Association
Membre du Conseil Supérieur de l’Audiovisuel
Président du Théâtre Royal de La Monnaie
Président de l’Association des Télévisions Commerciales Européennes (A.C.T.)
Administrateur de l’Association pour l’Autorégulation de la Déontologie Journalistique ASBL

Richard Francioli

VINCI Construction
1, cours Ferdinand-de-Lesseps
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex

Membre du comité des nominations et des rémunérations

Administrateur

Richard Francioli est né en 1959 à Dole (France).
Après des études à l’Ecole supérieure de commerce d’Angers, il est entré dans le groupe VINCI en 1983 et y a suivi un parcours professionnel qui a débuté par un stage en VSNE sur le chantier de l’hôpital d’Ain Shams au Caire. Il a ensuite occupé au sein du groupe les postes de directeur régional Nord de Sogea Construction, directeur province de Sogea Construction et président de VINCI Construction Filiales Internationales.
Il a été nommé président de VINCI Construction en mars 2006 et, depuis le 1er janvier 2010, est responsable de l’ensemble des activités de contracting de VINCI.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Membre du comité exécutif et Directeur général adjoint de VINCI
Représentant de VINCI Construction Participations au conseil d’administration de Entrepote Contracting (France)

b- sociétés non cotées :

Directeur général adjoint de VINCI en charge du contracting
Membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH (Allemagne)
Administrateur de VINCI Plc (Angleterre)
Représentant de VINCI Construction au conseil d’administration de Doris Engineering (France)
Représentant de VINCI Construction au conseil d’administration de Cofiroute (France)
Administrateur de Solétanche Freyssinet SA (France)

Bernard Huvelin

VINCI
1, cours Ferdinand-de-Lesseps,
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex

Administrateur

Né en 1937, Bernard Huvelin est diplômé de HEC. Il est entré en 1962 à la SGE (devenue VINCI). Il en devint le secrétaire général en 1974, directeur général adjoint de 1982 à 1988, membre du directoire de 1988 à 1990, directeur général adjoint de 1991 à 1997, directeur général de 1997 à 1999, administrateur directeur général de 1999 à 2005.
Bernard Huvelin est officier de la Légion d’honneur ainsi que chevalier de l’Ordre national du Mérite.

Mandats exercés :

b- sociétés non cotées :

Administrateur de VINCI Park
Administrateur de VINCI Concessions
Administrateur de Soficot
Administrateur du consortium Stade de France

c- associations :

Vice-président de la Fédération de l’Industrie Européenne de la Construction
Conseiller au Comité économique et social européen

Christian Labeyrie

VINCI
1, cours Ferdinand-de-Lesseps,
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex

Membre du comité d’audit

Administrateur

Né en 1956, Christian Labeyrie est directeur général adjoint, directeur financier et membre du comité exécutif du groupe VINCI. Avant de rejoindre le groupe VINCI en 1990, il a exercé diverses fonctions dans les groupes Rhône-Poulenc et Schlumberger. Il a démarré sa carrière dans la banque.
Christian Labeyrie est diplômé de HEC, de l’Escuela Superior de Administración de Empresas (Barcelone) et de Mc Gill University (Canada) et titulaire du DECS. Il est chevalier de la Légion d’honneur et chevalier de l’ordre national du Mérite.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Membre du comité exécutif du groupe VINCI

b- sociétés non cotées :

Administrateur de Eurovia
Administrateur de VINCI Park
Administrateur de VINCI Deutschland
Administrateur de ASF
Administrateur de Escota
Administrateur de Arcour
Administrateur du consortium Stade de France
Président et Administrateur de VFI
Administrateur de la société LCL Actions Euro du groupe Crédit agricole Asset management
Membre du conseil de la Banque de France - succursale des Hauts-de-Seine

Jean Rossi

VINCI Construction
5, cours Ferdinand-de-Lesseps
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex

Administrateur

Né le 6 novembre 1949, Jean Rossi est ingénieur de l’Ecole Spéciale des Travaux Publics de Paris (ESTP).
Il a commencé sa carrière comme conducteur de travaux à la société Pradeau et Morin. Il a été directeur d’exploitation puis directeur général à la SNEG. Il a ensuite occupé, au sein du groupe VINCI, les postes de directeur du bâtiment et des travaux publics de SOGEA, directeur régional de SOGEA, directeur chargé du Nord de la France

de SOGEA, directeur chargé de la Province de SOGEA, directeur général adjoint de SOGEA et devient président de SOGEA en 2001. En 2007, il est président de VINCI Construction France et devient directeur général délégué de VINCI Construction en juin 2007. En 2008, il devient membre du comité exécutif de VINCI et devient Président de VINCI Construction en 2010.

Mandats exercés

a- sociétés cotées :

Membre du comité exécutif de VINCI

b- sociétés non cotées :

Président de VINCI Construction

Président de GTM Génie Civil et Services

Président de Société Générale de Travaux

Gérant non associé de ADIM

Représentant permanent de VINCI Construction au conseil

d'administration de Dumez Monaco

Représentant permanent de VINCI Construction au conseil

d'administration de SGTM

c- associations :

Président de EGF-BTP

Administrateur indépendant

Né en 1946, Alfred Bouckaert est licencié en sciences économiques (Université Catholique de Louvain).

Il débute sa carrière en 1968 en tant que courtier en Bourse auprès de JM Finn & Co à Londres. En 1972, il entre à la Chase Manhattan Bank où il exerce différentes fonctions commerciales et de crédit avant de devenir manager commercial banking pour la Belgique. Il est nommé general manager de la Chase à Copenhague (Danemark) en 1984, puis, deux ans plus tard, general manager et country manager de la Chase en Belgique. En 1989, les activités belges de la Chase Manhattan Bank sont vendues au Crédit Lyonnais. Alfred Bouckaert est chargé de fusionner les activités opérationnelles belges de la Chase et du Crédit Lyonnais. En 1994, le Crédit Lyonnais demande à Alfred Bouckaert de prendre la tête des activités européennes de la banque. En 1999, il prend la direction d'AXA Royale Belge. AXA le nomme également country manager pour le Benelux. En 2005, il devient directeur général pour la région «Europe du Nord» (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne et Suisse). D'octobre 2006 à mai 2010, il a été membre du Directoire d'AXA, en charge des activités de la région Europe du Nord, Europe centrale et de l'Est. En avril 2007, il a été nommé président du conseil d'administration d'AXA Belgium, fonction qu'il a exercée jusqu'au 27 avril 2010.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Administrateur de Mitiska SA

Administrateur de Leasinvest Real Estate

b- sociétés non cotées :

Administrateur de Vandemoortele SA

Administrateur d'AXA Italy

Administrateur d'AXA Greece

c- associations :

Administrateur de l'Insitut de Duve (ICP)

spri Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais

Boerenlegerstraat 204

B-2650 Edegem

Présidente du comité

des nominations et des

rémunérations

Administrateur indépendant

Ciska Servais est associée au sein du cabinet d'avocats Astrea. Elle est active dans le domaine du droit administratif, particulièrement le droit de l'environnement et l'aménagement du territoire ainsi que le droit immobilier et le droit de la construction. Elle dispose d'une expérience étendue en matière de conseil, de procédures judiciaires et de négociations ; elle donne cours et est régulièrement conférencière lors de séminaires.

Elle a obtenu une licence en droit à l'Université d'Anvers (1989) ainsi qu'un Master complémentaire (LL.M) en international legal cooperation à la Vrije Universiteit Brussel (V.U.B.) (1990). Elle a également obtenu une licence spéciale en écologie à l'Université d'Anvers (1991).

Elle a commencé ses stages en 1990 auprès du cabinet d'avocats Van Passel & Greeve. Elle est devenue associée chez Van Passel & Vennoten en 1994 et, par la suite, chez Lawfort en 2004. En 2006, elle a co-fondé le cabinet d'avocats Astrea.

Ciska Servais publie principalement en matière de droit de l'environnement, entre autres concernant le décret d'assainissement, la responsabilité environnementale et la réglementation relative au déplacement de terre.

Elle est inscrite au Barreau d'Anvers.

Mandats exercés :

b- sociétés non cotées :

Nautinvest Vlaanderen NV

Astrea bv cvba

Administrateur indépendant

Né en 1945, Jan Steyaert a été actif la majeure partie de sa carrière dans le domaine des Telecoms. Il a débuté chez un réviseur d'entreprise. En 1970, il entre en fonction chez Telindus (société cotée en bourse) et remplit successivement les fonctions de CFO, CEO et président du conseil d'administration du groupe Telindus et ses filiales jusqu'en 2006.

Depuis la création de Mobistar en 1995, il est membre du conseil d'administration et président du conseil depuis 2003.

Il est officier de l'Ordre de Léopold II et a été décoré de la croix de chevalier de l'Ordre de la couronne.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Président de Mobistar SA

b- sociétés non cotées :

Administrateur de Credoc SA

Administrateur de Portolani SA

Administrateur de Automation SA

c- associations :

Administrateur de Anima Eterna ASBL

Administrateur de VVW ASBL

Président de la Fondation et du musée Dhondt-Dhaenens à Deurle

Administrateur dont le renouvellement du mandat est proposé à l'assemblée ordinaire

Le mandat d'administrateur de la SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011. Il sera proposé à ladite assemblée générale du 5 mai 2011 de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de la SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, pour un terme de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

La SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise.

2.2 Evaluation de l'indépendance des administrateurs

Sur les dix membres du conseil d'administration au 31 décembre 2010, six ne peuvent être qualifiés d'indépendants au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés et du Code belge de gouvernance d'entreprise :

Renaud Bentégeat qui est administrateur délégué de la société

Christian Labeyrie, Richard Francioli, Bernard Huvelin et Jean Rossi qui représentent l'actionnaire de

contrôle, VINCI Construction.

SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois, Monsieur Delaunois ayant exercé plus de deux mandats consécutifs.

Suivant la décision des assemblées générales des 3 mai 2007, 7 mai 2009 et 6 mai 2010, les administrateurs indépendants sont : Philippe Delusinne, sprl Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, Jan Steyaert et SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert.

Il est à noter que tous les administrateurs indépendants de CFE ont pu exercer leur mission avec une totale indépendance de jugement en 2010.

2.3 Situation des mandataires sociaux

Aucun des administrateurs de CFE (i) n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une quelconque incrimination ou sanction publique par les autorités réglementaires, (ii) n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou une liquidation et (iii) n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.4 Conflit d'intérêts

A la connaissance de CFE, les administrateurs n'ont pas d'intérêt privé y compris de nature patrimoniale susceptible de les placer dans une situation de conflit d'intérêts à son égard.

Certains administrateurs exercent des mandats dans d'autres sociétés dont les activités sont parfois concurrentes à celles de CFE.

Quatre administrateurs de CFE ont été désignés sur proposition du groupe VINCI, actionnaire de contrôle de CFE.

CFE veille au respect des procédures prévues par l'article 523 du Code des sociétés concernant les conflits d'intérêts au sein du conseil d'administration et par l'article 524 du Code des sociétés relatif aux opérations "intragroupe".

3. Fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

3.1 Le conseil d'administration

Rôle et compétences du conseil d'administration

Rôle du conseil d'administration

La mission du conseil d'administration s'exerce dans l'intérêt social.

Le conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société, il examine et approuve les opérations significatives y afférentes, il veille à leur mise en oeuvre et définit toute mesure nécessaire pour la réalisation de sa politique. Il décide du niveau de risques qu'elle accepte de prendre.

Le conseil d'administration vise le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

Le conseil d'administration veille à ce que les ressources financières et humaines nécessaires soient disponibles pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs et il met en place les structures et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de la société. Le conseil d'administration prête une attention particulière à la responsabilité sociale, à la mixité des genres et à la diversité en général au sein de la société.

Le conseil d'administration adopte le budget et examine et arrête les comptes.

Le conseil d'administration :

- approuve le cadre général du contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la direction et en contrôle la mise en oeuvre
- prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité des états financiers
- supervise les performances du commissaire
- examine les performances de l'administrateur délégué et de la direction
- veille au bon fonctionnement et à l'efficacité des comités spécialisés du conseil d'administration.

Compétences du conseil d'administration

(i) Compétences générales du conseil d'administration

Sous réserve des pouvoirs expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires et dans les limites de l'objet social, le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

Le conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'assemblée générale.

(ii) Compétences du conseil d'administration en matière d'augmentation de capital (capital autorisé)

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration est autorisé à augmenter - en une ou plusieurs fois - le capital social à concurrence d'un montant maximum de EUR 2.500.000, hors prime d'émission, par voie d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission d'actions nouvelles. Dans le cadre du capital autorisé, c'est le conseil d'administration qui décide de l'émission des actions, il détermine les conditions d'émission des nouvelles actions, et notamment le prix d'émission.

Le capital autorisé de CFE permet l'émission de 1.531.260 actions supplémentaires en cas d'augmentation de capital avec émission d'actions sur base du pair comptable.

Cette autorisation expire le 21 mai 2015, mais peut être renouvelée une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales en la matière.

(iii) Compétences du conseil d'administration en matière d'acquisition d'actions propres

L'assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration de CFE à acquérir un maximum de 1.309.226 actions propres de CFE. L'acquisition peut se faire à un prix égal à la moyenne des vingt derniers cours de clôture de l'action CFE sur Euronext Bruxelles qui précèdent immédiatement l'acquisition et augmentée de dix pour cent (10%) au maximum ou diminuée de quinze pour cent (15%) au maximum.

Cette autorisation expire le 25 mai 2014, mais peut être renouvelée une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales en la matière.

La décision de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise pour l'acquisition d'actions propres par CFE afin de les distribuer à son personnel.

En vertu d'une disposition statutaire expresse, les actions propres détenues par CFE, qui sont inscrites au premier marché d'une bourse de valeurs mobilières ou admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs mobilières située dans un état membre de l'union européenne, peuvent être aliénées, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

(iv) Compétences du conseil d'administration en matière d'émission d'obligations

Sous réserve de l'application des dispositions légales en la matière, le conseil d'administration peut décider la création et l'émission d'obligations, éventuellement convertibles en actions.

Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est organisé de manière à assurer que les décisions sont prises dans l'intérêt social et de manière à permettre que ses tâches soient exécutées efficacement.

Les réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit à périodicité régulière, suffisamment fréquemment pour exercer efficacement ses obligations, et chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil a ainsi multiplié ses réunions et leur durée, consacrant partiellement certaines de celles-ci à la visite de projets en cours.

En 2010, le conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du groupe. Il s'est réuni six fois.

Le conseil d'administration a ainsi notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2009 ainsi que les comptes semestriels 2010
- examiné le budget 2010 et les actualisations de celui-ci
- examiné la stratégie 2011-2013 du groupe CFE
- examiné la situation financière du groupe et l'évolution de son endettement
- débattu des principaux projets d'acquisition
- décidé de la prise de participation dans le capital de Groep Terryn NV et Brantegem NV
- décidé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, des modalités de la rémunération et des primes de l'administrateur délégué et des cadres dirigeants
- décidé des émoluments du comité d'audit et du comité des nominations et des rémunérations.

En ce qui concerne la participation active des administrateurs aux séances du conseil, le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des administrateurs au conseil d'administration pour l'exercice 2010.

Administrateurs	Présence/Nombre de séances
Philippe Delaunois	1/1
SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois	5/5
Renaud Bentégeat	6/6
Philippe Delusinne	6/6
Richard Francioli	6/6
Bernard Huvelin	4/6
Christian Labeyrie	6/6
Jean Rossi	5/5
SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	4/5
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais	6/6
Jan Steyaert	6/6

Le mode de prise des décisions du conseil d'administration

Sauf les cas de force majeure résultant de guerres, troubles ou autres calamités publiques, le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les membres du conseil d'administration, empêchés d'assister à une réunion, peuvent se faire représenter par un autre membre du conseil, conformément aux dispositions légales et réglementaires, chaque membre ne pouvant disposer que d'une procuration.

Les lettres, télégrammes, télex, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont annexés au procès-verbal de la réunion du conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir, pour tous les administrateurs ou une partie des administrateurs, sous la forme d'une audio- ou vidéoconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Le secrétaire de la société prend les mesures nécessaires à l'organisation d'une telle audio- ou vidéoconférence.

Les résolutions sont votées à la majorité des membres présents ou représentés. Dans le cas où des administrateurs doivent s'abstenir de prendre part à la délibération, en vertu de la loi, les résolutions sont votées à la majorité des autres membres présents ou représentés. Si les voix sont partagées également, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération.

Les procès-verbaux résument les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs. Ils sont consignés dans un registre spécial, tenu au siège de la société. Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du conseil d'administration ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

3.2 Le comité des nominations et des rémunérations

Au 31 décembre 2010, ce comité se compose de :

SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, présidente (*)
Richard Francioli
SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert (*)

(*) administrateurs indépendants

Ce comité s'est réuni trois fois en 2010.

Au cours de l'exercice, ce comité a notamment examiné :

- la rémunération de l'administrateur délégué et son intéressement
- la rémunération fixe et variable des cadres dirigeants
- les candidatures à la fonction d'administrateur de Jean Rossi et SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert,
- les modalités des différents systèmes d'assurance groupe
- la nomination de Bernard Cols en qualité de directeur général du pôle Multitechnique
- la nomination de Christophe Van Ophem, à la date du 1er février 2011, en qualité de directeur de CFE Brabant.

Le comité, en outre, a pris connaissance des nouvelles obligations en matière de rémunération, issues des dispositions de la loi du 21 avril 2010 relative à la corpore governance.

Le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des membres au comité des nominations et des rémunérations pour l'exercice 2010.

Membres	Présence/Nombre de séances
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, présidente	3/3
Richard Francioli	3/3
SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	1/1
Philippe Delaunois	1/1
SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois	1/1

Le mandat de membre du comité des nominations et des rémunérations est rémunéré à hauteur de 1.000 euros par séance. Le mandat de son président est rémunéré à hauteur de 2.000 euros par séance.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du comité des nominations et des rémunérations ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

3.3 Le comité d'audit

Au 31 décembre 2010, ce comité se compose de :

- Jan Steyaert, président
- Philippe Delusinne
- Christian Labeyrie

Le conseil d'administration de CFE a porté une attention particulière à la présence au comité d'audit d'administrateurs spécialisés dans les matières financières, comptables ou en gestion des risques.

Monsieur Jan Steyaert préside le comité d'audit. Il répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés.

Monsieur Jan Steyaert a obtenu un diplôme à orientation économique et financière. Il a exercé de

nombreuses activités professionnelles, en particulier au sein d'un cabinet de réviseurs d'entreprises et au sein de Telindus, société cotée en bourse, où il remplit successivement les fonctions de CFO, CEO et président du conseil d'administration. Ces éléments justifient les compétences en matière de comptabilité et d'audit de Monsieur Jan Steyaert.

Le commissaire participe aux travaux du comité d'audit à la demande expresse de celui-ci.

Ce comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice.

Ce comité a :

examiné les comptes annuels 2009 et semestriels 2010
examiné le projet de budget 2011 avant présentation de celui-ci au conseil
évalué la mission du commissaire et redéfini avec celui-ci le contenu de sa mission compte tenu des évolutions connues en cours d'exercice
procédé à une révision des risques principaux
entendu les conclusions des audits menés au plan de la sécurité informatique et la continuité des opérations en cas de sinistre.

Le comité d'audit a consacré une attention particulière au contrôle interne du groupe et suivi les démarches entreprises par CFE pour l'améliorer.

CFE a décidé fin 2010 de revoir fondamentalement ses outils de gestion et a fait le choix d'un système intégré de gestion (procurement, comptabilité, gestion budgétaire, trésorerie). Le cahier des charges a été entièrement défini. Le comité d'audit a monitoré cette démarche tout au long de l'exercice et rencontré à ce titre le comité de direction du projet et l'équipe en charge des analyses ayant conduit au cahier des charges final approuvé fin 2010.

Le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des membres au comité d'audit pour l'exercice 2010.

Membres	Présence/Nombre de séances
Jan Steyaert	5/5
Philippe Delusinne	5/5
Christian Labeyrie	4/5

Le mandat de membre du comité d'audit est rémunéré à hauteur de 1.000 euros par séance. Le mandat de son président est rémunéré à hauteur de 2.000 euros par séance.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du comité d'audit ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

4. L'actionariat

4.1 Capital et structure de l'actionariat

A la clôture de l'exercice, le capital social de CFE s'élevait à 21.374.971 euros, représenté par 13.092.260 actions, sans désignation de valeur nominale. Les actions de la société sont nominatives ou dématérialisées.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération. Lorsque le montant en a été totalement libéré, elles peuvent être transformées en actions dématérialisées, au choix et aux frais de l'actionnaire.

Le registre des titres nominatifs est tenu sous forme électronique. La gestion du registre a été confiée à Euroclear Belgium (CIK S.A).

Les actions nominatives peuvent être converties en actions dématérialisées et vice-versa, sur simple

demande de leur détenteur et aux frais de celui-ci. Toutefois, la conversion d'actions est suspendue à partir du moment du dépôt des actions en vue de l'assemblée générale des actionnaires, jusqu'à l'issue de celle-ci. Les actions dématérialisées sont converties en actions nominatives par l'inscription correspondante dans le registre des actionnaires de CFE. Les actions nominatives sont converties en actions dématérialisées par l'inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation et la radiation de l'inscription du registre des actionnaires.

Les titres au porteur de la société déjà inscrits en compte titres au 1er janvier 2008 existent automatiquement sous forme dématérialisée à partir de cette date.

Les titres au porteur qui n'ont pas été inscrits en compte titres au 1er janvier 2008, sont convertis en titres dématérialisés, au moment de leur inscription en compte titres ultérieurement, le cas échéant.

Les titres au porteur qui ne seront pas inscrits en compte-titres au 31 décembre 2013, seront convertis de plein droit en titres dématérialisés à cette date.

Au 31 décembre 2010, l'actionariat de CFE était structuré comme suit :

Partis sociales sans désignation de valeur nominale	13.092.260
- actions nominatives	6.185.480
- actions dématérialisées	6.856.700
- actions au porteur	50.080

Actionnaires possédant 3% ou plus des droits de vote afférents aux titres qu'ils possèdent :

VINCI Construction SAS 5, cours Ferdinand-de-Lesseps F-92851 Rueil-Malmaison Cedex (France)	46,84%, soit 6.132.880 titres
---	-------------------------------

4.2 Titres comprenant des droits de contrôle spéciaux

A la clôture de l'exercice, il n'y a avait pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

4.3 Droit de vote

La propriété d'une action CFE donne droit à une voix à l'assemblée générale de CFE et emporte de plein droit adhésion aux statuts de CFE et aux décisions de l'assemblée générale de CFE. Tout actionnaire n'est responsable des engagements de la société que jusqu'à concurrence du montant de sa souscription.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action, en ce qui concerne l'exercice des droits accordés aux actionnaires. La société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux actions faisant l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou d'un gage, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme bénéficiant à l'égard de la société de ces droits.

Depuis le 1er janvier 2008, l'exercice de tout droit attaché aux titres au porteur détenus en vif est suspendu jusqu'à leur inscription en comptes-titres ou dans le registre des actionnaires.

5. Contrôle interne

5.A Contrôle interne et gestion des risques

5A.1 Introduction

5A.1.1 Définition - référentiel

"Le contrôle interne peut être défini comme un système développé par l'organe de gestion et mis en oeuvre sous sa responsabilité par le management exécutif. Il contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et ce en fonction des objectifs, de la taille et de la complexité des activités de la société.

Le système de contrôle interne vise à assurer plus particulièrement :
l'application (réalisation et optimisation) des politiques et des objectifs fixés par l'organe de gestion (par exemple : performances, rentabilité, protection des ressources, ...);
la fiabilité des informations financières et non financières (par exemple : préparation des états financiers, du rapport de gestion, ...);
la conformité aux lois, règlements et autres textes (par exemple : les statuts, ...)."

(extrait des Lignes directrices dans le cadre de la loi du 6 avril 2010 et du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 publié par la Commission Corporate Governance - version 10/01/2011, page 8)

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

5A.1.2 Périmètre d'application du contrôle interne

Le contrôle interne s'applique à CFE et aux sociétés filiales entrant dans le périmètre de consolidation. En ce qui concerne les cas spécifiques de DEME, de Rent-A-Port, de Groep Terryn, de Van De Maele Multi-Techniek et de Sogesmaint-CBRE, les conseils d'administration de ces sociétés sont responsables du contrôle interne de celles-ci. CFE cherche cependant au travers de ses représentants aux conseils d'administration de ces sociétés à promouvoir les bonnes pratiques qui lui sont propres.

5A.2. Organisation du contrôle interne

5A.2.1 Principes d'action et de comportement

Les métiers de CFE nécessitent que les équipes qui les exercent soient proches de leurs clients. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit de prendre rapidement les décisions opérationnelles adéquates, une organisation décentralisée a été mise en place au sein des pôles construction, promotion et gestion immobilières, multitechnique et PPP-Concessions.

L'organisation de CFE implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels et fonctionnels à tous les niveaux de l'organisation. Cette délégation de pouvoirs donnée aux responsables opérationnels et fonctionnels s'exerce dans le cadre d'une directive générale et dans le respect des principes d'action et de fonctionnement de CFE :

- Respect rigoureux des règles communes du groupe en matière d'engagements, de prise de risques, de prise d'affaires, de remontées d'informations financières, comptables et de gestion
- Transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels
- Respect des lois et règlements en vigueur dans le pays où le groupe opère quelle que soit la matière
- Responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action du groupe à leurs collaborateurs
- Sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires de services, sous-traitants)
- Recherche de la performance financière.

5A.2.2 Les acteurs du contrôle interne

Le **conseil d'administration** de CFE est un organe collégial chargé de contrôler la gestion de la direction, de fixer les orientations stratégiques de la société, de veiller à la bonne marche de celle-ci. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe.

Le conseil d'administration s'est doté de comités spécialisés pour l'audit des comptes, les rémunérations et les nominations.

Le « **steering committee** » dit « le comité des 15 » est composé de :

- L'administrateur délégué en charge de la gestion journalière du groupe
- Le directeur général adjoint corporate et directeur financier et administratif du groupe
- Le directeur général adjoint du pôle construction
- L'administrateur délégué de BPC, en charge également de la supervision d'Amart
- Le directeur de BAGECI
- Le directeur de CFE Brabant
- Le directeur de CFE Nederland
- Le directeur de MBG
- Le administrateur délégué de Aannemingen Van Wellen, également directeur de la communication et des synergies du groupe
- Le directeur de CFE International
- Le directeur de CLE et des filiales immobilières au Luxembourg
- Le directeur de CFE Immo et administrateur délégué de BPI
- Le directeur général du pôle multitechnique
- Le directeur des ressources humaines du groupe
- Le directeur du développement durable du groupe.

Le steering committee est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du groupe, de l'application des politiques relatives à la gestion du groupe et de la directive générale précitée.

Le holding dispose d'une structure limitée adaptée à l'organisation décentralisée du groupe. Les services fonctionnels du holding ont notamment pour mission d'établir et de veiller à la bonne application des règles et procédures du groupe et des décisions prises par l'administrateur délégué. Au plan financier, la gestion de la trésorerie est centralisée au niveau de la holding. En ce qui concerne les filiales, un accord exprès de la direction financière de la holding est requis avant d'engager une relation avec un organisme bancaire. Le holding gère également de façon directe les financements spécifiques de projets.

CFE n'a, par contre, pas mis en place à ce jour une direction de l'audit.

5A.3. Recensement et dispositif de gestion des risques

CFE a procédé dès l'exercice 2006 à un recensement des principaux risques auxquels elle est exposée. Ce recensement fait l'objet d'une mise à jour régulière. Ces risques sont décrits au point 5B. Ce recensement fait clairement apparaître que les risques principaux se situent au plan opérationnel. La caractéristique principale du secteur réside, en effet, dans l'engagement pris, à la remise d'offre, de construire un objet unique par nature, pour un prix dont les modalités sont préfixées et ce, dans un délai convenu.

5A.4. Principales procédures de contrôle interne

Les procédures, objet de ce chapitre, sont communes à l'ensemble du groupe suivant la définition du périmètre précitée.

5A.4.1 Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent les normes de comportement et font partie intégrante du processus de contrôle interne. La direction juridique du holding assure une veille juridique afin de connaître les différentes règles qui sont applicables au groupe et s'applique à en informer les membres du "steering committee" ou les collaborateurs concernés.

5A.4.2 Application de la directive de la direction générale

La directive générale de l'administrateur délégué aux directeurs membres du comité exécutif définit les opérations nécessitant l'information ou l'autorisation préalable de la direction générale ou des directions fonctionnelles de CFE.

Cette directive couvre les domaines suivants :

- la prise de risques sur contrats
- l'acquisition ou la cession de biens immobiliers
- l'acquisition ou la cession de biens mobiliers
- l'acquisition de sociétés
- les ressources humaines
- la gestion administrative et juridique
- les relations bancaires et les engagements financiers
- l'information financière
- les actions de communication interne ou externe
- l'éthique personnelle
- le rôle social et sociétal.

Ces règles de fonctionnements sont impératives pour les directeurs de CFE.

Cette directive générale est déclinée par chaque directeur vers les responsables de filiales ou succursales. Il peut exister par voie de directives complémentaires des règles plus restrictives élaborées par des directeurs de CFE pour leur zone de compétence et adressées à des personnes disposant de l'autorité nécessaire à la tête d'un centre de profit mais, en aucun cas, une directive complémentaire ne peut déroger à ces règles.

5A.4.3 Procédures relatives aux engagements - les comités de risques

Compte tenu des spécificités des métiers, des procédures strictes de contrôle en amont sont en vigueur.

Le **comité des risques** de CFE a pour mission d'apprécier :

- les conditions et modalités de remise des offres de travaux qui, du fait de leur taille, de la mise en œuvre d'une technologie nouvelle, de la particularité de leur montage financier, de la présence d'obligations sociales hors normes ou de leur localisation, comportent un risque particulier, qu'il soit technique, juridique, financier, social ou autre. Des seuils entraînant un passage automatique et préalable à la remise d'offre sont fixés dans la directive générale.
- toutes les opérations de partenariat public privé et les concessions.

Le comité des risques comprend les membres suivants :

- l'administrateur délégué de CFE
- le directeur, membre du steering committee, en charge de la filiale ou de la succursale
- les représentants opérationnels ou fonctionnels de la société
- et, suivant la spécificité du risque, le directeur financier et administratif, le directeur des ressources humaines, le directeur général adjoint du pôle construction, membres du steering committee.

Le comité immobilier

Aucune acquisition de foncier ou aucun engagement d'acquisition ou de développement immobilier ne peut se faire sans l'accord préalable de ce comité immobilier.

Ce comité immobilier se compose de :

- l'administrateur délégué de CFE
- le directeur financier et administratif membre du steering committee

- le directeur membre du steering committee concerné par l’opération
- les représentants opérationnels du projet concerné
- la secrétaire générale du pôle immobilier
- le responsable administratif et financier du pôle immobilier.

De plus, tout investissement immobilier d’un montant supérieur à cinq millions d’euros est soumis à l’accord préalable du conseil d’administration de CFE.

En ce qui concerne **les projets d’acquisition de société**, toute prise de participation (majoritaire ou minoritaire) est de la responsabilité de l’administrateur délégué après autorisation du conseil d’administration.

5A.4.4 Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent de systèmes de contrôle des opérations qui leur sont propres et adaptés aux spécificités de leur activité.

Un tableau de bord de l’activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l’endettement financier net est établi mensuellement par la direction financière sur base des informations transmises par les différentes entités opérationnelles.

Mensuellement, une lettre d’information reprenant les faits marquants est établie par les dirigeants des différentes entités.

La procédure budgétaire est commune à l’ensemble des pôles du groupe et à leurs filiales. Elle comporte quatre rendez-vous annuels :

- le budget initial présenté en novembre de l’année n-1
- le premier recalage budgétaire présenté en avril de l’année n
- le deuxième recalage présenté en juillet/août de l’année n
- le troisième recalage présenté en novembre de l’année n.

Ces réunions, auxquelles assistent l’administrateur délégué, le directeur financier et administratif, le directeur de la consolidation, le directeur de la filiale ou de la succursale concernée ainsi que son responsable financier, examinent :

- le volume des affaires de l’exercice en cours, l’état du carnet de commandes
- la marge prévisible du centre de profits avec le détail des marges par projet (ou par département pour le pôle multitechnique)
- l’analyse des risques en cours avec notamment une présentation exhaustive des contentieux en demande ou en défense
- l’état des garanties données
- les besoins d’investissements ou les désinvestissements
- la trésorerie et son évolution future sur douze mois.

5A.4.5 Procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable

La direction de la consolidation, rattachée à la direction financière du groupe est responsable de la production et de l’analyse des informations financières et comptables de CFE diffusées tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du groupe et dont elle doit s’assurer de la fiabilité.

Elle a en particulier en charge :

- l’établissement, la validation et l’analyse des comptes semestriels et annuels consolidés du groupe et des données prévisionnelles (consolidation des budgets et des recalages budgétaires)
- la définition et le suivi des procédures comptables au sein du groupe ainsi que l’application des normes IFRS.

La direction de la consolidation fixe le calendrier de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels. Ces instructions sont diffusées auprès des directions financières des différentes entités concernées et s’accompagnent de séances d’informations ou de formation.

La direction de la consolidation assure le traitement comptable des opérations complexes et veille à les faire valider par le commissaire aux comptes.

Lors de chaque arrêté comptable, les responsables financiers des principales entités présentent les comptes de la filiale ou de la succursale au directeur financier et administratif du groupe et au directeur de la consolidation.

Le directeur de la consolidation est membre du comité d’audit de DEME et de Rent-A-Port et assiste aux réunions tenues lors de chaque arrêté de comptes de celles-ci. De façon régulière, le comité d’audit de DEME aborde un thème spécifique (analyse d’une filiale) et effectue une mission sur site.

Le commissaire aux comptes fait part au comité d’audit de ses observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant présentation au conseil d’administration.

Préalablement à la signature de ses rapports, le commissaire aux comptes recueille les lettres d’affirmation auprès de la direction du groupe et des filiales. Dans ces déclarations, la direction du groupe et des différentes filiales confirment notamment que, selon leur appréciation, l’ensemble des éléments à leur disposition a bien été transmis au commissaire afin de lui permettre l’exercice de sa mission et que les éventuelles anomalies relevées par celui-ci et non corrigées à la date d’établissement des lettres n’ont pas d’impact significatifs sur les comptes consolidés et sociaux.

5A.5. Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques

Au cours de l’exercice 2010, l’administrateur délégué de CFE et les directeurs membres du steering committee ont procédé à une réactualisation de la directive générale portant sur les règles de fonctionnement interne.

Un groupe de travail, dont l’objectif était d’identifier au plan opérationnel les points à risques sensibles et de suggérer des propositions d’amélioration, a remis ses conclusions en fin d’année.

Le manuel de procédures internes dont la réécriture a été entamée en 2009 a été présenté au steering committee et doit être complété pour tenir compte des différentes remarques et suggestions.

CFE a décidé, fin 2009, de rénover de façon fondamentale ses outils de gestion et a fait le choix d’un système intégré de gestion (ERP). Ce système intègre la gestion des états d’avancement, les achats, la comptabilité, le contrôle de gestion, la gestion de la trésorerie quotidienne.

L’exercice 2010 a été consacré à l’établissement du cahier des charges. Ce travail a été effectué par une équipe de projet comportant des responsables opérationnels et fonctionnels des différents pôles et des différentes sociétés, associant des gestionnaires de projets, des acheteurs, des contrôleurs de gestion, des comptables et des responsables financiers. Cette équipe de projet est dirigée par le directeur de la consolidation du groupe.

La phase test a démarré en janvier 2011.

La mise en place de ce système de gestion intégré aura un impact sensible au niveau du contrôle interne. C’est la raison pour laquelle le comité d’audit y a attaché une attention particulière, ce thème figurant de façon régulière à son ordre du jour. Le comité d’audit a rencontré à ce titre directement l’équipe de projet.

L’exercice 2011 doit permettre de tester au niveau de trois pôles le nouveau système de gestion et de fixer les autorisations du système. L’exercice 2011 devrait permettre de finaliser le manuel de procédures internes. Les fondements du contrôle interne devraient en sortir renforcés.

5.B Facteurs de risques

5B.1 Risques communs aux secteurs dans lesquels le groupe CFE est actif

5B.1.1 Risques opérationnels

5B.1.1.1 L'acte de construire

La caractéristique principale du secteur réside dans l'engagement pris à la remise d'offre, de construire un objet (bâtiment, ouvrage d'art, quai, ...) unique par nature, pour un prix dont les modalités sont préfixées et ce dans un délai convenu.

Les facteurs de risque portent dès lors sur :

- l'établissement du prix de l'objet à construire et, en cas d'écart entre le prix prévu et le prix de revient réel, la possibilité (ou non) d'obtenir la couverture des surcoûts engagés et compléments de prix
- le design, si la responsabilité en incombe à l'entrepreneur
- la construction proprement dite et, en particulier, les risques propres au sous-sol et à la stabilité de l'ouvrage
- la maîtrise des éléments constitutifs du prix de revient
- les délais
- les obligations de performance (qualité, délai) et les conséquences directes et indirectes y liées
- les obligations de garantie (décennale, maintenance)
- le respect des obligations en matière de droit social étendu, en outre, aux prestataires de services, ainsi qu'en termes de sécurité.

Pour faire face à ces risques, CFE dispose d'un personnel qualifié et expérimenté, des services d'un bureau d'études interne et recourt aux services de bureaux d'études et de stabilité externes ainsi qu'aux organismes de contrôle.

Les remises de prix suivent des procédures strictes de revue d'offre et sont soumises, le cas échéant, à un comité des risques. Les projets font l'objet d'un contrôle budgétaire et d'une revue de direction trimestrielle.

5B.1.1.2 L'immobilier

Au niveau global, l'activité immobilière est soumise directement ou indirectement à certains facteurs macro-économiques (niveau des taux d'intérêt, propension à investir, épargne...), politiques (développement d'institutions supra-nationales, plans d'aménagement...) qui influencent le comportement des acteurs sur le marché et ce, tant sous l'angle de la demande que de l'offre.

Cette activité se caractérise également par la durée longue du cycle des opérations, ce qui implique la nécessité d'anticiper les décisions et de souscrire des engagements sur des termes longs.

Pour chacun de ses projets, cette activité, en plus des risques liés au secteur, est soumise à ses risques propres :

- sélection de l'investissement foncier
- définition du projet et sa faisabilité
- obtention des différents permis et autorisations
- maîtrise des coûts de construction, honoraires et financement
- commercialisation.

CFE et ses filiales de promotion immobilière disposent d'équipes spécialisées en matière immobilière, collaborent avec des architectes et bureaux d'études de renom et assurent la maîtrise d'ouvrage de leurs projets, le pôle construction étant en charge de l'exécution de ceux-ci.

CFE a mis en place des comités d'investissements auxquels sont présentés les projets avant d'être soumis au conseil d'administration. Enfin, afin de diminuer l'exposition au risque, CFE cherche à diversifier le

portefeuille des opérations (logements, seigneuries, centres commerciaux) et limite ses engagements en développement de bureaux, marché affecté plus fortement par la crise économique.

CFE a mis en place un comité d'investissement général qui s'assure que le projet s'inscrive dans la politique financière générale du groupe, respecte les équilibres financiers et que sa bonne réalisation se fasse dans le cadre du respect des engagements souscrits.

In fine, tout dossier d'un montant supérieur à 5 millions d'euros et sélectionné est soumis à l'approbation du conseil d'administration de CFE.

Compte tenu notamment des facteurs externes, le risque propre à l'activité immobilière ne peut cependant être totalement évité.

5B.1.1.3 Le dragage

L'activité de dragage est exécutée au travers de DEME (détenue à 50%) et les filiales de celle-ci.

DEME est un des grands acteurs sur le marché mondial du dragage. Son marché porte tant sur le dragage de maintenance que sur le dragage d'infrastructure ("capital dredging"). Ce dernier est notamment lié au développement du commerce mondial et aux décisions des états d'investir dans des grands travaux d'infrastructure.

Le groupe DEME est également actif dans le domaine environnemental et ce au travers d'Ecoterres, filiale qu'elle contrôle à 75 %. Cette société est spécialisée dans le traitement des boues et des terres polluées.

DEME, au travers de DBM ("DEME Building Materials") est également présente sur le marché de l'approvisionnement en gravier.

Outre le fait que le dragage est une activité principalement maritime, il se caractérise par son côté "capital intensive", justifié par les investissements lourds du secteur. A ce titre, DEME est confrontée à des décisions d'investissements complexes. Outre les risques spécifiques au travail maritime et à l'exécution de projets (voir 1.1), l'activité connaît des risques propres :

- conception technique de l'investissement (type de drague, capacité, puissance,...) et maîtrise des technologies nouvelles
- décalage entre la décision d'investir et la mise en exploitation du bateau et l'appréhension du marché futur
- maîtrise de la réalisation par le chantier naval de l'investissement décidé (coût, performance, conformité,...)
- occupation de la flotte et planification des activités
- financement.

DEME a mis, elle aussi, en place un comité d'investissement approprié et les investissements significatifs sont soumis à l'approbation de son conseil d'administration.

Enfin, DEME, travaillant à la grande exportation, est soumise au risque politique.

DEME dispose d'un personnel qualifié à même de concevoir des dragues, d'étudier et d'exécuter des projets de grande ampleur. Compte tenu de la nature même de l'activité et de l'ensemble des éléments externes entrant en ligne de compte, le risque inhérent à l'activité ne peut cependant être totalement exclu.

5B.1.2 La conjoncture

Le secteur de la construction est par nature perçu comme soumis à des fluctuations cycliques fortes. Il convient cependant de nuancer ce constat par pôle ou sous-pôle d'activité, les facteurs clés pouvant différer pour chacun de ceux-ci. Ainsi :

- L'activité génie civil est fortement liée aux programmes étatiques d'investissements en grands travaux d'infrastructure. CFE a réduit fortement son exposition à ce risque en obtenant, au travers de sociétés momentanées, plusieurs contrats de génie civil importants et s'étendant sur plusieurs années :
 - les travaux de la ligne ferroviaire reliant l'autoroute E19 et la gare aéroportuaire de Zaventem
 - l'élargissement de la capacité du Coentunnel à Amsterdam aux Pays-Bas
 - un tunnel ferroviaire pour le développement de la première phase du réaménagement autour de la gare et des voies actuelles de Delft aux Pays-Bas
 - le contrat du tunnel ferroviaire du Liefkenshoek situé au nord-ouest du Port d'Anvers.

- Les activités de construction pour le secteur public sont liées aux programmes étatiques et régionaux d'investissement.
- Les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements privés répond plus directement à la conjoncture, la confiance et au niveau des taux d'intérêts.
- L'activité du dragage est, pour sa part, plus sensible à la conjoncture internationale, à l'évolution du commerce mondial et à la politique d'investissement des Etats en matière de grands travaux d'infrastructure et de développement durable.

5B.1.3 Encadrement et main-d'oeuvre

Le secteur de la construction souffre toujours d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'oeuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, que ce soit au niveau des études, de la préparation des projets, de leur conduite ou de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification ou de compétence ainsi que de la disponibilité sur le marché de l'emploi de ceux-ci.

5B.2 Risques de marché (taux, change, insolvabilité)

5B.2.1 Intérêts

Le groupe CFE est confronté à des investissements importants et portant sur de longues périodes. Dans ce contexte et dans le cadre de la mise à disposition de crédits long terme, de financement de projets ou de gros investissements (dragues), CFE (directement) ou les filiales (DEME) pratiquent, le cas échéant, une politique de couverture de taux d'intérêts. Le risque de taux ne peut cependant être totalement exclu.

Le groupe CFE n'a pas connu d'impact direct de la crise financière. Cependant, l'importance et la persistance de la crise financière ont une influence négative en termes de coûts sur le financement des grands projets de type PPP ou immobiliers.

5B.2.2 Change

CFE et ses filiales ne pratiquent pas de couverture de taux de change pour les activités de construction, immobilier, multitechnique, ces marchés se situant principalement dans la zone euro. Compte tenu du caractère international de son activité et de l'exécution de marchés en monnaies étrangères, DEME pratique des couvertures de taux ou procède à des ventes à terme de devises. Le risque de taux ne peut cependant être exclu.

5B.2.3 Crédit

Compte tenu de la nature de ses clients qui sont pour l'essentiel des clients publics ou assimilés, soit des investisseurs connus, le groupe CFE ne recourt pas à l'assurance crédit.

A la grande exportation, dans la mesure où le pays est éligible et où le risque peut être couvert par l'assurance crédit, DEME se couvre régulièrement auprès des organismes compétents en ce domaine (Office National du Ducroire).

Afin de limiter le risque courant de solvabilité, CFE vérifie, lors de la remise d'offres, la solvabilité de ses clients, suit de façon régulière l'encours de ceux-ci et adapte, si nécessaire, sa position vis-à-vis d'eux. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.

5B.2.4 La liquidité

La réduction de la liquidité et la difficulté d'obtenir du crédit à des conditions économiques acceptables restent de mise. CFE a pu préserver ses positions au cours de l'exercice en gérant de façon stricte la trésorerie. Des séances d'information régulières destinées aux 150 cadres dirigeants ont eu pour thème la liquidité et la gestion de la trésorerie au quotidien. Les directeurs de filiales ou succursales sont engagés au plan des prévisions de trésorerie et à leur bonne réalisation.

Par ailleurs, CFE avait couvert par un crédit long terme confirmé l'ensemble des besoins financiers du Diabolo (40 millions). De plus, début 2008, CFE avait finalisé un club deal long terme de 100 millions d'euros lui permettant de couvrir, d'une part, ses programmes d'investissements propres et, d'autre part, ses besoins de fonds de roulement.

5B.3 Risque du prix des matières premières

CFE est potentiellement exposée à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux. Toutefois, le groupe CFE estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de travaux du groupe CFE comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages en cours de réalisation en fonction de l'évolution du prix des matières premières. En outre, les activités de travaux du groupe CFE sont exercées au travers d'un grand nombre de contrats, dont une part importante est de courte ou moyenne durée ce qui, même en l'absence de formule de révision de prix, limite l'impact de la hausse du prix des matières premières. Dans le cadre des grands projets, CFE a négocié, notamment pour les aciers, des contrats fermes de longue durée. Enfin, le groupe met en place, et principalement chez DEME, des couvertures de prix de fourniture (gasoil).

5B.4 Dépendance clients fournisseurs

Compte tenu de la nature de ses activités et de son type d'organisation, qui découle du caractère local de ses marchés, le groupe CFE considère qu'il n'est pas globalement dépendant d'un petit nombre de clients, ni de fournisseurs ou sous-traitants. Par ailleurs l'organisation opérationnelle du groupe est marquée par une forte décentralisation qui se traduit, en règle générale, par une grande autonomie de décisions des dirigeants locaux à l'intérieur des délégations qui leur sont consenties, notamment en matière d'achats.

5B.5 Risques environnementaux

De par le type de travaux qu'il est appelé à exécuter et notamment les travaux de rénovation, le groupe CFE peut être conduit à manipuler des matériaux insalubres ou dangereux. Le groupe CFE prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentif, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu. DEC-Ecoterres est, quant à elle, de par son objet social, confrontée au risque environnemental. Si toutes les précautions et mesures de contrôle sont prises au niveau de la société, le risque ne peut être totalement évité.

5B.6 Risques juridiques

Compte tenu de la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques, le groupe CFE est soumis à un environnement réglementaire complexe lié au lieu d'exécution des prestations et aux domaines d'activité concernés. Lui sont notamment applicables les règles relatives aux contrats administratifs, aux marchés de travaux publics et privés, à la responsabilité civile, notamment celle des constructeurs et ce tant en Belgique qu'à l'étranger. Le secteur de la construction est de plus confronté à une interprétation extensive des notions relatives à la responsabilité des constructeurs dans les domaines de la responsabilité décennale, de la responsabilité des vices cachés véniels, ainsi qu'à l'émergence d'une responsabilité pour des dommages consécutifs indirects. Le groupe CFE connaît un nombre de litiges que l'on peut qualifier de normal pour le secteur de la construction. Dans la plupart des cas, le groupe CFE cherche à conclure une convention transactionnelle avec la partie adverse, ce qui conduit à un nombre de procédures réduit.

5B.7 Risques propres au groupe CFE

5B.7.1 Sociétés d'objet

Pour réaliser certaines de ses opérations immobilières ou en partenariat public privé, le groupe CFE participe ou continuera à participer à des sociétés d'objet (Special purpose Companies) qui consentent des sûretés à l'appui de leur crédit. Le risque est, en cas de défaillance de ce type de société et d'exercice de

la sûreté, que le produit de l'exercice de celle-ci ne permette pas de rembourser en tout ou en partie le montant des fonds propres ou assimilés mis à disposition pour conforter la mise en place des crédits.

Au 31 décembre 2010, cette mise à disposition s'élève à 18,2 millions d'euros, la limite étant fixée internement à 30% des fonds propres consolidés. Les engagements actuels de mise à disposition de fonds propres (tunnel ferroviaire du Liefkenshoek, Coentunnel et les écoles en communauté germanophone) s'élèvent à 27,1 millions d'euros.

5B.7.2 Participation en DEME

Une participation significative est détenue à 50 %. Il s'agit de DEME. Le groupe DEME est contrôlé conjointement par le groupe Ackermans & van Haaren et CFE, qui en détiennent chacun 50%.

Ackermans & van Haaren et CFE ont reconduit, en 2007, l'accord de coopération qui consolide la collaboration entre actionnaires, l'objectif étant de gérer le groupe DEME en tant que partenaires égaux.

Ce groupe dispose de son autonomie de gestion. Les associés sont représentés paritairement au conseil d'administration ainsi qu'aux comités exécutifs et d'audit.

Ce groupe est autonome financièrement et CFE n'a consenti aucune avance ou engagement en faveur de cette filiale.

La rentabilité de la participation de CFE dans DEME dépend partiellement de la continuité de la bonne collaboration entre ses actionnaires.

Le risque de holding lié à cette participation est inhérent à la structure de contrôle conjoint sous le régime de laquelle elle est détenue comme indiqué ci-dessus.

6. Rapport de rémunération

6.1 La rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités

6.1.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

L'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2010 de CFE SA a approuvé l'octroi aux administrateurs, en cette qualité, à charge du compte de résultats, d'émoluments consistant en une somme fixe. Ce montant a été fixé à 325.000 euros pour l'ensemble du conseil.

Le conseil d'administration décide, selon les règles qu'il édicte, de la répartition entre ses membres de ces émoluments.

Une partie, soit 200.000 euros, a été répartie de façon égale entre chacun des membres du conseil d'administration, soit 20.000 euros par administrateur, prorata temporis de l'exercice du mandat en cours d'année.

Une partie, soit 125.000 euros, a été répartie suivant le taux de présence aux séances du conseil d'administration.

De plus, les administrateurs sont remboursés des frais que peut nécessiter l'exercice de leur mandat, dans les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Montant des avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs mandats au sein du groupe :

(euros) CFE SA	Emoluments	Emoluments Filiales	Autres frais
Philippe Delaunois	9.177		12.814
SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois	24.460		37.000
Renaud Bentégeat	33.636		
Philippe Delusinne	33.636		
Richard Francioli	33.636		
Bernard Huvelin	29.091		
Christian Labeyrie	33.636		
Jean Rossi	24.459		
SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	22.187		
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais	33.636		
Jan Steyaert	33.636		
Total	311.192	0	49.814

Aucune convention avec un administrateur prévoyant une indemnité de départ supérieure à 12 mois n'est entrée en vigueur ou n'a été prolongée depuis le 3 mai 2010 (date de l'entrée en vigueur de la loi du 6 avril 2010). Par ailleurs, aucun administrateur indépendant ne bénéficie d'une rémunération variable. En conséquence, aucune convention avec un administrateur ne doit donc être soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 5 mai 2011.

6.1.2 Rémunération des membres du comité d'audit

Philippe Delusinne	5.000
Christian Labeyrie	4.000
Jan Steyaert	10.000
Total	19.000

6.1.3 Rémunération des membres du comité des nominations et des rémunérations

SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois	1.000
Philippe Delaunois	1.000
Richard Francioli	3.000
SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	1.000
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais	6.000
Total	12.000

6.1.4 Rémunération de l'administrateur délégué

Au titre de ses fonctions exécutives au sein du groupe CFE, l'administrateur délégué, outre la rémunération de son mandat d'administrateur, soit 33.636 euros, a perçu une rémunération annuelle brute qui s'élève à 178.916 euros, à laquelle s'ajoute une rémunération variable. Celle-ci s'est élevée à 250.000 euros au titre de l'exercice 2010, somme payable en 2011. L'administrateur délégué dispose en plus d'un logement et d'un véhicule de société, soit l'équivalent de 43.135 euros pour 2010. Il ne bénéficie pas, à charge de CFE, d'un plan de pension.

CFE n'a accordé aucun plan d'option ou autres droits à acquérir de la société à l'administrateur délégué.

Enfin, aucune convention n'a été conclue ou prolongée avec l'administrateur délégué depuis le 3 mai 2010 prévoyant une indemnité de départ. Aucune convention ne doit donc être soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 5 mai 2011.

6.2 La rémunération de la direction

6.2.1 La direction de CFE

Les structures sociales de CFE sont adaptées aux prérogatives auxquelles répond la création d'une société holding, d'une part, et aux exigences liées à son organisation par pôles d'activité, d'autre part.

Chaque pôle, représentant un portefeuille d'activité, est composé de plusieurs sociétés filiales et éventuellement de succursales, lesquelles constituent un centre de profit et représentent en général un métier sur une zone géographique d'action définie. Chaque filiale est dirigée par un conseil d'administration et un directeur, chaque succursale est dirigée par un directeur. L'organisation unique de la gestion des filiales et des succursales consiste donc en une délégation particulière de pouvoirs à un groupe de personnes, les directeurs, permettant le recours à des dirigeants actifs et assurant une bonne organisation opérationnelle des pôles d'activité.

Ces structures sociales assurant l'équilibre des pouvoirs et le bon fonctionnement de CFE, la société décide de ne pas adopter un comité de direction au sens de la loi mais elle a toutefois anticipé l'avenir en prévoyant cette possibilité dans les statuts.

Les personnes chargées de la conduite effective des activités sont donc l'administrateur délégué en premier lieu et les directeurs en second lieu.

Les directeurs sont pour l'exercice 2010 :

Frédéric Claes SA, représentée par Frédéric Claes
Artist Valley SA, représentée par Jacques Lefèvre
Bernard Cols
Patrick de Caters
André de Koning
Lode Franken
Michel Guillaume
Gabriel Marijsse
Youssef Merdassi
Jacques Ninanne
Patrick Van Craen
Christian Van Hamme
Parick Verswijvel
Yves Weyts

Au 1er février 2011, Christophe Van Ophem a été nommé directeur de CFE.

6.2.2 Politique de rémunération

La rémunération fixe est basée sur une structure salariale existant dans le groupe CFE. Cette structure salariale est le reflet du niveau de responsabilité de chacun des directeurs au sein de l'entreprise.

La rémunération variable des directeurs opérationnels, c'est-à-dire les responsables de centres de profits (filiales et succursales), est directement liée à la performance financière de leur secteur de responsabilité (le facteur quantitatif) et à deux facteurs qualitatifs qui sont les résultats en matière de prévention des accidents de travail et l'adhésion aux valeurs du groupe CFE.

Pour les directeurs fonctionnels, la rémunération variable tient compte de plusieurs données, à savoir : le résultat du groupe, le fonctionnement de leur département et la réalisation d'objectifs spécifiques qui leur ont été définis en début d'exercice.

L'évaluation des performances est basée uniquement sur l'exercice écoulé.

La rémunération fixe et variable de l'administrateur délégué est décidée par le comité des nominations et des rémunérations.

Les rémunérations fixes et variables des directeurs font l'objet d'une proposition de l'administrateur délégué auprès du comité des nominations et des rémunérations au début de l'exercice suivant, après la clôture définitive des comptes de l'exercice social. Ce comité décide des nouvelles rémunérations fixes et des rémunérations variables accordées.

Aucune convention avec un directeur prévoyant une indemnité de départ supérieure à 12 mois n'est entrée en vigueur ou n'a été prolongée depuis le 3 mai 2010 (date de l'entrée en vigueur de la loi du 6 avril 2010). En conséquence, aucune convention avec un directeur ne doit donc être soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 5 mai 2011.

L'année 2010 n'a pas connu de modification importante dans la politique de rémunérations fixe et variable.

6.2.3 Niveau des rémunérations

La rémunération des directeurs	
Les directeurs qui sont repris au point 6.2.1 de ce rapport ont perçu	
Rémunérations fixes et honoraires	2.289.621
Rémunérations variables	910.777
Versements aux diverses assurances (plans de pension, hospitalisation, accidents)	576.174
Frais de véhicule de fonction	220.105
Total	3.996.677

CFE n'a accordé aucun plan d'option ou autres droits à acquérir de la société à ces directeurs.

7. Appréciation des mesures prises par la société dans le cadre de la directive relative aux opérations d'initiés et les manipulations de marché

La politique de CFE en la matière a été précisée dans la charte de gouvernance d'entreprise.

Un compliance officer (Jacques Ninanne) a été désigné et un programme d'information destiné aux cadres dirigeants et aux personnes susceptibles de par leur fonction de disposer d'information privilégiée est en place depuis 2006.

De façon systématique, l'entreprise informe ce personnel des périodes fermées et rappelle de façon régulière les directives générales.

8. Transactions et autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs et managers exécutifs

La politique en la matière a été précisée dans la charte de gouvernance d'entreprise.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à CFE ou à l'une de ses filiales.

9. Convention d'assistance

CFE a conclu un contrat de services avec son actionnaire de référence VINCI Construction le 24 octobre 2001. Les rémunérations dues par CFE pour l'exercice 2011 s'élèvent à 1.190.000 euros.

Cette convention permet d'accéder aux bases de données de VINCI, de bénéficier du support de celle-ci dans des domaines variés tels que les ressources humaines, le développement durable, l'analyse de risques et les méthodes.

10. Contrôle de l'entreprise

Le commissaire est la société Deloitte, Reviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy.

L'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010 a renouvelé pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2013, le mandat de commissaire de Deloitte, Reviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy. La rémunération du mandat en CFE SA s'est élevée à 138.500 euros.

Durant l'exercice, le comité d'audit a marqué accord pour l'établissement par le commissaire, Deloitte, Reviseurs d'Entreprises, d'un rapport détaillé des opérations sur les opérations de 2010 pour un montant de 40.000 euros.

Les coûts facturés par Deloitte, Reviseurs d'Entreprises, pour des missions diverses s'élèvent à 22.100 euros.

Par ailleurs, durant l'exercice 2010, des coûts facturés par Deloitte, conseillers fiscaux, relatifs à des avis en matière fiscale ont été comptabilisés à 17.020 euros.

Deloitte a effectué la révision des comptes de la majeure partie des sociétés du groupe CFE. Les contrôles du commissaire ont couvert respectivement 87% du total du bilan consolidé et 91% du chiffre d'affaires consolidé en 2010.

Pour les autres principaux groupes et filiales, le commissaire a généralement obtenu les rapports de certification des commissaires de celles-ci et/ou eu des entretiens avec ces derniers et il a effectué certaines procédures de révisions complémentaires.

Rémunération des commissaires pour l'ensemble du groupe, en ce compris CFE SA (exercice 2010) :

<i>en milliers d'euros</i>	Deloitte Montant	%	Autres Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	293,31	81,84%	155,79	51,80%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	33,39	9,32%	32,18	10,70%
Sous-total audit	326,70	91,16%	187,97	62,50%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	18,61	5,19%	109,94	36,56%
Autres	13,10	3,65%	2,84	0,94%
Sous-total autres	31,70	8,84%	112,78	37,50%
Total honoraires des Commissaires aux comptes	358,40	100%	300,75	100%

C. Politique d'assurance

Le groupe CFE assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance "Tous risques chantiers" et couvre sa responsabilité civile exploitation et après travaux pour des montants suffisants. Le risque de terrorisme est cependant exclu de la couverture "Tous risques chantiers". Compte tenu de la recrudescence de ce type d'actes et dans le cadre de ses projets immobiliers, CFE et ses filiales immobilières pourraient être conduites, - et pour autant que le marché de l'assurance reste disponible pour offrir ce genre de couverture à des conditions économiquement acceptables, - à rechercher ponctuellement des couvertures contre ce risque.

D. Rapports spéciaux

Aucun rapport spécial n'a été établi au cours de l'exercice.

E. Offre publique d'acquisition

En application de l'article 34 de l'Arrêté Royal du 14.11.2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, la Compagnie d'Entreprises CFE SA expose que :

- I. l'organe d'administration a le pouvoir d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximum de 2.500.000 euros (article 4 des Statuts), étant rappelé que l'exercice de ce pouvoir est limité en cas d'offre publique d'acquisition par l'article 607 du Code des sociétés,
- II. l'organe d'administration a le pouvoir d'acquérir un maximum de 10% d'actions propres de la société (article 14 bis des Statuts).

F. Acquisitions

CFE SA a acquis en janvier 2010, pour un prix de 3,07 millions d'euros le solde (37,5%) de la participation en Druart SA.

CFE SA a acquis en juin 2010, pour un prix de 10,86 millions d'euros, 55% des titres de la société groep Terry NV, située à Moorslede, leader en Belgique du marché du lamellé-collé.

CFE SA a pris en décembre 2010, pour un prix de 146.340 euros, une participation de 65% de la société Brantegem NV, située à Alost et active dans le domaine de la climatisation.

G. Création de succursales

Le 24 février 2010, le conseil d'administration de CFE a décidé de créer une succursale en Tunisie sous la dénomination "CFE Tunisie" et de nommer Patrick Van Craen en qualité de directeur général de celle-ci.

H. Eléments postérieurs à la clôture

Aucun changement significatif de la situation financière et commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2010.

I. Recherche et développement

L'exercice 2010 a été marqué par les études pour les grands projets de l'autoroute A15 aux Pays-Bas et des écoles en Communauté germanophone. CFE a poursuivi sa politique de prise en charge directe de ces frais.

J. Information sur les tendances

Compte tenu du carnet de commandes, le chiffre d'affaires du groupe devrait rester comparable à celui de 2010. Sur ces bases, le groupe vise un résultat au moins équivalent à celui de 2010.

K. Comité d'audit

Monsieur Jan Steyaert préside le comité d'audit. Il répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés.

Monsieur Jan Steyaert a obtenu un diplôme à orientation économique et financière. Il a exercé de nombreuses activités professionnelles, en particulier au sein d'un cabinet de réviseurs d'entreprises et au sein de Telindus, société cotée en bourse, où il remplit successivement les fonctions de CFO, CEO et président du conseil d'administration. Ces éléments justifient les compétences en matière de comptabilité et d'audit de Monsieur Jan Steyaert.

L. Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011

Le conseil d'administration invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, avenue Herrmann-Debroux, 40-42, 1160 Bruxelles, le jeudi 5 mai 2011 à 15 heures. L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2010
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010
Proposition de décision :
L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2010 présentés par le conseil d'administration.
3. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010
Proposition de décision :
L'assemblée générale approuve les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 présentés par le conseil d'administration.
4. Affectation du bénéfice
Proposition de décision :
L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration de distribuer un dividende brut de 1,25 euro par action, correspondant à un dividende net de 0,9375 euro par action. Après distribution, le report à nouveau s'élève à 29.057.821 euros.
5. Décharge à donner aux administrateurs
Proposition de décision :
L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2010.
6. Décharge à donner au commissaire
Proposition de décision :
L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat en 2010.
7. Nomination statutaire
Le mandat d'administrateur de la SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, vient à échéance à l'assemblée générale de ce jour.
Proposition de décision :
L'assemblée générale procède au renouvellement du mandat d'administrateur de la SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, pour un terme de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015. La SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le code belge de gouvernance d'entreprise.

8. Emoluments annuels
Proposition de décision :
Conformément à l'article dix-sept des statuts, l'assemblée générale arrête, avec effet au 1er janvier 2011, le montant fixe des émoluments annuels octroyés aux administrateurs à 325.000 euros.

9. Rémunération de l'administrateur délégué et des managers exécutifs -
Application de la loi du 6 avril 2010 relative au gouvernement d'entreprise
Propositions de décisions :
 - En ce qui concerne les indemnités de départ d'application après le 3 mai 2010 pour les administrateurs indépendants, le CEO et les managers exécutifs : aucune convention n'est entrée en vigueur après la date du 3 mai 2010. La loi sur les contrats de travail sera d'application pour les personnes sous statut "salariné" et toutes autres conventions existantes restent en vigueur. Pour les personnes sous statut "salariné" pour lesquelles il n'existe pas de convention actuellement en vigueur relative aux indemnités de départ, il sera demandé à la prochaine assemblée générale des actionnaires que celle-ci approuve qu'en cas de rupture du contrat de travail, par l'employeur, d'un membre salarié du management exécutif de la société (en dehors de toute faute grave) qui n'a pas conclu de convention en matière d'indemnité de départ avant le 3 mai 2010, la durée du préavis qui lui sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui lui sera payé soit déterminée, conformément à la loi du 3 juillet 1978 sur les contrats de travail, sur base des critères habituellement retenus par les cours et tribunaux belges pour déterminer la durée raisonnable du préavis ou le montant raisonnable de l'indemnité de départ sans toutefois excéder le résultat de la grille Claeys. Il n'y a pas de convention existante pour les administrateurs indépendants.
 - En ce qui concerne les règles en matière de rémunérations variables à partir de l'exercice social débutant après le 31 décembre 2010,
 - il n'y a pas de rémunération variable pour les administrateurs indépendants
 - pour le CEO et les managers exécutifs, les modalités et les critères d'attribution existants seront maintenus pendant une période de 3 ans, à savoir la rémunération variable en fonction des performances économiques, de l'attention portée à la sécurité des hommes et de l'adhésion aux valeurs du groupe.
En effet, la législation actuelle qui impose l'étalement sur 3 années de la rémunération variable et des critères y afférents n'est pas appropriée (et s'applique donc difficilement) à un comité de direction où certains des membres sont proches de l'âge de la retraite, de la prépension.

Pour assister à l'assemblée générale ordinaire ou s'y faire représenter, les actionnaires voudront bien se conformer à l'article 27 des statuts de la société.

Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent produire au plus tard le 29 avril 2011 l'attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres établie par l'organisme financier auprès duquel est tenu leur compte titres ; cette attestation sera produite au siège social de la société ou auprès des établissements financiers suivants :

- | | |
|----------------------|---|
| - Banque Degroof | établi à Bruxelles, rue de l'Industrie, 44 ou |
| - BNP Paribas Fortis | établi à Bruxelles, Montagne du Parc, 3 ou |
| - ING Belgique | établi à Bruxelles, avenue Marnix, 24. |

Les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actions nominatives de la société, au plus tard le 29 avril 2011.

Les propriétaires d'actions au porteur détenues en vif doivent préalablement demander l'échange de leurs actions en actions nominatives ou en actions dématérialisées et se soumettre aux formalités décrites ci-dessus pour le 29 avril au plus tard ; les propriétaires de telles actions peuvent soit remettre ces actions à l'intermédiaire financier de leur choix afin de les faire inscrire en compte titres, soit remettre ces actions à la société au siège social afin de les faire inscrire dans le registre des actionnaires.

Conformément à l'article 9 des statuts, l'exercice de tout droit attaché aux titres au porteur détenus en vif est suspendu jusqu'à leur inscription en comptes titres ou dans le registre des actionnaires.

États financiers consolidés

Table des matières

Etats financiers consolidés

Etat du résultat global consolidé
Etat consolidé de la situation financière
Tableau consolidé des flux de trésorerie
État consolidé des variations des capitaux propres
Notes aux états financiers consolidés
Rapport du commissaire

Etats financiers statutaires

Etats de la situation financière et du résultat global statutaires
Analyse de l'état du résultat global et de l'état de la situation financière
Rapport du commissaire

Définitions

Entreprises associées

Sociétés dans lesquelles le groupe CFE détient une influence notable et qui sont mises en équivalence

Capitaux employés

Immobilisations incorporelles + goodwill + immobilisations corporelles + fonds de roulement

Fonds de roulement

Stocks + créances commerciales et autres créances d'exploitation + autres actifs courants + actifs non courants détenus en vue de la vente – autres provisions courantes – dettes commerciales et autres dettes d'exploitation – passifs d'impôts exigibles – autres passifs courants

EBIT

Résultat opérationnel

EBITDA

EBIT + amortissements et dépréciations + autres éléments non cash + part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

État du résultat global consolidé

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2010	2009
Chiffre d'affaires	4	1.774.401	1.602.607
Produits des activités annexes	6	50.994	38.979
Achats		(1.074.219)	(942.664)
Rémunérations et charges sociales	7	(310.392)	(298.774)
Autres charges opérationnelles	6	(243.412)	(224.882)
Dotations aux amortissements	12-14-15	(98.285)	(82.138)
Dépréciation des goodwill		0	(4.533)
Résultat opérationnel		99.087	88.595
Coûts de l'endettement financier brut	8	(13.254)	(12.894)
Produits financiers des placements de trésorerie	8	4.418	4.000
Autres charges financières	8	(18.272)	(15.695)
Autres produits financiers	8	13.205	12.816
Résultat financier		(13.903)	(11.773)
Résultat avant impôts pour la période		85.184	76.822
Impôts sur le résultat	10	(19.747)	(17.462)
Résultat de l'exercice		65.437	59.360
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	16	(23)	2.623
Résultat (y compris part des participations ne donnant pas le contrôle) pour l'exercice		65.414	61.983
Participations ne donnant pas le contrôle	9	(2.118)	(255)
Résultat - Part du groupe		63.296	61.728
Résultat (y compris part des participations ne donnant pas le contrôle) pour la période		65.414	61.983
Instruments financiers : variations de juste valeur		(1.009)	(2.480)
Ecart de conversion (dont 46 K par des participations ne donnant pas le contrôle)		6.794	105
Impôts différés	10	501	892
Changement de mode de consolidation (net d'impôt différé)		0	11.108
Autres éléments du résultat global		6.286	9.625
Résultat global :		71.700	71.608
- Part du groupe		69.536	71.353
- Part des participations ne donnant pas le contrôle		2.164	255
Résultat net par action (EUR) (base et dilué)	11	4,83	4,71
Résultat global par action (EUR) (base et dilué)		5,48	5,47

Etat consolidé de la situation financière

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2010	2009
Immobilisations incorporelles	12	8.752	6.913
Goodwill	13	27.893	25.791
Immobilisations corporelles	14	750.470	600.858
Immeubles de placement	15	10.677	13.306
Sociétés mises en équivalence	16	14.100	8.432
Autres actifs financiers non courants	17	25.324	14.824
Instruments dérivés non courants	27	210	26
Autres actifs non courants	18	9.859	6.774
Actifs d'impôts différés non-courants	10	7.033	3.598
Total actifs non courants		854.318	680.522
Stocks	20	160.566	147.060
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	21	661.292	674.327
Autres actifs courants	21	28.978	38.148
Instruments dérivés courants	27	257	154
Actifs financiers courants		55	55
Actifs d'impôts différés courants		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	175.518	170.546
Total actifs courants		1.026.666	1.030.290
Total de l'actif		1.880.984	1.710.812
Capital		21.375	21.375
Prime d'émission		61.463	61.463
Plus-value de réévaluation		1.088	1.088
Réserves consolidées et réserve liée aux instruments de couverture		(2.968)	(2.460)
Résultats non distribués		383.283	336.805
Écart de conversion		1.820	(4.928)
Capitaux propres – Part du groupe CFE		466.061	413.343
Participations ne donnant pas le contrôle	9	9.385	10.428
Capitaux propres		475.446	423.771
Engagements de retraites et avantages du personnel	24	17.784	18.601
Provisions	25	13.545	2.298
Autres passifs non courants		57.998	32.798
Dettes financières	27	284.104	228.092
Instruments dérivés non courants	27	16.560	4.082
Passifs d'impôts différés	10	7.934	2.529
Total passifs non courants		397.925	288.400
Provisions pour pertes à terminaison	25	17.817	18.890
Provisions pour autres risques courants	25	26.970	34.916
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	21	543.299	548.172
Passifs d'impôts exigibles		32.862	22.245
Dettes financières	27	139.663	94.753
Instruments dérivés courants	27	4.787	8.594
Autres passifs courants	21	242.215	271.072
Total passifs courants		1.007.613	998.642
Total des capitaux propres et passifs		1.880.984	1.710.812

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2010	2009
Activités opérationnelles			
Résultat – Part du groupe		63.296	61.728
Corrections pour éléments non opérationnels ou n'affectant pas les flux de trésorerie			
Amortissements sur immobilisations (in)corporelles et immeubles de placement		98.285	82.138
Dépréciation du goodwill (1)		0	4.533
Dotations nettes aux provisions		(2.045)	4.398
Réduction de valeur sur actifs courants et non courants		2.045	1.288
Ecart de change étranger non réalisés (bénéfice)/perte		2.410	(1.694)
Produits d'intérêts & d'actifs financiers		(4.418)	(4.000)
Charges d'intérêts		15.070	11.964
Variation de la juste valeur des instruments dérivés		460	(633)
Perte/(bénéfice) relatifs à la cession des immobilisations corporelles		(2.025)	(783)
Charges d'impôts de l'exercice		19.747	17.462
Participations ne donnant pas le contrôle		2.118	255
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		23	(2.623)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement			
		194.966	174.033
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances courantes et non courantes		12.422	23.890
Diminution/(augmentation) des stocks		(4.298)	(24.401)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et des autres dettes courantes		(18.334)	36.809
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
		184.756	210.331
Intérêts payés		(14.751)	(11.514)
Intérêts reçus		4.100	4.000
Impôts sur le résultat payé /reçu		(5.008)	(30.633)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles			
		169.097	172.184
Activités d'investissement			
Vente d'immobilisations		11.449	5.070
Acquisition d'immobilisations		(236.245)	(176.342)
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	5	(6.985)	(3.849)
Regroupements d'entreprises par les joint ventures sous déduction de la trésorerie acquise		(1.765)	
Variation du pourcentage détenu dans les sociétés contrôlées		(3.050)	
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	16	(5.989)	193
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement			
		(242.585)	(174.928)
Activités de financement			
Emprunts		105.486	43.238
Remboursements des dettes		(11.799)	(54.551)
Dividendes payés		(15.711)	(15.711)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement			
		77.976	(27.024)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie			
		4.488	(29.768)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	22	170.546	201.164
Effets de change		484	(850)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	22	175.518	170.546

(1) Sur des regroupements d'entreprises et des investissements consolidés selon la méthode de mise en équivalence

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour la période se terminant le 31 décembre 2009

(milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Résultats non distribués	Réserve liée aux instruments de couverture	Plus-value de réévaluation	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 31 décembre 2008	21.375	61.463	290.788	(11.980)	1.088	(5.033)	357.701	10.516	368.217
Résultat global de la période			61.728	9.520		105	71.353	255	71.608
Dividendes payés aux actionnaires			(15.711)				(15.711)		(15.711)
Dividendes des minoritaires								(343)	(343)
Au 31 décembre 2009	21.375	61.463	336.805	(2.460)	1.088	(4.928)	413.343	10.428	423.771

Pour la période se terminant le 31 décembre 2010

(milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Résultats non distribués	Réserve liée aux instruments de couverture	Plus-value de réévaluation	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 31 décembre 2009	21.375	61.463	336.805	(2.460)	1.088	(4.928)	413.343	10.428	423.771
Résultat global de la période			63.296	(508)		6.748	69.536	2.164	71.700
Dividendes payés aux actionnaires			(15.711)				(15.711)		(15.711)
Dividendes des minoritaires								(2.344)	(2.344)
Regroupement d'entreprises (Note 5)								476	476
Variation du pourcentage détenu dans les sociétés contrôlées (Note 5)			(1.712)				(1.712)	(1.339)	(3.051)
Variation du pourcentage détenu dans les sociétés contrôlées par des sociétés contrôlées conjointement			605				605		605
Au 31 décembre 2010	21.375	61.463	383.283	(2.968)	1.088	1.820	466.061	9.385	475.446

Capital et réserves

Le capital au 31 décembre 2010 est constitué de 13.092.260 actions ordinaires. Il s'agit d'actions sans désignation de valeur nominale. Les propriétaires d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes et ont le droit à une voix par action aux assemblées générales des actionnaires de la société.

L'augmentation des écarts de conversion est principalement relative aux filiales de DEME dont la monnaie fonctionnelle s'est fortement appréciée durant l'exercice (SGD, QAR).

Le 23 février 2011, un dividende de 16.365 milliers d'euros, correspondant à 1,25 EUR brut par action, a été proposé par le conseil d'administration. Le dividende final proposé est soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale. L'affectation du résultat n'a pas été comptabilisée dans les états financiers au 31 décembre 2010.

Le dividende final pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 était de 1,20 EUR brut par action.

Notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010

1. Principes généraux	172
2. Principes comptables significatifs	173
3. Méthodes de consolidation	187
Périmètre de consolidation	187
Opérations intra-groupe	188
Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers	188
Opérations en monnaies étrangères	188
4. Information sectorielle	188
Secteurs opérationnels	188
Éléments de l'état consolidé du résultat global	190
Chiffre d'affaires	191
Décomposition du chiffre d'affaires du pôle construction	191
Décomposition du chiffre d'affaires du pôle dragage	191
Carnet de commandes	191
État consolidé de la situation financière	192
Tableau résumé consolidé des flux de trésorerie	193
Autres informations	195
Informations géographiques	195
5. Acquisitions et cessions de filiales	196
Acquisitions pour la période au 31 décembre 2010	196
Acquisitions postérieures à la clôture	197
Cessions pour l'exercice 2010	197
Variations de pourcentage sans changement de contrôle	197
6. Produits des activités annexes et autres charges opérationnelles	198
7. Rémunérations et charges sociales	198
8. Autres charges et produits financiers	198
9. Participations ne donnant pas le contrôle	199
10. Impôts sur le résultat	199
Repris au résultat global	199
Réconciliation du taux de taxation effectif	199
Actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés	200
11. Résultat par action	200
12. Immobilisations incorporelles autres que goodwill	201
13. Goodwill	202
14. Immobilisations corporelles	204
15. Immeubles de placement	205
16. Participations détenues dans des sociétés mises en équivalence et contrôlées conjointement	206
Sociétés associées	206
Entités contrôlées conjointement	207
17. Autres actifs financiers non courants	207
18. Autres actifs non courants	208
19. Contrats de construction	208
20. Stocks	209
21. Evolution des créances et dettes commerciales et autres créances et dettes d'exploitation	209
22. Trésorerie et équivalents de trésorerie	210
23. Subventions	210
24. Avantages au personnel	210
25. Provisions autres qu'engagements de retraites et avantages du personnel non courants	213
26. Actifs et passifs éventuels	213
27. Informations relatives à l'endettement financier net	214
28. Informations relatives à la gestion des risques financiers	215
29. Leasings opérationnels	224
30. Autres engagements donnés	224
31. Autres engagements reçus	224
32. Litiges	224
33. Parties liées	224
34. Événements importants survenus après la date de clôture	225
35. Entreprises appartenant au groupe CFE	226

Préambule

États financiers consolidés et notes

Le conseil d’administration a donné son autorisation pour la publication des états financiers consolidés du groupe CFE le 23 février 2011.

Les états financiers consolidés du groupe CFE doivent être lus en parallèle avec le rapport de gestion du conseil d’administration.

Principales transactions en 2010 et 2009 avec effet sur le périmètre du groupe cfe

Transactions en 2010

1. Pôle construction

Le 3 juin 2010, le groupe CFE a pris une participation de 55,04% dans le groupe Terryn pour un montant de 11,9 millions d’euros. Ce groupe industriel établi à Moorslede près de Roeselare est le leader belge en production et construction de structures en «lamellé-collé» pour les secteurs industriel et tertiaire. Il réalise un chiffre d’affaires annuel de l’ordre de 30 millions d’euros. Le groupe actif tant au Benelux qu’en Europe a réalisé au cours des trois derniers exercices un EBITDA annuel moyen de plus de 3 millions d’euros.

2. Pôle multitechnique

Le 12 février 2010, CFE a acquis 37,5% de la société Etablissements Druart SA (« Druart ») pour un montant de 3.050 milliers d’euros, portant la participation du groupe à 100%. Par cet achat, CFE devient également propriétaire à 100% de la société Prodfroid SA dont Druart détient 99,91% des parts.

Le 1er décembre 2010, CFE a acquis 65% des parts de la SA Brantegem. Cette société basée à Alost, spécialisée en HVAC et en installations sanitaires, emploie 25 personnes et est active dans les régions de Bruxelles, Gand et Anvers. Elle réalise un chiffre d’affaires de 4,5 millions d’euros. Par cet achat, le pôle multitechnique de CFE s’agrandit ainsi d’un onzième centre de profit et de nouvelles compétences.

3. Pôle promotion et gestion immobilières

Le 17 mai 2010, la société CLI, filiale du groupe CFE, a acquis 25% de la société anonyme de droit luxembourgeois, la S.A. Château de Beggen afin de développer divers projets résidentiels (14 résidences comprenant environ 170 appartements et 191 parkings) sur les terrains dont celles-ci sont propriétaires.

Le 17 mai 2010, la société CLI, filiale du groupe CFE, a également acquis 50% de la société anonyme de droit luxembourgeois Ronndriesch 123 afin de développer un projet de bureaux sur un terrain dont celle-ci est propriétaire.

En date du 30 juin 2010, le groupe CFE, au travers de ses filiales BPI et Espace Midi, cède South City Office Fonsny à Integrale et Ogeo Fund. La quote-part de CFE dans le projet est de 20%.

Le complexe South City a connu un succès commercial immédiat (l’entièreté du complexe étant 100 % loué avant livraison). Il développe au total près de 31.000 m² de bureaux et un hôtel de 142 chambres.

Le bâtiment Fonsny (propriété de South City Office Fonsny sa), développant 13.200 m² de bureaux et 3 commerces, est le premier bâtiment du complexe South City à avoir été terminé. Le second bâtiment de bureaux, dénommé Broodthaers et solde du complexe South City, a été réceptionné en novembre 2010.

4. Pôle dragage et environnement

La co-entreprise DEME a réalisé en 2010 un regroupement d’entreprises en prenant le contrôle de ISD.

Transactions en 2009

1. Pôle construction

Néant.

2. Pôle multitechnique

Le 6 février 2009, la société Druart SA et Nizet SA, filiales de CFE ont acquis l’intégralité du capital social, soit 1.100 actions, de la société Prodfroid SA, spécialisée dans l’installation de conditionnement d’air et la réfrigération industrielle et commerciale.

CFE SA a acquis en juillet 2009, pour un prix de 3,7 millions d’euros, 64,95% des titres de la société Elektro Van De Maele NV située à Meulebeke. Par cette acquisition, CFE SA entend développer son activité en électricité tertiaire.

3. Pôle promotion et gestion immobilières

A la fin du premier semestre 2009, le groupe CFE a dilué sa participation dans la société Immoange SA de 50%. Cette société détenue désormais à 50% est consolidée par la méthode d’intégration proportionnelle.

4. Pôle dragage et environnement

Néant.

5. Pôle PPP-concessions

CFE SA a pris une participation de 25% pour un prix de 5 millions d’euros, dans la société Bizerte Cap 3000. Par cette prise de participation, CFE poursuit le développement de son pôle PPP-Concessions.

1. Principes généraux

IFRS tel qu'adopté par l'union européenne

Normes et interprétations applicable pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2010

- IFRS 3 Regroupements d'entreprises (révisée en 2008) (applicable à la comptabilisation des regroupements d'entreprises pour lesquels la date de l'accord est à compter du commencement de la première période annuelle ouverte à compter du 1er juillet 2009)
- Améliorations aux IFRS (2008-2009) (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010)
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Exemptions additionnelles (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010)
- Amendements à IFRS 2 Paiement fondé sur des actions (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010)
- Amendements à IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels (révisée en 2008) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009)
- Amendements à IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation – Eléments de couverture éligibles (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009)
- IFRIC 12 Accords de concession de services (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er avril 2009)
- IFRIC 15 Contrats liés à la construction d'immeubles (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010)
- IFRIC 16 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009)
- IFRIC 17 Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er novembre 2009)
- IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er novembre 2009)

L'application de ces normes et interprétations n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du groupe,

Normes et interprétations émises mais pas encore applicable pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2010

- IFRS 9 Instruments financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Améliorations aux IFRS (2009-2010) (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011)
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Exemptions liées à IFRS 7 (normalement applicable prospectivement pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010)

- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Forte hyperinflation et élimination des dates fixes pour les premiers adoptants (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2011)
- Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Décomptabilisation (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2011)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – Impôt différé: Recouvrement de la valeur comptable d'un actif (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2012)
- Amendements à IAS 24 Informations relative aux parties liées (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011). Cette norme remplace IAS 24 Informations relative aux parties liées publié en 2003.
- Amendements à IAS 32 Instruments financiers : Présentation – Classement des émissions de droits (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2010)
- IFRIC 19 Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010)
- Amendements à IFRIC 14 IAS 19 – Le plafonnement d'un actif au titre des prestations définies, les obligations de financement minimum et leur interaction – Avances d'une obligation de financement minimum (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011)
Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du groupe est en cours.

2. Principes comptables significatifs

La Compagnie d'Entreprises CFE SA (ci-après dénommée 'la société' ou 'CFE') est une société de droit belge dont le siège social est situé en Belgique. Les états financiers consolidés pour la période clôturée au 31 décembre 2010 comprennent les états financiers de la société, de ses filiales, des participations dans les entités contrôlées conjointement ('le groupe CFE') et les intérêts dans les sociétés mises en équivalence.

(A) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière internationale (IFRS – International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées dans l'Union européenne.

(B) Base de la présentation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche. Ils sont préparés sur base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés, des placements détenus à des fins de transaction et des investissements destinés à la vente qui sont repris à leur juste valeur.

Les instruments ou dérivés de capitaux propres sont valorisés au coût historique si ces instruments de capitaux propres n'ont pas de cotation publiée sur un marché actif et si d'autres méthodes d'estimation raisonnables pour déterminer la juste valeur sont clairement inappropriées et/ou inapplicables.

Les éléments d'actif et de passif comptabilisés qui font l'objet d'une couverture, sont valorisés à leur juste valeur en tenant compte du risque couvert.

Les principes comptables sont appliqués de façon cohérente.

Les états financiers sont présentés avant affectation du résultat de la société mère proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites ;
- l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur ;
- la valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2).

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

(C) Principes de consolidation

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée aux filiales. Par filiales, il faut entendre les sociétés consolidées par la société mère ce qui est présumé lorsque cette dernière détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence jusqu'à la date à laquelle il s'achève.

Les changements dans les participations du Groupe dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Lorsque le groupe accorde une option de vente aux actionnaires minoritaires d'une filiale (« put » sur les participations ne donnant pas le contrôle), le passif financier y relatif est comptabilisé initialement en déduction des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Les sociétés mises en équivalence sont celles dans lesquelles le groupe CFE détient une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans les contrôler. L'influence notable est présumée lorsque le groupe CFE détient entre 20% et 50% des droits de vote.

La méthode de la mise en équivalence est utilisée depuis la date où l'influence significative commence jusqu'à la date à laquelle elle s'achève. Lorsque la part du groupe CFE dans les pertes des sociétés mises en équivalence excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées, à l'exception du montant des engagements du groupe CFE envers ses sociétés mises en équivalence.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits réalisés entre sociétés du groupe CFE ont été éliminés.

(D) Monnaies étrangères

(1) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les gains et les pertes qui résultent de ces transactions ainsi que la conversion des éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

(2) États financiers des entités étrangères

Les actifs et passifs de sociétés du groupe CFE utilisant des devises fonctionnelles autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des filiales étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays où prévaut une hyperinflation, sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice (proche du taux en vigueur à la date de la transaction).

Les éléments constituant les capitaux propres sont convertis au taux de change historique.

Les écarts de conversion générés, à l'occasion de cette conversion, sont comptabilisés sous une rubrique séparée des capitaux propres, en l'occurrence les 'écarts de conversion'. Ces écarts sont enregistrés dans le compte de résultats au cours de l'exercice durant lequel l'entité est cédée ou liquidée.

(3) Taux de conversion

Devises	Taux clôture 2010	Taux moyen 2010	Taux clôture 2009	Taux moyen 2009
Zloty polonais	3,960	3,993	4,103	4,345
Forint hongrois	277,909	276,032	270,28	281,406
Dollar US	1,339	1,322	1,441	1,432
Dollar Singapour	1,716	1,795	2,020	2,024
Rial du Qatar	4,875	4,810	5,249	5,085
Leu roumain	4,277	4,219	4,236	4,243
Dinar tunisien	1,923	1,900	1,900	1,882

1 euro = X Devise

(E) Immobilisations incorporelles

(1) Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche exposés dans le but d'acquérir une compréhension des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, grâce auxquels les résultats des recherches sont appliqués à la planification ou à la conception de la production de produits ou de procédés nouveaux ou améliorés, sont comptabilisés en tant qu'actif si le produit ou le procédé est réalisable techniquement et commercialement, si la société a suffisamment de ressources pour réaliser le développement et si les dépenses attribuables peuvent être identifiées de manière fiable.

Les frais activés comprennent tous les coûts directement attribuables à cet actif, qui sont nécessaires à sa création, sa production et à sa préparation en vue de son utilisation projetée. Les autres frais de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement comptabilisés en tant qu'actif sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations.

(2) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles, acquises par la société, sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations. Les frais relatifs aux goodwill et marques générés en interne sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

(3) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont comptabilisés parmi les charges lorsqu'ils sont encourus.

(4) Amortissements

Les actifs immobilisés incorporels sont amortis linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée aux taux ci-après :

Minimum	5%	Les concessions d'exploitation
	33,33%	Les logiciels d'application

(F) Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de la juste valeur. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur ; les frais connexes à l'acquisition sont généralement comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Lorsqu'une contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation (voir ci-dessous) sont comptabilisées rétrospectivement ; les autres variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisés au compte de résultats. Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle) et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition à l'exception :

- des actifs ou passifs d'impôt différé et des passifs ou actifs liés aux dispositions visant les avantages des membres du personnel, qui sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12, Impôts sur le résultat, et à IAS 19, Avantages du personnel, respectivement;
- des passifs ou des instruments de capitaux propres liés à des accords de paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise ou à des accords de paiement fondé sur des actions du Groupe conclus pour remplacer des accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, à la date d'acquisition;
- des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui sont évalués conformément à cette Norme.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation (voir ci-dessous), où les actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

(1) Goodwill positif

Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'un actif à la date d'obtention du contrôle (la date d'acquisition). Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le groupe dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue transaction par transaction.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé annuellement ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie auquel il est alloué (généralement, une filiale) pourrait avoir subi une perte de valeur. Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale à laquelle il se rapporte. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. Le goodwill est comptabilisé au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des dépréciations. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures. À la sortie d'une filiale, le goodwill qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat net de la sortie. Pour les sociétés mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de cette participation.

(2) Goodwill négatif

Si le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le groupe dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

(G) Immobilisations corporelles

(1) Comptabilisation et évaluation

Toutes les immobilisations corporelles sont portées à l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité et si son coût peut être évalué de façon fiable. Ces critères sont applicables lors de la comptabilisation initiale et pour des dépenses ultérieures.

Toutes les immobilisations corporelles sont reprises au bilan à leur coût d'acquisition historique diminué des amortissements cumulés et des dépréciations.

Le coût historique inclut le prix d'achat d'origine, les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction et les coûts accessoires directs (par exemple les taxes non recouvrables ou le transport). Le coût des actifs produits par l'entreprise comprend les coûts des matériaux, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des coûts généraux.

(2) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif auquel ils ont trait, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

(3) Amortissements

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur base de la durée de vie économique utile estimée de ces actifs soit :

camions :	3 ans
véhicules :	3 à 5 ans
autre matériel :	5 ans
matériel informatique :	3 ans
matériel de bureau :	5 ans
meublé de bureau :	10 ans
constructions :	25-33 ans

dragues avec désagrégateur et dragues suceuses :	18 ans avec une valeur résiduelle de 5%
dragues flottantes et bacs navigateurs :	25 ans avec valeur résiduelle de 5%
pontons, bacs, navires et boosters :	18 ans sans valeur résiduelle
grues :	12 ans avec une valeur résiduelle de 5%
excavateurs :	7 ans sans valeur résiduelle
conduits :	3 ans sans valeur résiduelle
chaînes et installations de chantier :	5 ans
matériel de chantier divers :	5 ans

Les terrains ne font pas l'objet d'un amortissement étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

Les coûts d'emprunts qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif nécessitant une longue période de préparation ne sont pas inclus dans le coût de cet actif.

(4) Méthode de comptabilisation de la flotte de dragues

La valeur d'acquisition se divise en deux parties, une composante bateau qui représente 92% de la valeur d'acquisition amortie linéairement suivant le taux d'amortissement défini par type de bateau et une composante maintenance qui représente 8% de la valeur d'acquisition et qui est quant à elle amortie linéairement sur 4 ans.

A l'acquisition d'un bateau, les pièces de rechanges sont capitalisées en proportion des achats avec un maximum de 8% sur le prix d'achat total du bateau (100%) et sont amorties linéairement sur la durée de vie restante à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour l'utilisation.

Certaines réparations sont activées et amorties linéairement sur 4 ans à partir de la remise en navigation du bateau.

(H) Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu dans le but d'en retirer des loyers ou de valoriser le capital investi ou les deux.

Un immeuble de placement se distingue d'un bien immobilier occupé par son propriétaire ou preneur en ce sens qu'il génère des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise.

Les immeubles de placement sont évalués au bilan à leur coût y inclus les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction, diminué des amortissements et des dépréciations.

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée de vie économique utile estimée de ces actifs.

Les terrains ne font pas l'objet d'un amortissement étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

(I) Contrats de location

Lorsqu'un contrat de location transfère à la société la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété d'un actif, il est considéré comme étant un contrat de location-financement.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont portés à l'actif du bilan à la valeur actualisée des loyers minimaux estimés au moment de la conclusion du contrat si celle-ci est inférieure, à la juste valeur des biens diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations.

Tous les paiements à effectuer dans le cadre de tels contrats sont répartis entre les remboursements de la dette et une charge financière afin d'obtenir sur toute la durée du leasing un taux d'intérêt constant sur la dette enregistrée. Les obligations correspondantes, hors intérêts, sont comptabilisées en dettes financières. La part des paiements correspondant aux intérêts est prise en charge sur la durée du leasing.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location si celui-ci ne prévoit pas le transfert de propriété à son terme.

Les contrats de location pour lesquels les avantages et risques inhérents à la propriété du bien sont conservés par le loueur sont considérés comme étant des leasings opérationnels. Les paiements relatifs à de tels leasings opérationnels sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

Lorsqu'il est mis fin à un contrat de leasing opérationnel avant qu'il ne soit arrivé à échéance, toute indemnité payée au bailleur est prise en charge pendant la période au cours de laquelle il est mis fin au contrat.

(J) Placements

Chaque catégorie de placements est comptabilisée à sa valeur d'acquisition.

(1) Titres de capitaux propres

Cette rubrique reprend les titres de sociétés (disponibles à la vente) dans lesquelles le groupe CFE n'a pas de contrôle, ni d'influence notable. Ceci est généralement justifié par la possession de moins de 20% des droits de vote. De tels investissements sont comptabilisés à leur juste valeur sauf si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable. Dans cette dernière hypothèse, ils sont dès lors comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations.

Les dépréciations sont enregistrées en compte de résultats. Les changements de la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres. Lors de la vente d'une participation, la différence entre le produit net de la vente et la valeur comptable est enregistrée en compte de résultats.

(2) Titres d'emprunt

Les placements dans les titres d'emprunt sont présentés comme étant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur coût amorti, déterminé sur base du 'effective interest rate method'. Le bénéfice ou la perte est enregistré dans le compte de résultats. Les dépréciations sont comptabilisées en compte de résultats.

(3) Autres placements

Les autres actifs financiers de la société sont repris comme étant disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et les pertes générés par une variation de juste valeur de ces actifs financiers sont inclus dans les capitaux propres. Les dépréciations sont comptabilisées dans le compte de résultats.

(K) Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure.

Le coût des produits finis et des en-cours de fabrication reprend les matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs, les coûts d'emprunts encourus dans la mesure où le bien nécessite une longue période de construction et une affectation des frais généraux de production fixes et variables basés sur la capacité normale des installations de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité après déduction des coûts d'achèvement estimés et de ceux nécessaires à la réalisation de la vente.

(L) Créances commerciales

Les créances commerciales courantes sont valorisées à leur valeur nominale diminuée des réductions de valeur. A la fin de l'exercice comptable, les créances commerciales dont le remboursement est incertain font l'objet d'une réduction de valeur.

(M) Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat et les coûts du contrat, y inclus les coûts d'emprunts encourus dans la mesure où le contrat dépasse l'exercice comptable, sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement de l'activité est calculé suivant la méthode du 'cost to cost'. Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en charges.

Selon la méthode du pourcentage d'avancement, les produits du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultats des exercices au cours desquels les travaux sont exécutés. Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats des exercices au cours desquels les travaux auxquels ils se rattachent sont exécutés.

Des coûts encourus qui se rapportent à des activités futures sur le contrat sont comptabilisés en tant qu'actif, à condition qu'il soit probable qu'ils pourront être recouvrés.

Le groupe CFE a pris l'option de ne pas présenter distinctement les informations relatives aux contrats de construction dans le bilan mais uniquement dans les notes.

(N) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les caisses et les dépôts à terme ayant une échéance de moins de trois mois.

(O) Dépréciation (impairment)

La valeur comptable des actifs non courants (à l'exception des actifs financiers entrant dans le champ d'application de l'IAS 39, des impôts différés et des actifs non courants détenus en vue de la vente) est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication qu'un actif ait perdu de sa valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est alors estimée. Pour ce qui est des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie et des goodwill, la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable de cet actif ou de son unité génératrice de trésorerie dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont enregistrées au compte de résultats.

(1) Estimation de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances et des placements de la société détenus jusqu'à leur échéance est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, escomptés au taux d'intérêt originel effectif inhérent à ces actifs.

La valeur recouvrable des autres actifs est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de vente de l'actif et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux futurs estimés de trésorerie.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs estimés de trésorerie sont actualisés, en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois l'intérêt du marché actuel et les risques spécifiques liés à l'actif.

Pour les actifs qui ne génèrent pas eux-mêmes de flux de trésorerie, le montant recouvrable est déterminé pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ces actifs appartiennent.

(2) Reprise de la dépréciation

Une dépréciation relative aux créances ou placements détenus jusqu'à leur échéance est reprise si l'augmentation subséquente de la valeur recouvrable peut être mise objectivement en relation avec un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

A l'exception du goodwill pour lequel les pertes de valeur ne sont jamais reprises, les dépréciations sur les autres actifs ne sont reprises que lorsqu'un changement dans les estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable survient.

Une dépréciation d'actif ne peut être reprise que si la valeur comptable de l'actif, augmentée après reprise d'une perte de valeur, n'excède pas la valeur comptable nette des amortissements, qui aurait été déterminée, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour cet actif.

(P) Capital

Achat d'actions propres

Lorsque des actions de la société sont rachetées par cette dernière ou par une société du groupe CFE, le montant payé, en ce compris les coûts directement attribuables à leur acquisition, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. Le produit de la vente d'actions est directement inclus dans le total des capitaux propres, sans impact sur le compte de résultats.

(Q) Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant enregistré en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date du bilan. Cette estimation est établie en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois les évaluations du marché actuel et les risques spécifiques de la dette.

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la société a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a été entreprise ou annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par la société ne sont pas provisionnés.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entités du groupe CFE dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des problèmes spécifiquement identifiés. Les provisions pour service après vente sont constituées à partir du commencement des travaux.

Une provision pour contrats déficitaires est constituée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations du contrat.

Les provisions pour litige liées à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les autres provisions pour risque courantes sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard et autres risques rattachés à l'exploitation.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour restructuration, dès lors que celles-ci aient fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

(R) Avantages au personnel

(1) Obligations en matière de pension

Les obligations en matière de pension reprennent les plans de pension et les assurances vie.

La société met en œuvre à travers le monde des plans de pension de type 'prestations définies' et de type 'cotisations définies'. Les actifs de ces plans sont en général détenus par des institutions séparées et sont en général financés par des contributions des filiales concernées et par les membres de son personnel. Ces contributions sont déterminées sur base des recommandations d'actuaire indépendants.

Les obligations en matière de pension du groupe CFE sont soit couvertes soit non couvertes par des fonds.

a) Plans de pension de type 'cotisations définies'

Les contributions à ces plans de pension sont enregistrées dans le compte de résultats de l'exercice durant lequel elles surviennent.

b) Plans de pension de type 'prestations définies'

Pour ces plans de pension, les coûts sont estimés séparément pour chaque plan en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode des unités de crédit projetées considère que chaque période de services donne droit à une unité d'avantage supplémentaire et chaque unité est considérée séparément.

Suivant cette méthode, le coût des pensions est pris en charge au compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière au cours de la carrière résiduelle des travailleurs participant au plan et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation annuelle complexe de ces plans. Les montants comptabilisés au compte de résultats comprennent le coût des services rendus, les charges d'intérêts, les revenus attendus des plans de pension, les bénéfices ou les pertes actuariels et les coûts des services passés.

Les obligations relatives aux pensions comptabilisées au bilan sont évaluées en tenant compte de la valeur actuelle des dépenses futures estimées, calculées en utilisant des taux d'intérêts correspondant à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première qualité d'une durée similaire à celles des obligations en matière de pensions après déduction des bénéfices et des pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non reconnus et de la juste valeur des fonds.

Le calcul des bénéfices et pertes actuariels est déterminé séparément pour chaque type de plan à prestations définies. Les bénéfices et pertes actuariels reprennent l'effet des différences entre les hypothèses actuarielles prévues et les réalisations et l'effet des modifications des hypothèses actuarielles.

Tous les bénéfices et pertes actuariels excédant un corridor de 10% du fonds ou de la juste valeur des actifs du fonds ou de la valeur actualisée des obligations du plan sont comptabilisés au compte de résultats sur la moyenne de la carrière résiduelle des travailleurs participant aux fonds. Dans les autres cas, les bénéfices et pertes actuariels ne sont pas comptabilisés.

Les coûts des services prestés sont comptabilisés comme charges sur la période moyenne de l'occupation, à moins qu'ils n'aient été acquis avant l'introduction du changement du plan à prestations définies. Dans ce cas, ils sont pris en charge immédiatement.

Sur base de l'estimation, s'il résulte un bénéfice pour la société, l'élément de l'actif comptabilisé sera limité au total net des pertes actuarielles non reconnues, des coûts des services passés et de la valeur actuelle de tous les remboursements futurs ou des contributions futures du plan.

Les charges attendues de ces avantages sont provisionnées, au cours de la carrière active des travailleurs, en appliquant des méthodes comptables similaires à celles mises en œuvre pour les plans de pension de type prestations définies. Le calcul de ces obligations est réalisé par des actuaire indépendants qualifiés.

(2) Bonus

Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur des objectifs résultant d'indicateurs financiers clés. Le montant estimé des bonus est reconnu comme une charge de l'exercice auquel ils se rattachent.

(S) Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont valorisés à leur coût initial, diminué des coûts de transaction y afférents. Toute différence entre cette valeur nette et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultats pendant la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(T) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes courantes sont valorisées à leur valeur nominale.

(U) Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt courant et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés au compte de résultats sauf s'ils concernent des éléments qui ont directement été comptabilisés sous la rubrique 'capitaux propres'; dans ce cas, les impôts différés sont également comptabilisés directement sous cette dernière rubrique.

L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année écoulée ainsi que tout ajustement aux impôts payés ou à payer relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé selon la méthode dite du report variable ('liability method') sur toutes les différences temporelles existant entre la base fiscale d'un actif/passif et sa valeur comptable. Les taux d'imposition en vigueur à la date de la clôture sont utilisés pour le calcul des impôts différés actifs et passifs.

En vertu de cette méthode, la société doit, dans le cas d'un regroupement d'entreprises, établir des provisions pour impôts différés pour la différence entre la juste valeur de l'actif net acquis et sa base fiscale.

Les différences temporelles suivantes ne sont pas prises en compte : le goodwill non déductible fiscalement, la comptabilisation initiale des éléments d'actif et de passif qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et les différences concernant les participations dans des filiales tant qu'il n'est pas probable qu'elles seront extournées dans un futur prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible permettant de compenser l'avantage fiscal. L'actif d'impôts différés sera réduit s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent soit réalisé.

(V) Produits

(1) Produits des contrats de construction

Les produits d'un contrat de construction comprennent le montant initial des produits convenu dans le contrat et les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et où elles peuvent être évaluées de façon fiable.

Les produits du contrat sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Une modification peut entraîner une augmentation ou une diminution des produits du contrat. Une modification est une instruction donnée par le client en vue d'un changement dans l'étendue des travaux à exécuter au titre du contrat. Une modification est incluse dans les produits du contrat lorsqu'il est probable que le client approuvera la modification et que le montant des produits résultant de cette modification peut être évalué de façon fiable.

Les primes de performance font partie des produits du contrat lorsque l'avancement du contrat est tel qu'il est probable que les niveaux de performance spécifiés seront atteints ou dépassés et le montant de la prime de performance peut être évalué de façon fiable.

Les produits du contrat sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (selon la méthode du pourcentage d'avancement, calculé comme la proportion entre les coûts du contrat à la date de clôture et les coûts totaux estimés du contrat).

Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en compte de résultats.

(2) Marchandises vendues, biens immobiliers vendus et services rendus

Les produits liés à la vente de marchandises et des biens immobiliers sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés de façon substantielle à l'acheteur et

qu'aucune incertitude ne subsiste quant au recouvrement des montants dus, aux charges relatives à la transaction et au retour éventuel des marchandises.

(3) Produits de location et honoraires

Les produits de location et les honoraires sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée de la location.

(4) Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts à recevoir sur les placements, les dividendes, les royalties, les produits de conversion de monnaies étrangères et les produits concernant les instruments de couverture comptabilisés au compte de résultats.

Les intérêts, royalties et dividendes provenant de l'utilisation des ressources de l'entreprise par des tiers sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques liés à la transaction reviendront à l'entreprise et lorsque les revenus peuvent être estimés de façon fiable.

Les produits d'intérêts sont enregistrés lorsqu'ils sont acquis (compte tenu du temps écoulé et en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à l'encaissement. Les revenus des royalties sont enregistrés sur base d'un prorata qui tient compte des clauses de la convention. Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultats à la date où les dividendes sont déclarés.

(5) Subventions

Les subventions sont comptabilisées initialement au bilan comme produits à reporter s'il y a une assurance raisonnable qu'elles seront perçues et que les conditions liées à la subvention seront remplies. Les subventions qui compensent les frais encourus par la société sont enregistrées comme produit au compte de résultats sur base systématique pendant la période au cours de laquelle les frais correspondants sont encourus.

Les subventions qui indemnisent la société pour les frais d'éléments d'actif sont comptabilisées en compte de résultats en tant que produits sur base systématique de la durée de vie économique utile de l'élément d'actif. Ces subventions sont présentées en déduction de la valeur de l'actif y relative.

(W) Charges

(1) Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts dus sur les emprunts, les pertes de change sur les monnaies étrangères et les pertes émanant des instruments de couverture qui sont repris au compte de résultats.

Tous les intérêts et les autres coûts encourus liés aux emprunts, hors ceux qui étaient éligible à être capitalisé, sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de location-financement sont reconnus au compte de résultats en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

(2) Frais de recherche et de développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques

Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont pris en résultat pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et de développement de systèmes informatiques sont pris en charges lorsqu'ils sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'immobilisations incorporelles.

(X) Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés principalement afin de réduire les risques liés aux fluctuations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des matières premières et d'autres risques de marché. Les règles adoptées par la société interdisent l'utilisation de tels instruments à des fins spéculatives.

La société ne détient ni n'émet d'instruments financiers à des fins de transaction. Cependant, les dérivés qui ne sont pas qualifiés comme instruments de couverture sont présentés en tant qu'instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés initialement à leur coût. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La comptabilisation des pertes ou bénéfices non réalisés dépend de la nature des éléments couverts.

La juste valeur des taux d'intérêt 'swaps' est la valeur estimée que la société recevrait ou paierait en exerçant le swap à la date de clôture, en tenant compte des taux d'intérêt actuels et de la solvabilité de la contrepartie du swap.

La juste valeur d'un 'forward exchange contract' est la valeur cotée en bourse à la date de clôture, donc la valeur actuelle du prix 'forward' coté.

(1) Couverture de flux de trésorerie (Cash-flow hedges)

Si un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'une obligation reconnue, d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue de la société, la partie effective du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les capitaux propres.

Si l'engagement ferme ou la transaction prévue dans le futur mène à la comptabilisation d'un élément d'actif ou de passif, les pertes ou les profits cumulés sont extraits de la rubrique 'capitaux propres' et sont repris dans l'évaluation initiale de la valeur de l'élément d'actif ou de passif.

Dans l'autre cas, les profits ou les pertes cumulés sont extraits de la rubrique 'capitaux propres' et comptabilisés au compte de résultats en même temps que la transaction couverte.

La partie non effective de la perte ou du profit réalisé sur l'instrument financier est comptabilisée au compte de résultats. Les pertes et les profits provenant de la valeur temporaire de l'instrument financier dérivé sont comptabilisés en compte de résultats.

Si un instrument de couverture ou une relation de couverture est arrivé à échéance mais que la transaction couverte doit encore avoir lieu, le profit ou la perte cumulative non réalisé à ce moment reste dans la rubrique 'capitaux propres' et est comptabilisé suivant le principe exposé ci-dessus quand la transaction a lieu.

Si l'on s'attend à ce que la transaction couverte ne se produise pas, le profit ou la perte cumulatif non réalisé comptabilisé dans la rubrique 'capitaux propres' est repris immédiatement au compte de résultats.

(2) Couverture de juste valeur

Pour tout instrument financier dérivé couvrant l'exposition aux variations de la juste valeur d'une créance ou d'une dette comptabilisée, le profit ou la perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture est comptabilisé au compte de résultats. La valeur de l'élément couvert est également valorisée à la juste valeur attribuable au risque couvert. La perte ou le profit y étant relatif est comptabilisé au compte de résultats.

Les justes valeurs des éléments couverts, relatives au risque couvert, sont les valeurs comptables à la date de clôture converties en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture.

(3) Couverture d'un investissement net dans des activités à l'étranger

Si une dette en monnaie étrangère couvre un investissement dans une entité étrangère, les écarts de conversion dus à la conversion de la dette en euros, seront comptabilisés directement en 'écarts de conversion' sous la rubrique 'capitaux propres'.

Si un instrument financier dérivé couvre un investissement net relatif à des opérations étrangères, la partie effective du bénéfice ou de la perte sur l'instrument financier sera comptabilisée directement en 'écarts de conversion' sous la rubrique 'capitaux propres', la partie non effective étant comptabilisée au compte de résultats.

(Y) Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du groupe CFE qui génère des revenus et encourt des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par la direction afin de prendre des décisions ou déterminer la performance du secteur. Le groupe CFE est composé de cinq pôles opérationnels : le pôle construction, le pôle promotion et gestion immobilières, le pôle multitechnique, le pôle dragage et environnement et le pôle concessions.

(Z) Options sur actions

Les options sur actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Cette juste valeur est prise en charge de façon linéaire sur la période d'acquisition de ces droits, en tenant compte d'une estimation du nombre d'options finalement acquises.

3. Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela concerne notamment les sociétés momentanées, DEME et Rent-A-Port et certaines sociétés dans le pôle promotion et gestion immobilières. Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne principalement Locorail SA, Coentunnel Company BV et PPP Schulen Eupen.

Evolution du périmètre de consolidation

Nombre d'entités	2010	2009
Intégration globale	57	50
Intégration proportionnelle	138	124
Mise en équivalence	14	10
Total	209	184

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d’actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminés dans les états financiers consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l’opération est réalisée entre deux filiales;
- à hauteur du pourcentage d’intégration de l’entreprise intégrée proportionnellement si l’opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement;
- à hauteur du pourcentage de détention de l’entreprise mise en équivalence pour le résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des états financiers consolidés du groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultats. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l’opération. A la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultats.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

4. Information sectorielle

Secteurs opérationnels

L’information sectorielle est présentée en tenant compte des secteurs opérationnels. Les résultats et les éléments d’actif et de passif de secteurs comprennent des éléments attribuables à un secteur, soit directement, soit répartis sur une base logique.

Le groupe CFE est composé de cinq pôles opérationnels : le pôle construction, le pôle promotion et gestion immobilières, le pôle multi technique, le pôle dragage et environnement et le pôle PPP-concessions :

– Construction

Au sein du métier de la construction, le pôle construction est actif dans les domaines du génie civil (réalisation de grands ouvrages d’infrastructure : tunnels, ponts, murs de quais, terminaux gaziers, ...) et du bâtiment (bureaux, bâtiments industriels, logements, rénovations et réhabilitations).

– Promotion et gestion immobilières

Le pôle promotion et gestion immobilières développe des projets immobiliers avec une approche de promo-constructeur, associant ainsi dans ses développements immobiliers le pôle construction. De plus, au travers de filiales spécifiques, ce pôle offre les services associés à son métier de base : le ‘project management’ ainsi que la gestion et la maintenance d’immeubles.

– Multitechnique

Le pôle multitechnique, au travers de filiales spécifiques, est spécialisé en électricité tertiaire (bureaux, hôpitaux, parkings, ...), électrification et signalisation ferroviaire ainsi qu’en montage de lignes à haute et basse tension. En 2007, ce pôle s’est également ouvert à la climatisation suite à la prise de participation de 25% en Druart SA (augmenté à 100% en 2010) et à l’automatisation des processus industriels par l’acquisition de VMA NV.

En 2009, ce pôle s’est diversifié géographiquement par la prise de participation de 64,95% en Elektro Van De Maele NV et, en 2010, par la prise de participation de 65,04% en Brantegem NV.

– Dragage et environnement

Le pôle dragage et environnement, au travers de sa filiale DEME détenue à 50%, est actif dans le domaine du dragage (dragage d’investissement et dragage de maintenance), du traitement des terres et des boues polluées et marine engineering.

– PPP-concessions

Le pôle PPP-concessions a été créé suite à l’émergence d’importantes opérations menées en partenariat public-privé (PPP).

Les principes comptables utilisés dans la présentation de l’information sectorielle sont identiques aux principes comptables utilisés dans l’établissement des états financiers consolidés (voir note 2).

Éléments de l'état consolidé du résultat global

	Chiffre d'affaires		EBIT				Résultat financier		Impôts			
	2010	2009	2010	%CA	2009	%CA	2010	2009	2010	Taux	2009	Taux
Construction	707.811	742.537	10.227	1,4%	11.545	1,6%	(500)	(1.231)	(1.187)	11,9%	(4.058)	39,3%
Construction non récurrent	-	-	-	-	(2.733)	-	-	-	-	-	-	-
Promotion et gestion Immobilières	19.829	27.057	7.205	36,3%	7.370	27,2%	(2.980)	(2.800)	(826)	18,9%	(136)	2,5%
<i>Éliminations construction – immobilier</i>	11.231	1.539	(121)	-	(242)	-	-	-	56	46,5%	46	19,0%
Multitechnique	148.604	140.744	6.255	4,2%	5.968	4,2%	(432)	(178)	(1.625)	30,6%	(2.506)	44,2%
Multitechnique non récurrent	-	-	-	-	(1.800)	-	-	-	-	-	-	-
PPP-concessions	3.353	3.554	(3.666)	-	(1.885)	-	121	279	(224)	(6,6%)	(382)	(86,4%)
<i>Éliminations construction – autres</i>	(15.947)	(11.480)	(406)	-	(1.000)	-	-	-	-	-	(36)	-
Dragage et environnement	900.305	701.285	87.604	9,7%	73.392	10,5%	(11.242)	(9.179)	(15.745)	21,2%	(10.336)	16,0%
<i>Éliminations entre dragage et autres pôles</i>	(785)	(2.629)	(116)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Retraitements DEME</i>	-	-	(1.115)	-	(572)	-	-	-	(36)	-	-	-
Holding	-	-	(583)	-	(1.448)	-	1.130	1.334	(160)	29,4%	(54)	(4,9%)
Autres éléments non récurrents	-	-	(6.197)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total consolidé	1.774.401	1.602.607	99.087	5,6%	88.595	5,5%	(13.903)	(11.773)	(19.747)	23,8%	(17.462)	22,1%

	Parts dans résultat des sociétés mises en équivalence		Résultat net part groupe			Elements non-cash		EBITDA				
	2010	2009	2010	%CA	2009	%CA	2010	2009	2010	%CA	2009	%CA
Construction	-	-	8.772	1,2%	6.262	0,8%	9.151	14.503	19.377	2,7%	26.048	3,5%
Construction non récurrent	-	-	-	-	(2.733)	-	-	2.733	-	-	-	-
Promotion et gestion Immobilières	(5)	696	3.529	17,8%	5.222	19,3%	1.943	(724)	9.142	46,1%	7.342	27,1%
<i>Éliminations construction – immobilier</i>	-	-	(65)	-	(196)	-	-	-	(121)	-	(242)	-
Multitechnique	-	-	3.681	2,5%	3.163	2,2%	3.008	1.720	9.263	6,2%	7.688	5,5%
Multitechnique non récurrent	-	-	-	-	(1.800)	-	-	1.800	-	-	-	-
PPP-concessions	219	878	(3.396)	-	(824)	-	1.301	494	(2.146)	-	(513)	-
Éliminations construction – autres	-	-	(406)	2,5%	(1.000)	-	-	-	(406)	-	(1.000)	-
Dragage et environnement	(237)	1.049	58.260	6,5%	54.409	7,8%	76.358	72.344	163.726	18,2%	146.786	20,9%
<i>Éliminations entre dragage et autres pôles</i>	-	-	(116)	-	-	-	-	-	(115)	-	-	-
<i>Retraitements DEME</i>	-	-	(1.151)	-	(608)	-	-	-	(1.114)	-	(573)	-
Holding	-	-	385	-	(167)	-	286	110	(298)	-	(1.338)	-
Autres éléments non récurrents	-	-	(6.197)	-	-	-	6.197	-	-	-	-	-
Total consolidé	(23)	2.623	63.296	3,4%	61.727	3,9%	98.244	92.980	197.308	11,1%	184.198	11,5%

Chiffre d'affaires

(milliers d'euros)	2010	2009
Belgique	772.464	750.167
Autres Europe	512.916	429.340
Moyen-Orient	130.009	99.977
Autres Asie	67.862	78.159
Océanie	54.336	48.808
Afrique	143.869	124.592
Amériques	92.945	71.564
Total consolidé	1.774.401	1.602.607

La répartition du chiffre d'affaires par pays est fonction du pays où les prestations sont réalisées.

Le groupe n'a pas en 2010 de revenus générés par un client significatif qui s'élèveraient à plus de 10% du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires généré par la vente des biens pour 2010 s'élève à 10.882 milliers d'euros (2009 : 7.375 milliers d'euros). Il s'agit des ventes effectuées par la filiale Voltis et Terryn Hout.

Décomposition du chiffre d'affaires du pôle construction

(milliers d'euros)	2010	2009
Bâtiment	400.373	471.794
Génie Civil	243.914	209.960
Routes	45.621	44.352
Autres	17.903	16.431
Total	707.811	742.537

Le groupe CFE reconnaît, au niveau du chiffre d'affaires de construction, le chiffre d'affaires « construction » réalisé au travers du pôle promotion et gestion immobilières.

Au niveau du pôle promotion et gestion immobilières, le groupe CFE reconnaît le chiffre d'affaires net après déduction du chiffre d'affaires de construction.

Compte tenu de l'absence de simultanéité entre la construction et la vente par le pôle promotion et gestion immobilières, le chiffre d'affaires interne se trouve stocké en cours de construction et déstocké au moment de la vente. La différence entre la mise en stock et le déstockage constitue l'essentiel de ce poste.

Décomposition du chiffre d'affaires du pôle dragage

(milliers d'euros)	2010	2009
Dragage	612.244	503.000
Pétrole & gaz	87.995	48.500
Environnement	119.493	92.500
Civil	53.324	30.000
Autres	27.249	27.285
Total	900.305	701.285

Carnet de commandes

(millions d'euros)	2010	2009	% de variation
Construction	826,4	845,0	(2,2)
Promotion et gestion immobilières	17,0	9,4	n.s.
Sous-total	843,4	854,4	(1,2)
Dragage et environnement	967,5	1.061,0	(9,1)
Multitechnique	128,2	108,7	17,9
Total	1.939,1	2.024,2	(4,2)

État consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2010 (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Dragage et environ- nement	Multi- technique	Conces- sions-PPP	Holding et élimina- tions interpôles	Elimina- tions interpôles	Total consolidé
Actifs								
Goodwill	911	77	9.941	16.964	0	0	0	27.893
Immobilisations corporelles	47.024	1.890	682.968	11.387	6.978	223	0	750.470
Prêts non courants à des sociétés consolidées du groupe	16.795	0	0	0	0	49.981	(66.776)	0
Autres actifs financiers non-courants	968	7.404	8.857	50	4.420	3.625	0	25.324
Autres postes de l'actif non-courant	3.787	3.365	20.303	3.858	11.013	171.747	(163.442)	50.631
Stocks	13.730	137.148	4.173	4.868	0	647	0	160.566
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49.308	10.537	94.480	3.239	1.932	16.022	0	175.518
Position de trésorerie interne – Cash pooling – actif	89.048	661	0	8.901	0	134.299	(232.909)	0
Autres actifs financiers courants – sociétés du groupe								
Autres postes de l'actif courant	331.988	46.699	253.966	64.683	2.822	27.251	(36.827)	690.582
Total de l'actif	553.559	207.781	1.074.688	113.950	27.165	403.795	(499.954)	1.880.984
Passifs								
Capitaux propres	46.032	33.367	326.029	52.180	(3.123)	181.024	(160.063)	475.446
Emprunts non courants à des sociétés consolidées du groupe	47.482	1.528	0	0	1.084	16.682	(66.776)	0
Autres dettes financières non courantes	4.852	5.083	215.459	4.061	664	53.985	0	284.104
Autres postes de passifs non courants	44.682	16.068	47.543	771	0	8.137	(3380)	113.821
Dettes financières courantes	1.887	13.322	119.589	1.515	2.261	1.089	0	139.663
Position de trésorerie interne – Cash pooling – passif	17.248	95.186	0	5.978	15.885	98.612	(232.909)	0
Autres postes de passifs courants	391.376	43.227	366.068	49.445	10.394	44.266	(36.826)	867.950
Total des capitaux propres et passifs	553.559	207.781	1.074.688	113.950	27.165	403.795	(499.954)	1.880.984

État consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2009 (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Dragage et environ- nement	Multi- technique	Conces- sions-PPP	Holding et élimina- tions interpôles	Elimina- tions interpôles	Total consolidé
Actifs								
Goodwill	911	77	7.838	16.965	0	0	0	25.791
Immobilisations corporelles	26.800	1.662	553.586	11.666	6.490	654		600.858
Prêts non courants à des sociétés consolidées du groupe	31.729	0	0	0	0	50.694	(82.423)	0
Autres actifs financiers non-courants	676	6.995	3.285	47	1.446	3.415	(1.040)	14.824
Autres postes d'actifs non-courants	2.541	5.876	8.439	3.412	12.107	155.428	(148.754)	39.049
Stocks	20.648	117.090	5.032	3.643	0	647	0	147.060
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68.333	6.882	67.312	2.025	1.668	24.326	0	170.546
Position de trésorerie interne – Cash pooling – actif	74.089	669	0	14.625	0	116.482	(205.865)	0
Autres actifs financiers courants – sociétés du groupe	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres postes d'actifs courants	361.847	40.382	257.675	63.250	3.273	28.026	(41.769)	712.684
Total de l'actif	587.574	179.633	903.167	115.633	24.984	379.672	(479.851)	1.710.812
Passifs								
Capitaux propres	33.228	27.449	278.523	51.711	3.832	172.642	(143.614)	423.771
Dettes financières non courantes	1.851	11.443	172.104	3.684	1.050	39.000	(1.040)	228.092
Emprunts non courants à des sociétés consolidées du groupe	50.680	76	0	0	0	31.667	(82.423)	0
Autres postes de passifs non courants	30.141	11.500	20.524	830	1.959	493	(5.140)	60.307
Dettes financières courantes	5.656	11.671	74.382	1.832	911	86	0	94.538
Position de trésorerie interne – Cash pooling – passif	21.895	75.957		8.368	10.262	89.383	(205.865)	0
Autres postes de passifs courants	444.123	41.537	357.634	49.208	6.970	46.401	(41.769)	904.104
Total des capitaux propres et passifs	587.574	179.633	903.167	115.633	24.984	379.672	(479.851)	1.710.812

Tableau résumé consolidé des flux de trésorerie

au 31 décembre 2010 <i>(milliers d'euros)</i>	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Dragage et environ- nement	Conces- sions-PPP	Holding et élimina- tions	Total consolidé
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités opérationnelles avant variations du fonds de roulement	17.793	7.399	9.319	158.778	(1.065)	2.742	194.966
Flux de trésorerie net provenant (utilisé dans) des activités opérationnelles	(672)	3.714	2.920	170.821	(507)	(7.179)	169.097
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des opérations d'investissement	(9.637)	(3.124)	(5.100)	(215.142)	(6.948)	(2.634)	(242.585)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	4.305	(3.682)	(5.484)	66.482	4.322	12.033	77.976
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie	(6.004)	(3.092)	(7.664)	22.161	(3.133)	2.220	4.488

au 31 décembre 2009 <i>(milliers d'euros)</i>	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Dragage et environ- nement	Conces- sions-PPP	Holding et élimina- tions	Total consolidé
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du fonds de roulement	24.258	5.218	7.812	139.371	(1.347)	(1.279)	174.033
Flux de trésorerie net provenant (utilisé dans) des activités opérationnelles	10.415	(6.332)	9.331	173.386	9.239	(23.855)	172.184
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des opérations d'investissement	(12.224)	(428)	(6.296)	(146.439)	(9.187)	(354)	(174.928)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	(7.951)	5.355	(4.631)	(31.868)	0	12.071	(27.024)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie	(9.761)	(1.403)	(1.596)	(4.921)	51	(12.138)	(29.768)

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement contient les montants de cash pooling par rapport aux autres segments. Un montant positif correspond à une consommation de liquidité dans le cash pooling. Cette rubrique est également influencée par des financements externes notamment et principalement dans le segment promotion et gestion immobilières, holding et dragage et environnement. Le segment dragage et environnement ne fait pas partie du cash pooling du groupe CFE.

Autres informations

au 31 décembre 2010 <i>(milliers d'euros)</i>	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Dragage et environ- nement	Conces- sions-PPP	Holding et élimina- tions	Total consolidé
Amortissements	(10.682)	(255)	(3.315)	(76.660)	(6.145)	(1.168)	(98.225)
Investissements	(10.204)	(8.765)	(2.162)	(204.386)	(6.680)	(2.634)	(234.831)
Dépréciations					(60)		(60)

au 31 décembre 2009 <i>(milliers d'euros)</i>	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Dragage et environ- nement	Conces- sions-PPP	Holding et élimina- tions	Total consolidé
Amortissements	(7.159)	(60)	(2.960)	(71.059)	(283)	(617)	(82.138)
Investissements	(13.384)	(980)	(2.483)	(163.623)	(9.187)	(425)	(190.082)
Dépréciations	(2.733)		(1.800)				(4.533)

Informations géographiques

Les opérations du groupe CFE, hors DEME, se situent principalement au Benelux et en Europe centrale.

Les immobilisations corporelles du groupe CFE, hors DEME, se situent principalement en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg. Par contre, au niveau de DEME l'activité principale est effectuée par la flotte qui est reprise dans différentes sociétés, mais la localisation juridique ne reflète pas la réalité économique de l'activité exécutée par cette flotte pour les mêmes sociétés. Par conséquent, un détail des immobilisations corporelles par société n'a pas été présenté, une présentation qui reflète les secteurs géographiques où l'activité a été effectuée n'étant pas possible à fournir.

5. Acquisitions et cessions de filiales

Acquisitions pour la période au 31 décembre 2010

Juste valeur des actifs et passifs des filiales acquises au cours de la période

(milliers d'euros)	Juste Valeur	Valeur Comptable
Immobilisations incorporelles	67	67
Immobilisations corporelles	21.350	6.273
Autres actifs non courants	312	169
Autres actifs financiers non courants	16	15
Stocks	5.296	5.296
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	9.908	5.014
Autres actifs courants	187	175
Provisions non courantes	(18)	(18)
Dettes financières non courantes	(3.108)	(2.840)
Autres passifs non courants	(124)	(71)
Impôts différés passifs non courants	(6.067)	(128)
Provisions courantes	(4)	(4)
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	(4.080)	(2.448)
Dettes financières courantes	(1.159)	(1.159)
Passif d'impôt exigible	(952)	(621)
Autres passifs courants	(4.380)	(4.358)
Trésorerie	4.267	4.267
Juste valeur des actifs et passifs	21.511	9.631
Contrepartie payée lors de l'acquisition	11.252	
Contrepartie éventuelle	1.014	
Prix d'acquisition	12.266	
Participations ne donnant pas le contrôle	(9.245)	
Goodwill	0	
Prix d'achat payé	(11.252)	
Trésorerie acquise	4.267	
Flux de trésorerie	(6.985)	
Participations ne donnant pas le contrôle	(9.245)	
Option de vente accordée par le groupe	8.769	
Participations ne donnant pas le contrôle - total	476	

Le 3 juin 2010, CFE a pris une participation de 55,04% dans le groupe Terryn. Ce groupe industriel est le leader belge en production et construction de structures en «lamellé-collé» pour les secteurs industriel et tertiaire.

Cette prise de participation estimée à un montant de 11.876 milliers d'euros dont 10.862 milliers d'euros ont été payés au 30 juin 2010, conforte CFE dans son ambition de répondre de façon forte à l'évolution du marché en matière de développement durable et lui permet d'associer les compétences du leader belge en lamellé collé à ses propres compétences en matière de développement immobilier et de développement durable.

Le groupe CFE détient et contrôle donc, à partir de cette date, l'équivalent de 55,04% du capital de cette société. Cette société est consolidée selon la méthode globale.

Le prix d'acquisition total a été estimé sur base des dispositions du contrat et notamment le complément de prix éventuellement dû en 2013 sur base des résultats des sociétés acquises, qui a été estimé à 1.014 milliers d'euros et est comptabilisé en dettes. Etant donné que les actionnaires minoritaires ont une option de vente de leurs actions exerçable en trois tranches à fin 2016, 2017 et 2018, la dette relative à cette option a été comptabilisée sur base des résultats estimés des sociétés acquises, pour un montant de 8.769 milliers d'euros en contrepartie des «participations ne donnant pas le contrôle» dans les fonds propres. La dette totale vis-à-vis des actionnaires minoritaires du groupe Terryn s'élève donc à 9.783 milliers d'euros, comptabilisée sous la rubrique 'Instruments dérivés non courants' au passif du bilan.

Le 1er décembre 2010, CFE a acquis 65% des parts de la SA Brantegem. Cette société basée à Alost, spécialisée en HVAC et en installations sanitaires, emploie 25 personnes et est active dans les régions de Bruxelles, Gand et Anvers. Cette prise de participation s'est effectuée pour un montant de 146 milliers d'euros. Par cet achat, le pôle multitechnique de CFE s'agrandit ainsi d'un onzième centre de profit et de nouvelles compétences.

La comptabilisation initiale de la période a été déterminée de façon provisoire pour Brantegem. Par conséquent, les justes valeurs affectées aux actifs et passifs éventuels acquis, peuvent encore être modifiées dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Dans l'hypothèse où ces regroupements avaient eu lieu le 1er janvier 2010, l'impact sur le chiffre d'affaires aurait été de 33.845 milliers d'euros et de -1.302 milliers d'euros sur le résultat net. Ces regroupements ont contribué à hauteur de -640 milliers d'euros au résultat du groupe en 2010.

Les autres acquisitions de filiales (Château de Beggen et Ronndriesch 123) ne sont pas des regroupements d'entreprises et par conséquent l'ensemble du prix payé est alloués aux terrains et constructions détenus en stock.

Par ailleurs, la co-entreprise DEME a réalisé un regroupement d'entreprises en prenant le contrôle de ISD.

Acquisitions postérieures à la clôture

Néant.

Cessions pour l'exercice 2010

Néant.

Variations de pourcentage sans changement de contrôle

Le groupe a exercé son option sur les 37,5% de Druart (et sa filiale Prodfroid) non encore détenus, pour un montant de 3.050 milliers d'euros, comptabilisé en contrepartie des participations ne donnant pas le contrôle (1.338) et pour le solde en résultats non distribués (1.712), sans impact sur le goodwill comptabilisé lors de l'acquisition. Les autres variations de pourcentage détenu dans des sociétés contrôlées concernent le groupe DEME, une entité détenue conjointement.

Résultat global

6. Produits des activités annexes et autres charges opérationnelles

Les produits des activités annexes qui s'élèvent à 50.993 milliers d'euros (2009 : 38.979 milliers d'euros) intègrent les plus-values sur immobilisations pour 2.349 milliers d'euros (2009 : 908 milliers d'euros) ainsi que des locations, autres indemnités et refacturations diverses pour 48.644 milliers d'euros (2009 : 38.071 milliers d'euros). Les produits des activités annexes ont augmenté de plus de 30% par rapport à l'année précédente.

Les autres charges opérationnelles se détaillent comme suit :

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Services et biens divers	(241.288)	(217.768)
Dépréciation d'actifs		
- Stocks	(857)	665
- Créances commerciales	(1.188)	(2.291)
Dotations nettes aux provisions	1.234	(4.398)
Autres charges opérationnelles	(1.313)	(1.090)
Total consolidé	(243.412)	(224.882)

7. Rémunérations et charges sociales

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Rémunérations	(228.653)	(222.883)
Cotisations obligatoires à la sécurité sociale	(64.441)	(60.943)
Autres frais salariaux	(15.138)	(11.603)
Contributions aux plans de pension de type cotisations définies	(39)	(30)
Coûts des services rendus liés aux plans de pension de type prestations définies	(2.121)	(3.314)
Total consolidé	(310.392)	(298.774)

Le nombre d'équivalents temps plein (effectif moyen total) pour 2010 s'élève à 5.120 (2009 : 5.184). Il s'élevait à 5.273 au 1er janvier 2010 et s'élève à 5.224 au 31 décembre 2010.

8. Autres charges et produits financiers

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Ajustements de juste valeur	(679)	(831)
Gain (perte) de change réalisé / non réalisé	(3.553)	86
Dividendes reçus des entreprises non consolidées	0	40
Autres charges et produits financiers	(835)	(2.174)
Total consolidé	(5.067)	(2.879)

L'évolution de la rubrique gain (perte) de change réalisé (non réalisé) en 2010 par rapport à 2009 provient essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport aux monnaies fonctionnelles dans les filiales de DEME.

9. Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2010, la part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat de l'exercice s'élève à 2.118 milliers d'euros (2009 : 255 milliers d'euros) et est principalement liée au groupe DEME (2.122 milliers d'euros).

10. Impôts sur le résultat

Repris au résultat global

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Impôts courants		
Charges d'impôts exercice en cours	17.942	19.530
Compléments/(reprises) de provision des exercices précédents	0	179
Total charges d'impôts courants	17.942	19.709
Impôts différés		
Création et reprise des différences temporelles	(2.101)	(134)
Utilisation des pertes des exercices précédents	296	406
Impôt différé reconnu sur les pertes de l'exercice	0	395
Impôt différé reconnu sur revenus définitivement taxés	0	(2.914)
Total charges/(produits) d'impôts différés	(1.805)	(2.247)
Total de la charge d'impôts reprise au résultat global	19.747	17.462

Réconciliation du taux de taxation effectif

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Résultat avant impôts pour la période	85.161	76.822
Impôts sur le résultat calculés au taux de 33,99%	28.954	26.112
Impact fiscal des dépenses non déductibles	2.110	1.679
Impact fiscal des revenus non imposables	(507)	(3.405)
Crédit d'impôts et incidence des intérêts notionnels	(12.013)	(8.711)
Autres revenus taxables	1.129	1.614
Effet de taux d'impôt différents de filiales opérant dans d'autres juridictions	(1.894)	(2.429)
Impact fiscal de l'utilisation de pertes non reconnues précédemment	(3.999)	(1.107)
Impact fiscal d'ajustements d'impôts courants et différés relatifs aux années antérieures	(1.112)	400
Impact fiscal des actifs d'impôts différés sur pertes de l'exercice non reconnus	7.086	6.223
Impôt différé reconnu sur revenus définitivement taxés	0	(2.914)
Charge fiscale et taux d'impôt effectif de l'exercice	19.754	17.462
	23,2%	22,7%

La charge d'impôts s'élève à 19.754 milliers d'euros au 31 décembre 2010, contre 17.462 milliers d'euros fin 2009. Le taux effectif d'impôt est de 23,2% contre 22,7% au 31 décembre 2009.

De plus, ce taux est inférieur au taux d'impôt théorique de 33,99% (taux d'imposition en vigueur en Belgique) du fait principalement de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger et de l'utilisation des pertes non reconnues précédemment.

Actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés

<i>(milliers d'euros)</i>	Actifs		Passifs	
	2010	2009	2010	2009
Immobilisations (in)corporelles	333	0	(30.747)	(27.838)
Avantages au personnel	4.417	4.848	(38)	(41)
Provisions	232	246	(6.874)	(6.597)
Juste valeur des produits dérivés	500	1.785	0	0
Autres éléments	38.913	35.266	(30.615)	(28.759)
Pertes fiscales	59.700	65.861	0	(274)
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	104.095	108.006	(68.274)	(63.509)
Réductions de valeur sur actifs d'impôts différés	(36.722)	(43.427)	0	0
Compensation fiscale	(60.340)	(60.980)	60.340	60.980
Impôts différés nets actifs/(passifs)	7.033	3.598	(7.934)	(2.529)

Les pertes fiscales reportées pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est reconnu s'élèvent à 36.722 milliers d'euros.

Différences temporelles ou pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est reconnu

Des impôts différés actifs n'ont pas été comptabilisés dans les cas où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre aux filiales de récupérer leurs pertes fiscales.

Produit (charge) d'impôts différés comptabilisés directement dans les capitaux propres

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Impôts différés sur la partie effective des changements de la juste valeur dans le cash-flow hedge	501	892
Total	501	892

11. Résultat par action

Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action étant donné l'absence d'actions ordinaires potentielles dilutives en circulation. Il se calcule comme suit :

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	63.296	61.728
Nombre d'actions ordinaires à la date de clôture	13.092.260	13.092.260
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	13.092.260	13.092.260
Bénéfice de base (dilué) par action en euros	4,83	4,71

Situation financière

12. Immobilisations incorporelles autres que goodwill

Exercice 2010 <i>(milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets et licences	Coûts de développement	Total
Coûts d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	9.833	1.192	11.025
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	169	61	230
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	191	0	191
Acquisitions	3.891	276	4.167
Cessions	(1.822)	(141)	(1.963)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	2	0	2
Changement de périmètre	(1)	0	(1)
Au terme de l'exercice	12.263	1.388	13.651

Amortissements et dépréciations

Au terme de l'exercice précédent	(3.711)	(401)	(4.112)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(18)	0	(18)
Amortissements de l'exercice	(933)	(10)	(943)
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	(124)	0	(124)
Dépréciations			0
Cessions	180	119	299
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	(2)	0	(2)
Changement de périmètre	1	0	1
Au terme de l'exercice	(4.607)	(292)	(4.899)

Valeur nette comptable

Au 1er janvier 2010	6.122	790	6.913
Au 31 décembre 2010	7.656	1.096	8.752

Exercice 2009			
<i>(milliers d'euros)</i>			
	Concessions, brevets et licences	Coûts de développement	Total
Coûts d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	8.560	790	9.350
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(81)	(24)	(105)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	302	-	302
Acquisitions	1.071	502	1.573
Cessions	(19)	(76)	(95)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre			
Changement de périmètre			
Au terme de l'exercice	9.833	1.192	11.025
Amortissements et dépréciations			
Au terme de l'exercice précédent	(2.958)	(464)	(3.422)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	12		12
Amortissements de l'exercice	(738)	(9)	(747)
Dépréciations			
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	(46)		(46)
Cessions	20	71	91
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre			
Changement de périmètre			
Au terme de l'exercice	(3.710)	(402)	(4.112)
Valeur nette comptable			
Au 1er janvier 2009	5.603	327	5.929
Au 31 décembre 2009	6.122	790	6.913

Le total des immobilisations incorporelles acquises s'élève à 4.167 milliers d'euros et concerne principalement des licences de logiciels. Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont repris dans la rubrique 'amortissements' dans l'état du résultat global.

Les amortissements sur immobilisations incorporelles s'élèvent à 943 milliers d'euros.

Les immobilisations incorporelles répondant à la définition d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles ne sont comptabilisées que dans la mesure où des avantages économiques futurs sont probables.

13. Goodwill

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	31.483	29.076
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	2.407
Autres variations	2.102	-
Solde au terme de l'exercice	33.585	31.483
Dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(5.692)	(1.159)
Dépréciations de l'exercice	-	(4.533)
Solde au terme de l'exercice	(5.692)	(5.692)
Valeur nette comptable		
Au 31 décembre	27.893	25.791

Le goodwill non attribué de 2.102 milliers d'euros provient des acquisitions par voie de regroupements d'activités au niveau de DEME; elle-même une co-entreprise de CFE.

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans les tests de dépréciation:

Activité	Valeur nette du goodwill		Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeurs comptabilisées sur l'exercice
	2010	2009	Taux de croissance	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation	Taux de sensibilité	
Druart	1.292	1.292	0%	0%	8,63%	5%	-
Stevens	2.682	2.682	0%	0%	8,63%	5%	-
VMA	11.115	11.115	0%	0%	8,63%	5%	-
EVDM	1.660	1.660	0%	0%	8,63%	5%	-
Amart	911	911	0%	0%	8,63%	5%	-
Autres	292	292	0%	0%	8,63%	5%	-
Sous consolidation DEME	9.941	7.839	0%	0%	8,63%	5%	-

Les flux de trésorerie utilisés dans les tests de dépréciation découlent des budgets à trois ans présentés au Comité de Direction ; par prudence, aucun taux de croissance n'a été appliqué pour les années suivantes, ni dans la détermination de la valeur terminale.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en variant les flux de trésorerie et les WACC de 5%. La valeur des entités étant toujours plus élevée que leur valeur comptable y compris le goodwill, aucune dépréciation n'a été détectée.

Le groupe DEME, une co-entreprise détenue à 50% par le groupe CFE, est considéré comme une unité génératrice de trésorerie. Aucune perte de valeur n'a été identifiée sur celle-ci. Le groupe DEME réalise également des tests de dépréciation à son niveau, qui n'ont pas révélé de pertes de valeur.

14. Immobilisations corporelles

Exercice 2010

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier, agencements et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	37.326	992.169	44.988	0	121.247	1.195.730
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	266	5.433	249	0	4	5.952
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	10.855	10.802	212	0	0	21.869
Acquisitions	4.520	77.714	4.147	0	132.717	219.098
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	6.900	42.848	(2.509)	0	(43.457)	3.782
Cessions	(4.064)	(57.373)	(6.481)	0	(1.283)	(69.201)
Changement de périmètre	0	17.511	180	0	23	17.714
Solde au terme de l'exercice	55.803	1.089.104	40.786	0	209.251	1.394.944
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(20.489)	(539.063)	(35.320)	0	0	(594.872)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(74)	(2.654)	(166)	0	16	(2.878)
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	(205)	(128)	(187)	0	0	(520)
Amortissements	(1.530)	(85.434)	(3.897)	0		(90.862)
Dépréciation					(1.751)	(1.751)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	46	(1.612)	1.266	0	0	(300)
Cessions	1.002	55.686	6.063	0	0	62.751
Changement de périmètre	0	(15.889)	(154)	0	0	(16.043)
Solde au terme de l'exercice	(21.250)	(589.094)	(32.395)	0	(1.735)	(644.474)
Valeur nette comptable						
Au 1er janvier 2010	16.837	453.106	9.668		121.247	600.858
Au 31 décembre 2010	34.553	500.010	8.391	0	207.516	750.470

Au 31 décembre 2010, les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 219.098 milliers d'euros et sont essentiellement liées à DEME (203.988 milliers d'euros, soit 93% du total des investissements) et concrétisent l'exécution du plan pluriannuel dont le montant des investissements engagés s'élève à 378 millions d'euros. Le décaissement correspondant à 2010 s'élève à 220.511 milliers d'euros. Les investissements à fin 2010 ont augmenté de 30.581 milliers d'euros et ceci essentiellement chez DEME. Le montant des dépenses capitalisées dans les immobilisations corporelles en construction s'élève à 2,5 millions d'euros, relatifs à des intérêts sur emprunts spécifiques à la construction de bateaux par DEME.

Les amortissements sur immobilisations corporelles s'élèvent à 92.613 milliers d'euros (2009 : 81.388 milliers d'euros).

Le montant des immobilisations corporelles constituant une garantie pour certains emprunts s'élève à 302.713 milliers d'euros (2009 : 146.447 milliers d'euros).

CFE a pris la décision, compte tenu de la situation politique en Tunisie et de l'arrêt actuel des travaux, de déprécier les actifs en cours de construction du projet mixte de promotion et de concession du port de Bizerte. Cette dépréciation s'élève à 5.802 milliers d'euros et est présentée sous la rubrique «dotations aux amortissements» de l'état du résultat global consolidé.

Cette dépréciation se présente comme suit au niveau de l'actif :

- Immobilisations corporelles : - 1.751 milliers d'euros
- Immeubles de placements : - 4.051 milliers d'euros

Exercice 2009

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier, agencements et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	36.072	876.584	43.162	-	74.108	1.029.926
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(149)	(982)	(91)		353	(869)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	81	352	750			1.183
Acquisitions	1.514	74.566	3.993		108.443	188.516
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	(25)	61.091	(181)		(61.028)	(143)
Cessions	(167)	(19.442)	(2.645)		(629)	(22.883)
Changement de périmètre						
Solde au terme de l'exercice	37.326	992.169	44.988	-	121.247	1.195.730
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(18.986)	(477.252)	(32.844)	-	-	(529.082)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(71)	388	101			418
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises		(15)	(258)	(473)		(746)
Amortissements	(1.442)	(75.486)	(4.460)			(81.388)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	25	(27)	145			143
Cessions		13.572	2.211			15.783
Changement de périmètre						
Solde au terme de l'exercice	(20.489)	(539.063)	(35.320)	-	-	(594.872)
Valeur nette comptable						
Au 1er janvier 2009	17.086	399.332	10.318	-	74.108	500.844
Au 31 décembre 2009	16.837	453.106	9.668	-	121.247	600.858

15. Immeubles de placement

(milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur nette comptable au 1er janvier 2010	20.026	(6.720)	13.306
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(123)	3	(120)
Amortissements		(617)	(617)
Dépréciations		(4.051)	(4.051)
Acquisitions	11.567		11.567
Cessions	(1.355)	47	(1.308)
Transferts entre immeubles de placement, immeubles en stock et immeubles utilisés par le propriétaire	(8.117)	17	(8.100)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	21.998	(11.321)	10.677

Au 31 décembre 2010, les immeubles de placement figurant au bilan pour 10.677 milliers d'euros (2009 : 13.306 milliers d'euros) présentent une valeur de marché estimée égale à leur valeur comptable, soit 10.677 milliers d'euros (2009 : 13.223 milliers d'euros).

La diminution de la valeur nette comptable par rapport au 31 décembre 2009 (2.629 milliers d'euros) s'explique par la perte de valeur actée sur l'investissement en vue du développement du complexe immobilier Bizerte Cap 3000 et par la mise en stocks d'immeubles intégrés dans un processus de production (-8.100 milliers d'euros).

Les immeubles de placement sont amortis suivant les mêmes règles que les immobilisations corporelles.

<i>(milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur nette comptable au 1er janvier 2009	12.368	(6.713)	5.655
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(76)	(4)	(80)
Amortissements et pertes de valeur / reprises		(3)	(3)
Acquisitions	8.261	-	8.261
Cessions	(527)		(527)
Transferts entre immeubles de placement, immeubles en stock et immeubles utilisés par le propriétaire	-	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	20.026	(6.720)	13.306

16. Participations détenues dans des sociétés associées et contrôlées conjointement

Sociétés associées

Les intérêts dans les sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Solde au terme de l'exercice précédent	8.432	5.831
Changement des principes comptables	0	15
Solde au terme de l'exercice précédent réévalué	8.432	5.846
Acquisitions et transferts	6.729	1.088
Part du groupe CFE dans le résultat après impôts et participations ne donnant pas le contrôle	(23)	2.623
Diminution de capital	(977)	(91)
Dividendes	0	(1.034)
Dépréciation	(61)	
Solde au terme de l'exercice	14.100	8.432
Goodwill inclus dans les participations dans des sociétés mises en équivalence	65	126

Toutes les entités dans lesquelles le groupe CFE a une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Le groupe CFE ne dispose pas de sociétés associées cotées sur un marché public.

Les entités les plus significatives sont Locorail NV et Coentunnel Company BV. La liste des sociétés associées est présentée à la note 35. Il n'y a pas eu d'acquisitions ni de cessions de sociétés associées. Les montants présentés en acquisition résultent de l'augmentation de capital de C-Power, une société associée faisant partie du groupe DEME. La réduction de capital a été effectuée par la société Investissements Léopold par remboursement aux actionnaires.

Les états financiers condensés de ces entités se détaillent comme suit :

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Total de l'actif	964.589	433.761
Total des passifs	918.787	446.733
Actif net	45.802	(12.972)
Part dans l'actif net du groupe CFE	4.206	(5.319)
Produits	347.739	225.356
Résultat net de l'année	(1.529)	3.128
Part dans le résultat net de l'année	(23)	2.623

Entités contrôlées conjointement

Le groupe CFE rapporte ses intérêts dans les sociétés (y inclus les sociétés momentanées) contrôlées conjointement en utilisant un format de reporting ligne par ligne pour la consolidation proportionnelle.

Les montants totaux des intérêts du groupe CFE dans les états financiers consolidés se détaillent comme suit :

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Total actif non courant	657.743	515.636
Total actif courant	488.561	524.390
Total passif non courant	606.602	470.959
Total passif courant	539.702	569.067
Produits d'exploitation	1.222.614	950.592
Charges d'exploitation	(1.078.342)	(866.423)

Les entités contrôlées conjointement les plus significatives sont détaillées à la note 35. Les capitaux propres de ces entités sont repris dans la rubrique 'total passifs non courants' et s'élèvent à 265.740 milliers d'euros. De plus, pour l'exécution de certains marchés, le groupe CFE constitue des sociétés momentanées avec des partenaires. Les plus significatives sont THV Dialink, THV Locobouw, Coentunnel Construction VOF et Combinatie Crommelijn VOF.

17. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants s'élèvent à 25.324 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 14.824 milliers d'euros). Ils comprennent la partie non éliminée des crédits subordonnés dans les projets (24.819 milliers d'euros) et les participations disponibles à la vente (505 milliers d'euros).

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Solde au terme de l'exercice précédent	14.824	14.881
Changement de mode de consolidation	0	(4.510)
Acquisitions	12.436	10.588
Cessions et transferts	(1.951)	(6.409)
Réduction de valeur / reprises de réduction de valeur	5	369
Variations du périmètre	15	7
Effets des variations de cours des monnaies étrangères	(5)	(2)
Solde au terme de l'exercice	25.324	14.824

Le solde des actifs financiers non courants est en hausse par rapport à décembre 2009 (+10.500 milliers d'euros). Cette évolution reflète le projet de développement des éoliennes en mer du nord, le projet Bizerte et une augmentation nette des autres actifs financiers non courants dans le pôle immobilier et pour la Holding.

Le groupe CFE ne dispose pas de participations disponibles à la vente cotées sur un marché public. Pour les participations non cotées, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur d'acquisition.

18. Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2010, les autres actifs non courants s'élèvent à 9.859 milliers d'euros et reprennent des créances non courantes qui se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2010	2009
Créances non courantes - Forem	1.890	2.323
Créances non courantes - Comptes courants DEME	2.745	0
Autres créances non courantes (y compris dépôts garanties bancaires)	5.224	4.451
Total consolidé	9.859	6.774

19. Contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits et diminué des pertes comptabilisées, ainsi que des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Le montant brut dû par les clients ou dû aux clients est déterminé contrat par contrat par différence entre ces deux postes.

(milliers d'euros)	2010	2009	2008
Coûts encourus comptabilisés sur contrats (cumul)	1.953.224	1.355.717	1.877.660
Profits et pertes comptabilisés	56.454	26.988	60.807
Total à fin de la période	2.009.678	1.382.705	1.938.467
Facturations intermédiaires	1.995.035	1.358.454	1.913.856
Montant net dû par les clients	14.643	24.251	24.611
Dont			
Excédent des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur les facturations intermédiaires	44.939	50.222	70.547
Excédent des facturations intermédiaires sur les coûts encourus et les profits et pertes comptabilisés	(30.296)	(25.971)	(45.936)
Acomptes reçus liés aux contrats de construction	(89.229)	(65.826)	(43.114)

Les excédents des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur les facturations intermédiaires comprennent d'une part, la partie non encore facturée des contrats, sous le poste « Créances commerciales et autres créances d'exploitation » de la situation financière, et d'autre part, les excédents relatifs aux chantiers en cours et repris au poste « autres actifs courants ».

Les excédents des facturations intermédiaires sur les coûts encourus et les profits et pertes comptabilisés comprennent d'une part, la partie non encore facturée des coûts des contrats, sous le poste « Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation » de la situation financière, et d'autre part, les excédents relatifs aux chantiers en cours et repris au poste « autres passifs courants ».

Les acomptes reçus liés aux contrats de construction ne sont pas compris dans le montant des facturations intermédiaires utilisées pour déterminer le montant brut dû par les clients ou aux clients. Ces acomptes sont repris sous la rubrique « autres passifs courants ». L'augmentation s'explique principalement par les acomptes reçus dans le cadre des projets dans le dragage et l'environnement.

Le montant des retenues de garantie effectuées par les clients est de 7.037 milliers d'euros repris au poste « Créances commerciales et autres créances d'exploitation » (voir note 28.6).

Le groupe CFE continue des négociations avec ses sous-traitants afin de régler de façon amiable les réclamations relatives aux surcoûts sur un chantier important au Luxembourg. Compte tenu de l'incertitude quant à l'issue de ces négociations aucune provision ou promérite n'a été comptabilisée à ce titre pour ce chantier. Le groupe CFE estime, sur base des informations actuelles, que le risque d'un décaissement supplémentaire est très faible.

20. Stocks

Au 31 décembre 2010, les stocks s'élèvent à 160.566 milliers d'euros (2009 : 147.060 milliers d'euros) et se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2010	2009
Matières premières et auxiliaires	15.204	13.319
Réductions de valeur sur stock matières premières et auxiliaires	(725)	(725)
Produits finis et immeubles destinés à la vente	149.254	136.758
Réductions de valeur sur stocks de produits finis	(3.167)	(2.292)
Stocks	160.566	147.060

L'évolution de la rubrique « stocks matières premières et auxiliaires » s'explique par l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés du groupe Terryn.

Au 31 décembre 2010, aucune réduction de valeur sur stock de matières premières et auxiliaires n'a été actée.

L'augmentation de la rubrique « stocks de produits finis et immeubles destinés à la vente » s'explique par la continuité dans la production des chantiers en promotion immobilière.

Au 31 décembre 2010, 857 milliers d'euros de réductions de valeur sur immeubles destinés à la vente ont été actés en compte de résultats (voir note 6) afin de les ramener à leur valeur de réalisation.

21. Evolution des créances et dettes commerciales et autres créances et dettes d'exploitation

(milliers d'euros)	2010	2009
Créances commerciales	499.486	543.585
Moins : provision pour dépréciation de créances	(10.711)	(9.621)
Créances commerciales nettes	488.775	533.964
Autres créances courantes	172.517	140.363
Total consolidé	661.292	674.327
Autres actifs courants	28.978	38.148
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	543.299	548.172
Autres passifs courants	242.215	271.073
Total consolidé	785.514	819.245
Situation nette des créances et dettes commerciales et d'exploitation	(95.244)	(106.770)

Nous référons à la note 27 pour l'analyse du risque de crédit.

22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Dépôts en banque à court terme	78.140	91.853
Comptes courants bancaires et caisse	97.378	78.693
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175.518	170.546

Les dépôts en banque à court terme concernent des placements auprès des institutions financières avec une durée inférieure à 3 mois. Ces placements font l'objet d'une rémunération variable qui est principalement liée au taux Euribor ou Eonia.

23. Subventions

Le groupe CFE n'a reçu aucune subvention en 2010.

24. Avantages au personnel

Le groupe CFE participe à des plans de pension et de prépension dans plusieurs pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces avantages sont comptabilisés conformément à l'IAS 19 et sont considérés comme 'post-employment' et 'long-term benefit plans'. Au 31 décembre 2010, la dette nette des obligations du groupe CFE pour les avantages 'post employment' pour pensions et prépensions s'élevait à 14.100 milliers d'euros (2009 : 14.201 milliers d'euros).

Ces montants sont repris dans la rubrique 'Engagements de retraites et avantages du personnel non courants'. Cette rubrique reprend également une provision constituée de 3.684 milliers d'euros (2009 : 3.553 milliers d'euros) au niveau du groupe DEME pour des paiements en actions. Ces plans sont considérés comme cash based.

Dettes relatives aux obligations liées aux plans de pension de type prestations définies et prépension

<i>(milliers d'euros)</i>	Prestations définies 2010	Prépension 2010	Prestations définies 2009	Prépension 2009
Valeur actuelle des obligations de pension couvertes par des fonds	(59.695)		(63.078)	
Juste valeur des actifs du plan	49.052		52.017	
Valeur actuelle des obligations nettes couvertes par des fonds	(10.643)		(11.061)	
Valeur actuelle des obligations de pension non couvertes par des fonds	(1.569)	(805)	(2.365)	(847)
Valeur actuelle des obligations nettes	(12.212)		(13.426)	
Bénéfices/(Pertes) actuariels non reconnus	(1.082)		(93)	
Actifs / (passifs) nets comptabilisés au bilan	(13.294)	(806)	(13.519)	(847)
Dettes comptabilisées au bilan	(13.294)	(806)	(13.519)	(847)

Mouvements des dettes nettes prises en compte au bilan pour les plans de pension de type prestations définies et prépension

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2010	2009	2009
Actifs/(dettes) net(tes) au 1er janvier	(13.519)	(847)	(13.266)	(1.191)
Fusion/Acquisition des plans	(270)		(5)	
Changements du périmètre	0			
Cotisations payées	4.862		5.003	
Charges comptabilisées dans l'état du résultat global	(3.285)	41	(5.251)	344
Bénéfices / (Pertes) actuariels non reconnus	(1.082)			
Actifs/(dettes) net(tes) au 31 décembre	(13.294)	(806)	(13.519)	(847)

Charges comptabilisées au résultat global liées aux plans de pension de type prestations définies

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2.149	3.314
Charges d'intérêts relatives aux obligations	2.916	3.247
Rendement attendu des actifs du plan	(1.864)	(1.867)
Bénéfices/(pertes) actuariel(le)s	73	537
Autres	11	(171)
Total	3.285	5.060

Les coûts des plans de pension pour la période sont inclus dans la rubrique suivante de l'état du résultat global : 'Rémunérations et charges sociales'.

Les actifs du plan n'incluent pas des instruments financiers propres au groupe CFE ni un quelconque immeuble occupé par ce fonds ou un autre utilisé par le groupe CFE.

Mouvements dans les valeurs actuelles des obligations liées aux plans de pension de type prestations définies

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Valeur actuelle des obligations au 1er janvier	63.077	58.155
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2.149	3.314
Charges d'intérêts relatives aux obligations	2.916	3.247
Montants payés	(4.862)	(2.948)
Bénéfices/(pertes) actuariel(le)s	(2.438)	93
Contributions des employés	422	693
Transferts in/out	0	524
Valeur actuelle des obligations au 31 décembre	61.264	63.078

Mouvements dans les justes valeurs des actifs du plan

(milliers d'euros)	2010	2009
Justes valeurs des actifs du plan au 1er janvier	52.018	47.555
Rendement attendu des actifs du plan	2.194	1.407
Contributions de l'employeur	3.986	5.003
Contributions de l'employé	613	693
Montants payés	(4.862)	(2.640)
Transferts in/out		0
Bénéfices/(pertes) actuariel(le)s	(4.897)	0
Justes valeurs des actifs du plan au 31 décembre	49.052	52.018

Hypothèses actuarielles principales à la date de clôture (exprimées en moyennes pondérées)

(milliers d'euros)	2010	2009
Taux d'actualisation au 31 décembre	4,35%	5,10%
Taux de rendement attendu des actifs du plan au 31 décembre	4,00%	3,95%
Taux prévu des augmentations salariales	3,40% < 60 ans et 1,90% > 60 ans	3,90% < 60 ans et 1,90% > 60 ans
Taux d'inflation	1,90%	1,90%

Le taux d'actualisation fin 2010 est inférieur à celui appliqué en 2009. Ceci s'explique par l'évolution des taux de crédits sur le marché financier.

L'analyse de sensibilité montre qu'une augmentation du taux d'actualisation de 25 points de base diminuerait la valeur actuelle des obligations de 2,3% et le coût de services de 1,7%.

Cette analyse de sensibilité montre qu'une augmentation du taux d'inflation de 25 points de base augmenterait la valeur actuelle des obligations de 0,7% et le coût de services de 5,5%.

25. Provisions autres qu'engagements de retraites et avantages du personnel non courants

Au 31 décembre, ces provisions s'élèvent à 58.332 milliers d'euros, soit une diminution de 2.228 milliers d'euros par rapport à fin 2009 (56.104 milliers d'euros).

(milliers d'euros)	Pertes à terminaison	Service après vente	Autres risques courants	Autres risques non courants	Total
Solde au terme de l'exercice précédent	18.890	8.526	26.390	2.298	56.104
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(6)	(4)	57		47
Effets d'actualisation			4	10	14
Transferts d'une rubrique à une autre			(5.366)	8.767	3.401
Provisions constituées	8.785	1.872	4.150	4.885	19.691
Provisions utilisées	(9.046)	(861)	(7.722)	(2.415)	(20.044)
Provisions reprises non utilisées	(806)	(75)			(881)
Solde au terme de l'exercice	17.817	9.458	17.512	13.545	58.332

dont courant : 44.787
non courant : 13.545

La provision pour pertes à terminaison diminue de 1.073 milliers d'euros et s'élève à 17.817 milliers d'euros fin 2010. Les provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées lorsque les avantages économiques attendus de certains contrats sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations de ceux-ci. L'utilisation des pertes à terminaison est liée à l'exécution des contrats y relatifs.

La provision pour service après-vente augmente de 932 milliers d'euros et s'élève à 9.458 milliers d'euros fin 2010. L'évolution à fin 2010 s'explique par les constitutions et/ou reprises de provisions comptabilisées dans le cadre des garanties décennales.

Les provisions pour autres risques courants diminuent de 8.878 milliers d'euros et s'élèvent à 17.512 milliers d'euros fin 2010. Celles-ci comprennent les provisions pour litiges courants (5.701 milliers d'euros) et, notamment, une provision pour risques sur un important chantier au Luxembourg, les provisions pour travaux restant à exécuter (1.621 milliers d'euros), les provisions pour risques sociaux (5 milliers d'euros) ainsi que les provisions pour autres risques courants (10.184 milliers d'euros). Pour ces derniers, étant donné que les négociations avec les clients sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises, ni sur le moment du décaissement probable.

Les autres risques non courants comprennent les provisions pour restructurations et les autres risques non liés directement au cycle d'exploitation des chantiers en cours.

26. Actifs et passifs éventuels

Suivant les informations disponibles, nous ne connaissons pas d'actifs ou passifs éventuels entre la date de clôture et la date où les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration, à l'exception des actifs ou passifs éventuels liés aux contrats de construction (par exemple les revendications du groupe envers les clients ou les revendications de sous-traitants), ce que l'on peut qualifier comme normal pour le secteur de la construction.

27. Informations relatives à l'endettement financier net

27.1. L'endettement financier net, tel que défini par le groupe, s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts bancaires et autres dettes financières	(216.283)	(70.611)	(286.894)	(170.814)	(51.302)	(222.116)
Tirages sur lignes de crédit	(49.851)	-	(49.851)	(38.851)	-	(38.851)
Emprunts liés aux locations - financements	(17.969)	(4.506)	(22.475)	(18.417)	(4.995)	(23.412)
Total de l'endettement financier long terme	(284.103)	(75.117)	(359.220)	(228.082)	(56.297)	(284.379)
Dettes financières à court terme	-	(64.547)	(64.547)	-	(38.455)	(38.455)
Equivalents de trésorerie	-	78.140	78.140	-	91.853	91.853
Trésorerie	-	97.378	97.378	-	78.693	78.693
Total de l'endettement financier net à court terme (ou disponibilités)	-	110.971	110.971	-	132.091	132.091
Total de l'endettement financier net	(284.103)	35.854	(248.249)	(228.082)	75.794	(152.288)
Instruments dérivés de couverture de taux	(6.420)	(1.711)	(8.131)	(3.909)	(2.652)	(6.651)

Du total de l'endettement financier long terme, 55 millions d'euros n'ont pas fait l'objet d'un gage, ni d'hypothèque.

27.2. Echancier des dettes financières

(milliers d'euros)	Echéant dans l'année	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Emprunts bancaires et autres dettes financières	(70.611)	(64.378)	(46.132)	(71.373)	(34.371)	(29)	(286.894)
Tirages sur lignes de crédit	-	(35.000)	(14.841)	-	-	-	(49.851)
Emprunts liés aux locations - financements	(4.506)	(4.130)	(3.122)	(3.474)	(7.163)	(80)	(22.475)
Total de l'endettement financier long terme	(75.117)	(103.508)	(64.105)	(74.847)	(41.534)	(109)	(359.220)
Dettes financières à court terme	(64.547)	-	-	-	-	-	(64.547)
Equivalents de trésorerie	78.140	-	-	-	-	-	78.140
Trésorerie	97.378	-	-	-	-	-	97.378
Total de l'endettement financier net à court terme	110.971	-	-	-	-	-	110.971
Total de l'endettement financier net	35.854	(103.508)	(64.105)	(74.847)	(41.534)	(109)	(248.249)

La valeur actuelle des obligations en matière de locations-financements s'élève à 4.506 milliers d'euros (2009 : 4.995 milliers d'euros). Ces contrats de locations-financement concernent principalement le groupe DEME, le bâtiment de la filiale Louis Stevens & Co NV et les bâtiments et machines de Groep Terryn NV et ses filiales.

27.3. Lignes de crédit et prêts à terme bancaires

Le groupe CFE (hors DEME) dispose au 31 décembre 2010 d'une ligne de crédit ('crédit syndiqué' signé en avril 2008) de 100 millions d'euros dont 15 millions utilisés à fin décembre 2010 venant à échéance en avril 2013.

De plus, le groupe CFE dispose au 31 décembre 2010 de lignes de crédit bancaire confirmées de 8,7 millions d'euros dont 5 millions d'euros utilisés à fin 2010.

En ce qui concerne le financement de la construction de l'axe ferroviaire entre Zaventem et Anvers, le groupe CFE a obtenu une ligne de crédit revolver de 40 millions d'euros dont 33 millions d'euros utilisés fin 2010.

Les emprunts bancaires et autres dettes financières concernent principalement DEME ou des crédits de projets immobiliers et sont sans recours contre CFE.

27.4. Convenants financiers

Le crédit syndiqué auprès de l'International Finance Center CFE est soumis à des convenants spécifiques qui tiennent compte entre autres de l'endettement financier et de la relation entre celui-ci et les capitaux propres ou les actifs immobilisés, ainsi que du cash-flow généré. Ces convenants sont intégralement respectés.

28. Informations relatives à la gestion des risques financiers

28.1. Risque de taux d'intérêts

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du groupe en distinguant les concessions, l'immobilier, le holding, les activités de construction et du multitechnique et le dragage (DEME).

Pour les concessions, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon à long terme, visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon à court terme, dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette. Pour couvrir le risque de taux d'intérêts, on utilise des produits dérivés d'échanges de taux d'intérêts (SWAP). Ces instruments de couverture ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéances que les dettes couvertes. Ces produits sont comptablement qualifiés d'opérations de couverture.

S'agissant du dragage, le groupe CFE, par sa filiale DEME, est confronté à des financements importants dans le cadre d'investissement des dragues. L'objectif est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers. Pour couvrir le risque de taux d'intérêts, DEME utilise des produits dérivés d'échanges de taux d'intérêts (SWAP). Ces instruments de couverture ont en général les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéances que les dettes couvertes. Ces produits peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture.

Les activités de construction et du multitechnique ainsi que du holding se caractérisent par un excédent de trésorerie, venant compenser partiellement les engagements immobiliers. La gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling.

Taux moyen effectif *avant* prise en compte des produits dérivés

Type de dettes	Taux fixe			Taux variable			Total		
	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux
Emprunts bancaires et autres dettes financières	16.021	41,62%	4,715%	270.873	84,46%	2,032%	286.894	79,87%	2,180%
Tirages sur lignes de crédit	-	0,00%	0,00%	49.851	15,54%	1,933%	49.851	13,88%	1,933%
Emprunts liés aux locations-financements	22.475	58,38%	4,374%	0	0,00%	0,00%	22.475	6,26%	5,31%
Total	38.496	100,00%	4,515%	320.724	100,00%	2,017%	359.220	100,00%	2,341%

Taux moyen effectif *après* prise en compte des couvertures de gestion

Type de dettes	Taux fixe			Taux variable			Taux variable capé + inflation			Total		
	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux
Emprunts bancaires et autres dettes financières	234.020	80,32%	3,538%	52.874	100,00%	1,421%	0	0,00%	0,00%	286.894	79,86%	3,148%
Tirages sur lignes de crédit	34.851	11,96%	5,345%	0	0,00%	0,00%	15.000	100,00%	2,001%	49.851	13,88%	4,339%
Emprunts liés aux locations-financements	22.475	7,72%	5,308%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	22.475	6,26%	5,308%
Total	291.346	100,00%	3,891%	52.874	100,00%	1,421%	15.000	100,00%	2,001%	359.220	100,00%	3,451%

28.2. Sensibilité au risque de taux

Le groupe CFE est soumis au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs aux instruments financiers à taux variables après couverture ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie n'impacte pas directement l'état du résultat global et elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2010 reste constant sur une année.

Une variation de 50 points de base de taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

31/12/2010

	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 50 bp	Impact du calcul de sensibilité - 50 bp	Impact du calcul de sensibilité + 50 bp	Impact du calcul de sensibilité - 50 bp
(milliers d'euros)				
Dettes non courantes (+échéant dans l'année) à taux variables après couverture comptable	(261)	261	-	-
Endettement financier net à court terme (*)	323	(323)	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	191	(197)	-	-
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie hautement probables ou certains			1.786	(1.113)

*hors disponibilités.

28.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

A la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

Pour les activités de construction, multitechniques, de l'immobilier et le holding :

31/12/2010

	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur	Juste valeur
						actif	passif
(milliers d'euros)							
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	26.000	-	-	-	26.000	74	
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables	26.000	-	-	-	26.000	74	
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	59.000	2.000	3.000	-	64.000	7	(1.149)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains	59.000	2.000	3.000	-	64.000	7	(1.149)

31/12/2009

	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur	Juste valeur
						actif	passif
(milliers d'euros)							
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	26.000	-	-	-	26.000	-	(1.979)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables	26.000	-	-	-	26.000	-	(1.979)
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	26.000	-	39.000	-	39.000	-	(156)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains	26.000	-	39.000	-	65.000	-	(156)

Pour les activités de dragage :

31/12/2010

(milliers d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe		250	23.739		23.989		(430)
Options de taux (cap, collar)							
Dérives de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probables		250	23.739		23.989		(430)
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	54.535	97.343	69.527	33.655	255.060	210	(6.878)
Options de taux (cap, collar)							
Dérives de taux : couverture de flux de trésorerie certains	54.535	97.343	69.527	33.655	255.060	210	(6.878)

31/12/2009

(milliers d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	1.574	12.416	64.323	173.710	252.023	26	(4.402)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains	1.574	12.416	64.653	173.710	252.023	26	(4.402)

28.4. Risque de change

Nature des risques auxquels le groupe est exposé

Le groupe CFE et ses filiales ne pratiquent pas de couverture de taux de change pour les activités de construction, immobilières et multitechniques, ces marchés se situant principalement dans la zone euro. Compte tenu du caractère international de son activité et l'exécution de marchés en monnaies étrangères, DEME pratique des couvertures de taux et si celles-ci entrent dans le cadre d'un contrat de construction, enregistre les variations de juste valeur comme coûts du contrat. Les monnaies qui sont sujettes à risque sont reprises dans la note 2.

Lorsqu'il s'agit d'un risque de change lié à un risque d'exposition au niveau opérationnel, la politique du groupe CFE est de limiter l'exposition au risque de fluctuations des monnaies étrangères.

Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes (hors dettes de locations-financement qui sont majoritairement en euros) par devises sont :

(milliers d'euros)	2010	2009
Euro	350.426	276.938
Dollar américain	1.713	1.989
Autres devises	7.081	5.453
Total des dettes à long terme	359.220	284.380

Le tableau ci-après reprend la juste valeur et le montant notionnel des instruments de change émis :

(milliers d'euros)	Notionnel					Juste valeur				
	USD	Autres liés	GBP	Autres	Total	USD	Autres liés	GBP	Autres	Total
	US Dollar	au USD	Pound			US Dollar	au USD	Pound		
Achats à terme	87.536	(17.532)	9.594	244.514	324.112	632	636	(237)	(2.394)	(1.363)
Ventes à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

La variation de juste valeur des instruments de change est considérée comme coûts de construction et est prise à l'avancement du projet auquel les instruments sont liés. Cette variation est présentée comme un résultat opérationnel.

Le groupe CFE, en particulier au travers de sa filiale DEME, est soumis au risque de variation des taux de change sur son résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant des actifs et passifs financiers et des dérivés au 31 décembre 2010 restent constants sur une année.

Une variation de 5% de taux de change (appréciation de l'EUR) à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

31/12/2010	Résultat	
	Impact du calcul de sensibilité dépréciation de l'EUR de 5%	Impact du calcul de sensibilité appréciation de l'EUR de 5%
(milliers d'euros)		
Dettes non courantes (+échéant dans l'année) à taux variables après couverture comptable	85	(82)
Endettement financier net à court terme	(52)	50
Fonds de roulement	(1.130)	1.076

28.5. Risque lié aux matières premières

Les matières premières et fournitures incorporées aux ouvrages constituent un élément important du prix de revient.

Bien que certains marchés comportent des clauses de révision de prix ou formules de révision et que le groupe CFE met en place, dans des cas précis, des couvertures de prix de fourniture (gas-oil), le risque de fluctuation du prix des matières premières ne peut pas complètement être exclu.

DEME se couvre contre des fluctuations de gas-oil par l'achat d'options de fuel. La variation de juste valeur des ces instruments est considérée comme coûts de construction et est prise à l'avancement du projet auquel les instruments sont liés. Cette variation est présentée comme un résultat opérationnel.

La juste valeur de ces instruments, fin 2010, s'élève à - 1.713 milliers d'euros.

28.6. Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe CFE est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de créances financières et de produits dérivés.

Par ailleurs, le groupe CFE a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à le limiter.

A l'exportation, dans la mesure où le pays est éligible et que le risque peut être couvert par l'assurance crédit, DEME se couvre régulièrement auprès d'organismes compétents en ce domaine (Office National du Ducroire).

Instruments financiers

Le groupe a mis en place un système de limites de placement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contreparties définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour.

Clients

En ce qui concerne le risque sur ses créances clients, le groupe a mis en place des procédures afin de limiter ce risque. Il est à noter qu'une grande partie du chiffre d'affaires consolidé est réalisé avec une clientèle publique ou parapublique. Par ailleurs, CFE considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients.

Afin de limiter le risque courant, le groupe CFE suit de façon régulière ses encours clients et adapte sa position vis-à-vis de ceux-ci. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé, mais est limité.

L'analyse du retard de paiement fin 2010 et fin 2009 se présente comme suit :

Situation au 31 décembre 2010

	Clôture	Dont retards de paiement	< 3 mois	> 3 mois et < 6 mois	> 6 mois et < 12 mois	> 1 an
<i>(milliers d'euros)</i>						
Clients – Produits facturés	492.449	182.559	70.310	26.941	24.557	60.751
Clients – Retenues de garantie	7.037	3.772	694	1.325	27	1.726
Total brut	499.486	165.826	71.004	28.266	4.079	62.477
Prov. – Clients – Produits facturés	(10.436)	(10.436)			(2.253)	(8.183)
Prov. – Clients – Retenues de garantie	(275)	(275)				(275)
Total provisions	(10.711)	(10.711)			(2.253)	(8.458)
Total montants nets	488.775	175.620	71.004	28.266	22.331	54.019

Situation au 31 décembre 2009

	Clôture	Dont retards de paiement	< 3 mois	> 3 mois et < 6 mois	> 6 mois et < 12 mois	> 1 an
<i>(milliers d'euros)</i>						
Clients – Produits facturés	535.398	178.345	49.475	36.953	48.175	43.742
Clients – Retenues de garantie	8.187	562			364	198
Total brut	543.585	178.907	49.475	36.953	48.539	43.940
Prov. – Clients – Produits facturés	(9.338)	(3.806)	(13)		(379)	(3.414)
Prov. – Clients – Retenues de garantie	(283)	(283)				(283)
Total provisions	(9.621)	(4.089)	(13)		(379)	(3.697)
Total montants nets	533.964	174.818	49.462	36.953	48.160	40.243

Les montants échus concernent en grande partie des décomptes et avenants reconnus par les clients mais qui doivent encore faire l'objet d'inscriptions budgétaires ou s'inscrire dans le cadre d'un règlement global des marchés.

28.7. Risque de liquidité

La réduction de la liquidité et la difficulté d'obtenir du crédit à des conditions économiques acceptables restent de mise. CFE a pu préserver ses positions au cours de l'exercice en gérant de façon stricte la trésorerie. Des séances d'information destinées aux 150 cadres dirigeants ont eu pour thème la liquidité et la gestion de la trésorerie au quotidien. Les procédures de gestion de trésorerie ont été réactualisées et les directeurs de filiales ou succursales sont engagés au plan des prévisions de trésorerie et à leur bonne réalisation.

28.8. Coût de l'endettement financier net

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Produits sur les disponibilités	4.418	4.000
Instruments dérivés	(1.816)	(930)
Charges d'intérêts	(15.070)	(11.964)
Total consolidé	(12.468)	(8.894)

L'évolution des charges d'intérêts reflète l'évolution des taux à court terme en 2010 par rapport à 2009.

28.9. Valeur comptable et juste-valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste-valeur :

31/12/2010

Instruments financiers à la juste-valeur par le biais du compte de résultats							
(milliers d'euros)	Instruments financiers détenus à des fins de transactions	Instruments financiers désignés comme étant à la juste-valeur par le biais du compte de résultats	Instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture	Instruments financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs et passifs au coût amorti	Juste-valeur de la classe
Actifs financiers non courants			210	505	34.678	34.678	35.393
Titres de participation ⁽¹⁾				505			505
Prêts et créances financiers ⁽¹⁾					34.678	34.678	34.678
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie			210				210
Actifs financiers courants		312			836.810	836.810	837.122
Dérivés de taux – non qualifiés de couverture		257					257
Créances commerciales et autres créances d'exploitation					661.292	661.292	661.292
Actifs financiers de gestion de trésorerie		55					55
Equivalents de trésorerie ⁽²⁾					78.140	78.140	78.140
Disponibilités ⁽²⁾					97.378	97.378	97.378
Actif total		312	210	505	871.488	871.488	872.515
Dettes financières non courantes		9.783	6.777		284.104	284.104	300.664
Dettes financières					284.104	284.104	284.104
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie			6.777				6.777
Autres instruments dérivés		9.783					9.783
Passifs financiers courants		4.787			682.962	682.962	687.749
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables		430					430
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie		1.281					1.281
Dérivés de change – non qualifiés de couverture		1.363					1.363
Autres instruments dérivés – non qualifiés de couverture		1.713					1.713
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation					543.299	543.299	543.299
Dettes financières					139.663	139.663	139.663
Passif total		14.570	6.777		967.066	967.066	988.413

(1) repris dans les rubriques « autres actifs financiers non courants » et « autres actifs non courants »

(2) repris dans la rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie »

Les valeurs comptables ne sont pas significativement différentes de leur juste valeur.

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée sur base de modèles d'évaluation et des taux d'intérêt à terme ou des prix d'achat à terme ('level 3').

La juste valeur des instruments dérivés a évolué comme suit :

28.10. Mesures des juste-valeurs des actifs financiers par niveau

31 Décembre 2010

(milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers à la juste-valeur par le biais du compte de résultats				
Dérivés d'actifs financiers			467	467
Autres instruments dérivés non qualifiés de couverture			55	55
Instruments financiers disponibles à la vente				
Titres convertis				
Titres non cotés			505	505
Total			1.027	1.027
Dettes financières à la juste-valeur par le biais du compte de résultats				
Engagements sur les filiales acquises			(9.783)	(9.783)
Autres instruments dérivés non qualifiés de couverture			(11.564)	(11.564)
Total			(21.347)	(21.347)

Il n'y a pas eu de transferts entre niveaux durant la période.

28.11. Mesures de la juste-valeur des actifs financiers : détail du niveau 3

31 Décembre 2010

(milliers d'euros)	Juste-valeur par le biais du compte de résultats	Disponible à la vente	Total
Au 31 décembre 2009	235	550	785
Total gains ou pertes			
- via le compte de résultats	287		
- autres éléments du résultat			
Reclassification /transferts		(35)	(35)
Acquisitions		85	85
Emissions			
Cessions		(95)	(95)
Au 31 décembre 2010	522	505	1.027

29. Leasings opérationnels

Les engagements du groupe CFE liés à des contrats de location simples non résiliables sont les suivants :

<i>(milliers d'euros)</i>	2010	2009
Echéant dans l'année	4.239	6.931
Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	7.846	10.499
Ayant plus de 5 ans à courir	10.972	2.664
Total	23.057	20.094

30. Autres engagements donnés

Le total des engagements donnés autres que des sûretés réelles pour le groupe CFE pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 s'élève à 576.005 milliers d'euros (2009 : 446.500 milliers d'euros) et se décompose par nature comme suit :

- bonne exécution (y compris les performances bonds) pour un montant de 328.550 milliers d'euros (2009 : 308.700 milliers d'euros) reprend les garanties données dans le cadre de la réalisation des marchés de travaux. En cas de défaillance du constructeur, la banque (ou la compagnie d'assurance) s'engage à indemniser le client à hauteur de la garantie;
- soumissions pour 4.399 milliers d'euros (2009 : 20.800 milliers d'euros) des garanties données dans le cadre d'appels d'offres relatifs aux marchés de travaux;
- restitutions d'acomptes pour 23.383 milliers d'euros (2009 : 46.700 milliers d'euros) : il s'agit des garanties délivrées par la banque à un client garantissant la restitution des avances sur contrats, principalement chez DEME;
- retenue de garantie pour 49.169 milliers d'euros (2009 : 19.600 milliers d'euros) reprend les garanties délivrées par la banque à un client se substituant à la retenue de garantie ;
- engagements donnés à un fournisseur pour 49.175 milliers d'euros (2009 : 7.800 milliers d'euros) garantissent le paiement de la dette ;
- autres engagements donnés pour un montant de 121.329 milliers d'euros (2009 : 42.900 milliers d'euros).

31. Autres engagements reçus

Les engagements reçus par le groupe CFE autres que des sûretés réelles s'élèvent à 106.208 milliers d'euros (2009 : 84.100 milliers d'euros) fin 2010. Il s'agit principalement de sûretés personnelles reçues dans le cadre de la bonne exécution.

32. Litiges

Le groupe CFE connaît un nombre de litiges que l'on peut qualifier de normal pour le secteur de la construction. Dans la plupart des cas, le groupe CFE cherche à conclure une convention transactionnelle avec la partie adverse, ce qui a réduit substantiellement le nombre de procédures en 2010.

Le groupe CFE essaie aussi de récupérer des montants auprès des clients. Il est néanmoins impossible de faire une estimation de ce potentiel d'actif.

33. Parties liées

- VINCI Construction, société anonyme simplifiée de droit français, est l'actionnaire de référence et détient 6.132.880 actions, soit l'équivalent de 46,84% du capital du groupe CFE.
- Le personnel clé correspond au Comité de Direction de CFE (y compris l'Administrateur délégué). Le montant comptabilisé comme charge pour les plans de pension de type contribution définie ou des autres avantages pour le personnel clé s'élève à 3.996,7 milliers d'euros pour 2010 (2009 : 4.099 milliers d'euros). Ce montant comprend : rémunérations fixes (2.289,6 milliers d'euros; 2009 : 2.318 milliers d'euros), rémunérations variables (910,8 milliers d'euros; 2009 : 990 milliers d'euros) et autres (796,3 milliers d'euros; 2009 : 791,2 milliers d'euros) dont pension extra-légale, prévoyance, accidents de travail, accidents vie privée, assurances hospitalisation, Croix Jaune et Blanche.
- CFE a conclu un contrat de services avec son actionnaire de référence VINCI Construction le 24 octobre 2001. Les rémunérations dues par CFE en vertu de ce contrat s'élèvent à 1.190 milliers d'euros et sont entièrement payées pour 2010.
- Il n'y a pas de transactions avec l'Administrateur délégué sans préjudice de sa rémunération. De même, il n'y a pas de transactions avec les sociétés Frédéric Claes SA, Artist Valley SA et I. Deal SPRL sans préjudice de la rémunération des dirigeants représentés par ces sociétés.
- Pour l'exécution de certains marchés, le groupe CFE constitue des sociétés momentanées avec des partenaires. Le groupe CFE a également mis à disposition de ces entités du personnel, du matériel ou refacturé des dépenses. Le montant des autres produits facturés à ces entités s'élève à 18.903 milliers d'euros et est repris dans la rubrique 'Produits des activités annexes'.
- Au 31 décembre 2010, le groupe CFE exerce notamment un contrôle conjoint sur les entités DEME NV et Rent-A-Port SA et leurs filiales. Nous référons à la note 35 pour une liste exhaustive. Ces entités ont été consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

34. Événements importants survenus après la date de clôture

Néant.

35. Entreprises appartenant au groupe CFE

Liste des filiales les plus importantes consolidées selon la méthode d'intégration globale

Noms	Siège	Intérêts du groupe en % (intérêt économique)
Belgique		
AANNEMINGEN VAN WELLEN NV	Kapellen	100%
ABEB NV	Anvers	100%
ABECO SA	Bruxelles	100%
AMART SA	Bruxelles	100%
BATIMENTS ET PONTS CONSTRUCTION SA	Bruxelles	100%
BATIPONT IMMOBILIER SA	Bruxelles	100%
BE.MAINTENANCE SA	Bruxelles	100%
BENELMAT SA	Limelette	100%
BRANTEGEM NV	Alost	65,04%
CONSTRUCTION MANAGEMENT SA	Bruxelles	100%
EGIDE VAN OPHEM SA	Bruxelles	100%
ENGEMA SA	Bruxelles	100%
ETABLISSEMENTS DRUART SA	Péronnes-lez-Binche	100%
GROEP TERRY NV	Moorslede	55,04%
INTERNATIONAL FINANCE CENTER CFE SA	Bruxelles	100%
LOUIS STEVENS NV	Halen	100%
NIZET ENTREPRISES SA	Louvain-la-Neuve	100%
PRE DE LA PERCHE SA	Bruxelles	100%
SOGESMAINT – CBRE SA	Bruxelles	66,014%
VAN DE MAELE MULTI-TECHNIEK NV	Meulebeke	64,95%
VAN MAERLANT SA	Bruxelles	100%
VANDERHOYDONCK NV	Alken	100%
VMA NV	Sint-Martens-Latem	100%
VOLTIS SA	Louvain-la-Neuve	100%
France		
SOCIETE FRANCAISE D'INGENIERIE ET D'ENTREPRISE SFIE SA	Paris	100%
Grand-Duché de Luxembourg		
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES CLE SA	Strassen	100%
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE IMMOBILIERE CLi SA	Strassen	100%
COMPAGNIE IMMOBILIERE DE WEIMERSKIRCH SA	Strassen	100%
SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES SFE SA	Strassen	100%
SOGESMAINT CBRE LUXEMBOURG SA	Strassen	66,014%
Hongrie		
CFE HUNGARY CONSTRUCTION LLC	Budapest	100%
Pays-Bas		
CFE NEDERLAND BV	Dordrecht	100%
GEKA BV	Dordrecht	100%
Pologne		
CFE POLSKA S.P. ZOO	Varsovie	100%
BPI OBOZOWA	Varsovie	98%
Roumanie		
CFE CONTRACTING AND ENGINEERING SRL	Bucarest	100%
Slovaquie		
CFE SLOVAKIA STAVEBNA FIRMA	Bratislava	100%
Tchad		
CFE TCHAD	N'Djamena	100%
Tunisie		
CONSTRUCTION MANAGEMENT TUNISIE SA	Tunis	99,96%

A l'exception de Aannemingen Van Wellen NV qui clôture au 30 novembre, toutes les filiales ont le 31 décembre comme date d'établissement des comptes.

Liste des entités contrôlées conjointement les plus importantes consolidées selon la méthode proportionnelle

Noms	Siège	Intérêts du groupe en % (intérêt économique)
Belgique		
AMCA NV	Anvers	28,33%
BARBARAHOF NV	Louvain	40%
BRUSILIA BUILDING NV	Bruxelles	50%
DREDGING, ENVIRONMENTAL AND MARINE ENGINEERING NV et ses filiales	Zwijndrecht	50%
ESPACE MIDI SA	Bruxelles	20%
ESPACE ROLIN SA	Bruxelles	33,33%
IMMOANGE SA	Bruxelles	50%
IMMOBILIERE DU BERREVELD SA	Bruxelles	50%
LA RESERVE PROMOTION NV	Kapellen	33%
PROJECT RK BRUGMANN NV	Anvers	50%
REGENT TWO SA	Bruxelles	50%
RENT-A-PORT NV et ses filiales	Anvers	45%
SOUTH CITY HOTEL SA	Bruxelles	20%
Grand-Duché de Luxembourg		
ELINVEST SA	Strassen	50%
PARC RESIDENTIEL NEI ESCH SA	Strassen	50%
Hongrie		
BETON PLATFORM KFT	Budapest	50%
Qatar		
CFE MIDDLE EAST CO. WLL	Doha	49%
Tunisie		
BIZERTE CAP 3000 SA et sa filiale	Tunis	25%

Liste des entités associées conjointement les plus importantes consolidées selon la méthode mise en équivalence

Noms	Siège	Intérêts du groupe en % (intérêt économique)
Belgique		
INVESTISSEMENT LEOPOLD	Bruxelles	24,14%
LOCORAIL NV	Wilrijk	25,00%
PPP BETRIEB SCHULEN EUPEN	Eupen	25,00%
PPP SCHULEN EUPEN SA	Eupen	19,00%
TZZ	Bruges	38,90%
Pays-Bas		
COENTUNNEL COMPANY BV	Amsterdam	20,50%

Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers et sur l'exposé fidèle contenu dans le rapport de gestion

(Article 12, par 2, 3° de l'Arrêté royal du 14.11.2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé)

Nous attestons, au nom et pour le compte de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et sous la responsabilité de celle-ci, que, à notre connaissance,

1. les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et des entreprises comprises dans la consolidation;
2. le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Nom :	Jacques Ninanne	Renaud Bentégeat
Fonction :	<i>Directeur général adjoint corporate</i>	<i>Administrateur délégué</i>
	<i>Directeur financier et administratif</i>	

Date : 23 février 2011

Renseignements généraux sur la société et son capital

Identité de la société : Compagnie d'Entreprises CFE
Siège : avenue Herrmann-Debroux 40-42, 1160 Bruxelles
Téléphone : + 32 2 661 12 11
Forme juridique : société anonyme
Législation : belge
Constitution : 21 juin 1880
Durée : indéfinie
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
Registre de commerce : RPM Bruxelles 0400 464 795 – TVA 400.464.795
Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de la société

Objet social (article 2 des statuts)

« La société a pour objet d'étudier et exécuter, tant en Belgique qu'à l'étranger, soit seule, soit conjointement avec d'autres personnes physiques ou morales, publiques ou privées, pour son compte ou pour le compte de tiers publics ou privés, toute entreprise de travaux et de constructions quelconques dans tous et chacun de ses métiers, notamment l'électricité et l'environnement.

Elle peut également prêter les services annexes à ces activités, en assurer la promotion, les exploiter, directement ou indirectement, ou les mettre en concession, ainsi que réaliser toute opération quelconque d'achat, de vente, de location, de leasing se rapportant à ces entreprises.

Elle peut prendre, détenir et céder des participations, directement ou indirectement, dans toute société ou entreprise existante ou à créer, par voie d'acquisition, fusion, scission ou autrement.

Elle peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles, administratives, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, même partiellement ou de nature à en faciliter ou développer la réalisation, tant pour elle-même que pour ses filiales.

L'assemblée générale peut modifier l'objet social dans les conditions prévues par l'article cinq cent cinquante-neuf du Code des sociétés. »

Rapport du commissaire sur les états financiers consolidés sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les états financiers consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des états financiers consolidés

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Compagnie d'Entreprises CFE SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière clôturé le 31 décembre 2010, l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des flux de trésorerie et l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. L'état consolidé de la situation financière s'élève à 1.880.984 (000) EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 63.296 (000) EUR.

Les états financiers de certaines sociétés importantes comprises dans le périmètre de consolidation ont été contrôlés par d'autres réviseurs. Notre attestation sur les états financiers consolidés ci-joints, dans la mesure où elle porte sur les montants relatifs à ces sociétés, est basée sur les rapports de ces autres réviseurs.

L'établissement des états financiers consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris

l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe pour l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des méthodes comptables, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des états financiers consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis, ainsi que les rapports des autres réviseurs sur lesquels nous nous sommes basés, fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, et sur base des rapports des autres réviseurs, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2010, et de ses résultats et flux de trésorerie pour l'année clôturée à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des états financiers consolidés:

– Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les états financiers consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 24 février 2011

Le commissaire

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Pierre-Hugues Bonnefoy

États financiers statutaires

États de la situation financière et du résultat global statutaires

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2010	2011
Actifs immobilisés	299.121	279.920
Frais d'établissement	176	261
Immobilisations incorporelles	2.050	153
Immobilisations corporelles	14.189	13.847
Immobilisations financières	282.706	265.659
Entreprises liées	280.737	262.794
Autres	1.969	2.855
Actifs circulants	296.119	278.281
Créances à plus d'un an	130	1.288
Stocks & commandes en cours d'exécution	60.556	55.902
Créances à un an au plus	214.381	196.480
- Créances commerciales	163.533	157.417
- Autres créances	50.848	39.063
Placements de trésorerie	3.648	4.312
Valeurs disponibles	15.730	14.544
Comptes de régularisation	1.674	5.754
Total de l'actif	595.240	558.199
Capitaux propres	146.911	143.584
Capital	21.375	21.375
Primes d'émission	62.606	62.606
Plus-values de réévaluation	12.395	12.395
Réserves	21.477	21.477
Bénéfice reporté (+) ou perte reportée (-)	29.058	25.731
Provisions et impôts différés	64.128	50.919
Dettes	384.201	363.696
Dettes à plus d'un an	58.073	60.584
Dettes à un an au plus	323.884	299.234
- Dettes financières	1.000	0
- Dettes commerciales	125.864	124.360
- Dettes fiscales et acomptes sur commandes	68.074	66.079
- Autres dettes	128.946	108.795
Compte de régularisation	2.244	3.878
Total du passif	595.240	558.199

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2010	2009
Résultat		
Ventes et prestations	434.947	394.464
Coût des ventes et prestations	(438.657)	(407.259)
- Marchandises	(303.398)	(278.212)
- Services et biens divers	(44.240)	(48.437)
- Rémunérations et charges sociales	(70.977)	(72.260)
- Amortissements, réduction valeur et provisions	(18.782)	(6.117)
- Autres	(1.260)	(2.233)
Bénéfice (perte) d'exploitation	(3.710)	(12.795)
Produits financiers	33.352	38.460
Charges financières	(4.805)	(4.796)
Bénéfice courant avant impôts	24.837	20.869
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	(5.007)	(3.969)
Bénéfice de l'exercice avant impôts	19.830	16.900
Impôts (prélèvements et régularisation)	(138)	(62)
Bénéfice de l'exercice	19.692	16.838
Affectation		
Bénéfice de l'exercice	19.692	16.838
Bénéfice reporté	25.731	24.604
Rémunération du capital	(16.365)	(15.711)
Réserve légales	0	0
Bénéfice à reporter	29.058	25.731

Analyse de l'état du résultat global et de l'état de la situation financière

Les actifs immobilisés ont augmenté de 19.201 milliers d'euros par rapport à fin 2009. Cette variation s'explique principalement par les acquisitions de l'année.

Le chiffre d'affaires est en augmentation par rapport à l'année précédente suite à l'accroissement de l'activité en génie civil. Néanmoins, le bénéfice d'exploitation reste en perte.

Rapport du commissaire sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Compagnie d'Entreprises CFE SA pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 595.240 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 19.692 (000) EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes

annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, 24 février 2011
Le commissaire

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Pierre-Hugues Bonnefoy

